



DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATEGIQUE DE LA REGION AQUITAINE  
REALISE POUR PREPARER LA CAMPAGNE DE PROGRAMMATION  
DES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS 2014-2020

<b>0. Synthèse des enjeux : une vision stratégique de l'Aquitaine .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Objectif thématique 1 .....</b>	<b>11</b>
<b>2. Objectif thématique 2 .....</b>	<b>19</b>
<b>3. Objectif thématique 3 .....</b>	<b>29</b>
<b>4. Objectif thématique 4 .....</b>	<b>39</b>
<b>5. Objectif thématique 5 .....</b>	<b>47</b>
<b>6. Objectif thématique 6 .....</b>	<b>53</b>
<b>7. Objectif thématique 7 .....</b>	<b>63</b>
<b>8. Objectif thématique 8 .....</b>	<b>69</b>
<b>9. Objectif thématique 9 .....</b>	<b>77</b>
<b>10. Objectif thématique 10 .....</b>	<b>89</b>
<b>11. Déclinaison territoriale .....</b>	<b>97</b>
Territoires urbains .....	97
Territoires ruraux et périurbains .....	107
Littoral .....	113
Massif pyrénéen .....	121
Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière .....	127
<b>12. Déclinaison par filières .....</b>	<b>133</b>
Filières Agriculture-IAA-Forêt .....	133
Filière Pêche, Aquaculture .....	139
Contexte international et national .....	143
Repères sur l'Aquitaine .....	147
Conditions de réalisation .....	155
Précisions éditoriales .....	157



## 0. Synthèse des enjeux : une vision stratégique de l'Aquitaine

« Une idée, relativement neuve il y a dix ans, s'est ainsi progressivement imposée : l'idée selon laquelle il convenait de penser les politiques territoriales d'abord comme des politiques destinées à favoriser la création de ressources et de richesses nouvelles et non plus comme des politiques d'affectation ou de réaffectation de ressources et de richesses données ».

Pierre Veltz, « Des lieux et des liens, Essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation », Ed de L'aube, 2012



## Aquitaine 2020

Trois ambitions complémentaires et indissociables ont été adoptées par le partenariat constitué en Aquitaine pour la réalisation du Diagnostic territorial stratégique : celle d'abord d'un environnement économique plus compétitif et innovant (point 1), celle ensuite d'une plus grande employabilité et d'une plus forte cohésion sociale et territoriale (point 2), celle enfin d'une économie et d'une société plus respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique (point 3). Celles-ci correspondent aux objectifs de l'Union européenne tels que définis dans sa stratégie Europe 2020 pour parvenir à une croissance intelligente, inclusive et durable. Elles sont le fondement de l'attractivité de l'Aquitaine et des territoires, divers, qui la composent.

Le développement des services et des usages numériques a, de fait, une place transversale, contribuant à la poursuite de ces trois ambitions (point 4).

Leur réussite suppose enfin d'être innovant en matière d'élaboration et de portage des projets. Cela passe à la fois par la nécessité de partenariats infra et supra régionaux et par une approche territoriale intégrée (point 5).

-----

L'Aquitaine doit réussir le pari d'inscrire la métropole bordelaise parmi les métropoles européennes<sup>1</sup> tout en assurant l'attractivité des autres ensembles territoriaux, agglomérations, villes moyennes et espaces ruraux. L'enjeu est de résorber les fractures infrarégionales et de rétablir ainsi un équilibre entre les territoires. En effet, la croissance des métropoles, lieu où se concentrent et s'agglomèrent les activités les plus compétitives au regard des marchés nationaux et internationaux, doit aller de pair avec un développement équilibré des territoires ruraux et des villes moyennes.

Au-delà des objectifs thématiques mis en avant par la Commission européenne, il est apparu important aux partenaires de rappeler que tout développement suppose des infrastructures de communication accessibles et performantes, qu'il s'agisse de transports ou de TIC. L'arrivée de la LGV à Bordeaux et son prolongement vers Toulouse et la frontière Espagnole par le Pays basque va fortement impacter le développement régional en termes d'activité économique, d'aménagement, de réseaux de transports, de report modal. De même l'installation de réseaux en fibre optique le plus loin possible dans les territoires périurbains et ruraux d'Aquitaine constitue un enjeu majeur en termes de compétitivité économique, de cohésion territoriale et de développement durable.

-----

La stratégie régionale s'articule autour de cinq priorités identifiées et partagées :

### **1. Renforcer la compétitivité de l'économie régionale**

L'Aquitaine doit répondre aux enjeux d'une économie plus compétitive, innovante et créative pour faire face aux défis et menaces sur l'emploi que fait peser la concurrence internationale sur son économie et sur celle de l'Europe. L'Aquitaine ne fait pas partie des régions européennes qui pèsent ou qui comptent le plus. Son Pib par habitant est inférieur de 4% à la moyenne de l'Union européenne à 27 membres. L'économie de la région est dynamique et diversifiée mais sa spécialisation technologique est faible : seulement 35% de ses entreprises sont positionnées sur des secteurs technologiques. Sa visibilité et sa place sur les marchés internationaux peinent à se fortifier, en dépit de produits phares, comme le vin de Bordeaux, et de domaines d'excellence tels que l'aéronautique-espace ou la filière bois, par exemple.

---

<sup>1</sup> L'étude de la Datar sur le fonctionnement des systèmes urbains et métropolitains confirme que, bien que dynamique au regard de sa taille, son système interurbain n'atteint pas cette qualification

Quatre enjeux principaux ont été identifiés :

1. Soutenir la recherche appliquée, les hautes technologies diffusantes<sup>2</sup> et les structures de transfert de technologie susceptibles de concourir au développement des entreprises régionales. L'Aquitaine a des atouts importants, attestés notamment par ses succès à l'appel à projets lancé dans le cadre du Programme des investissements d'avenir (PIA), programme dont elle a su capter<sup>3</sup> d'importantes retombées, grâce à une stratégie cohérente et à son excellence académique. Mais les résultats en termes d'innovation dans les entreprises régionales s'avèrent insuffisants pour assurer le développement et la structuration des entreprises des grandes filières régionales<sup>4</sup>. La stratégie régionale d'innovation, rénovée en « stratégie de spécialisation intelligente »<sup>5</sup> visera une concentration accrue des financements pour des résultats maximisés. Elle définira les thématiques prioritaires, dans le cadre d'une concertation associant les acteurs économiques et les acteurs institutionnels des territoires. Le renforcement des collaborations entre acteurs, le financement de la maturation de projets, l'accompagnement à la mise en œuvre de projets d'innovation constituent des étapes importantes dans la poursuite de cet objectif.
2. Investir dans le développement de l'innovation non technologique : marketing stratégique, design, organisation, innovation territoriale (en termes de gouvernance, d'ingénierie, de mise en réseau...), innovation sociale... Tous les acteurs et tous les territoires sont concernés, dans la sphère productive comme dans la sphère présentielle (cf. les services à la personne, le tourisme, l'artisanat...). L'Aquitaine doit par exemple le développement de nombre de ses territoires, littoraux, ruraux et de montagne en particulier, à son attractivité touristique (5<sup>e</sup> région française<sup>6</sup>). Cette attractivité sera confortée par l'introduction d'innovations non technologiques permettant une offre plus qualitative et diversifiée.
3. Soutenir et accompagner les TPE/PME dans leur évolution structurelle, leur développement et l'amélioration de leur compétitivité, en particulier par l'innovation et l'internationalisation de leurs marchés, et favoriser la création de nouvelles activités (cf. économie verte, économie sociale et solidaire...), la création et la transmission d'entreprise et la promotion de l'entrepreneuriat, en particulier auprès des jeunes.
4. Améliorer la qualification de la main d'œuvre et adapter l'offre de formation. L'offre régionale de formation est riche, diversifiée et répartie sur l'ensemble du territoire aquitain. Néanmoins, l'apprentissage de niveaux I à III reste embryonnaire, le nombre d'étudiants en licence professionnelle reste inférieur à la moyenne nationale, un nombre insuffisant d'ingénieurs est formé en Aquitaine et les salariés ont encore trop peu recours à la formation professionnelle et continue. Les entreprises ne trouvent pas toutes les compétences dont elles ont besoin et de nouveaux métiers se développent (économie verte, numérique...). L'inadéquation entre l'offre de compétences et la demande des entreprises doit être réduite, sur l'ensemble du territoire régional, par une adaptation de l'offre de formation initiale et continue, une amélioration de l'orientation professionnelle et une valorisation des métiers porteurs ou en tension de recrutement.

## **2. Améliorer l'employabilité des personnes et préserver la cohésion sociale des territoires**

Ces enjeux renvoient aux risques de fragmentation de la société, liés à la montée des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion, et de fragmentation du territoire. Ces risques ne recouvrent pas nécessairement le même périmètre. Ils se posent en particulier avec acuité dans certains territoires ruraux et quartiers urbains sensibles, voire dans certaines villes moyennes et bourgs ruraux.

A cela s'ajoute une réalité sociétale, le vieillissement de la population, marqué dans les zones rurales d'Aquitaine. Les besoins en services de proximité, de couverture en soins de santé, pour le maintien à

---

<sup>2</sup> Celles qui contribuent au développement de toutes les filières quelle que soit leur activité : TIC, laser-photonique, matériaux, green-techs...

<sup>3</sup> L'Aquitaine est la 5<sup>e</sup> région à retirer le plus de bénéfices du programme (893 millions d'euro)

<sup>4</sup> Aéronautique-espace, agriculture, IAA, forêt-bois, énergies renouvelables, chimie verte, santé, TIC, tourisme...

<sup>5</sup> Recherche et Innovation, smart specialisation strategy, RIS3. L'élaboration de la RIS3 est une condition ex-ante des programmes opérationnels

<sup>6</sup> En retenant comme indicateur le nombre de nuitées touristiques

domicile, en sont accrus. La région compte deux départements, la Dordogne et le Lot-et-Garonne, ayant une population parmi les plus âgées de France<sup>7</sup>.

En Aquitaine, le taux de pauvreté est légèrement inférieur à la moyenne nationale mais la disparité entre les territoires est marquée. De plus, l'Aquitaine est l'une des dix régions françaises où la part des travailleurs pauvres est supérieure à la moyenne nationale.

Cinq types d'enjeux ont été identifiés en termes d'inclusion sociale et de solidarité avec les publics et les territoires les plus fragiles : l'emploi et la qualification, le logement, les services à la personne et la lutte contre les discriminations et la performance des villes moyennes:

5. En matière d'emploi et de qualification : i) maintien en emploi des seniors, ii) intégration des jeunes sur le marché du travail, notamment les moins qualifiés, iii) réduction des inégalités entre les femmes et les hommes en matière de formation, d'emploi et de carrière, iv) développement de l'économie sociale et solidaire, v) montée en qualification des emplois de l'économie présentielle<sup>8</sup>, vi) sécurisation des parcours professionnels, notamment des travailleurs saisonniers ou à temps partiel (en Aquitaine, l'économie du tourisme et l'agriculture sont des activités à forte saisonnalité), vii) maîtrise des savoirs de base par tous les Aquitains, en ciblant les jeunes (lutte contre le décrochage) et les personnes les plus éloignées du marché du travail.
6. En matière de logement : i) augmentation du parc locatif de logements sociaux, structurellement faible en Aquitaine, ii) amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat pour réduire la précarité énergétique, en répondant à d'importants besoins d'isolation thermique en Aquitaine, iii) rénovation et redynamisation des quartiers urbains en difficulté.
7. En matière de services aux populations : intégration d'une exigence d'efficacité, de qualité et de mutualisation. Au-delà de leur maintien, l'effort portera sur la mobilité, l'accès aux nouvelles technologies, la santé, la culture et le sport et prendra en compte les besoins liés au vieillissement de la population.
8. En matière de lutte contre les discriminations de toutes sortes, notamment à l'embauche et au logement, et en matière de garantie des droits des populations les plus vulnérables.
9. En matière de performance des villes moyennes : contribution à l'émergence d'un réseau interconnecté de pôles secondaires intégrant les quatre enjeux précédents.

### **3. Préserver un environnement exceptionnel et s'adapter aux impacts du changement climatique**

Les enjeux liés au changement climatique sont de deux ordres, d'une part ceux liés à la participation de l'Aquitaine à l'effort commun à toutes les régions européennes pour aller vers une économie à faible teneur en carbone et d'autre part ceux liés à la situation particulière de l'Aquitaine exposée, par la diversité de sa topographie<sup>9</sup>, à la plupart des risques consécutifs. Or, le changement climatique est susceptible d'aggraver l'exposition naturelle de la région aux risques en augmentant la fréquence et l'intensité des phénomènes naturels (tempêtes, inondations, feux de forêt, recul du trait de côte,...).

10. Produire et utiliser plus d'énergies renouvelables (EnR). La production régionale d'énergie

---

<sup>7</sup> Selon l'indicateur de la part des plus de 75 ans dans la population, la Dordogne et le Lot-et-Garonne se situent au 6<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> rang des départements français ayant la part la plus élevée, les Pyrénées-Atlantiques et les Landes aux 29<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> rangs et la Gironde au 64<sup>e</sup> rang (source : Insee, RP2009).

<sup>8</sup> Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (source : Insee).

<sup>9</sup> 275 km de littoral face à l'océan atlantique, une fraction de la chaîne des Pyrénées, le massif forestier landais, première forêt cultivée d'Europe, l'estuaire de la Gironde, plus grand estuaire d'Europe occidentale. L'espace naturel est la caractéristique identitaire première de l'Aquitaine (voir « Identités aquitaines à l'horizon de trente ans », travaux de la section Veille et Prospective du Conseil économique, social et environnemental d'Aquitaine, Novembre 2009).

renouvelable est d'ores et déjà développée. Elle couvre 16,1% de la consommation d'énergie finale, contre 11,4% au niveau national, grâce en particulier aux avancées dans l'exploitation de la biomasse pour la production de chaleur (données 2008). De plus, le potentiel de développement régional des EnR est étendu grâce à ses ressources exploitables, par exemple : biomasse, ensoleillement, ressources marines, géothermie profonde et de surface. En revanche, l'Aquitaine accuse un retard par rapport aux autres régions du grand sud pour ce qui concerne la production d'électricité d'origine renouvelable.

11. Améliorer l'efficacité énergétique du parc résidentiel et tertiaire et opérer la mutation des transports individuels et du fret, consommateurs d'énergie fossile, vers des modes plus doux et respectueux de l'environnement. Ainsi, les efforts seront ciblés sur les secteurs du bâtiment et des transports, le poids de ces deux secteurs dans les émissions régionales de gaz à effet de serre (GES) étant particulièrement élevé.
12. Connaître, analyser et faire connaître les facteurs et les impacts du changement climatique et inciter les territoires à élaborer des stratégies de prévention et de gestion des risques et d'adaptation aux évolutions. Ces enjeux sont d'autant plus cruciaux que l'Aquitaine est une région attractive sur les plans démographique et touristique mais vulnérable aux risques naturels et au changement climatique. Elle dispose de compétences reconnues en la matière, attestées par les travaux du GIP littoral et de l'Observatoire de la côte aquitaine et par les recherches menées par l'Institut des sciences de la vigne et du vin (ISVV) et l'INRA sur l'évolution de la vigne et de la forêt, par exemple.
13. Lutter contre l'étalement urbain et le mitage du paysage comme enjeux pour les territoires urbains, périurbains et ruraux. Le processus de retour ou départ des citadins vers la campagne (en raison des nuisances de la ville-métropole et/ou de coûts, notamment fonciers, élevés) ou le processus de périurbanisation se traduisent par une augmentation du prix du foncier, des pressions accrues sur l'environnement et le paysage, voire des conflits d'usages par exemple pour les sols et la ressource en eau. La lutte contre l'étalement urbain vise notamment à réduire les déplacements domicile-travail, majoritairement effectués en voiture et partant, participe à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de diminution de l'empreinte écologique de la ville. Les problématiques d'étalement urbain, d'adaptation de l'offre de transport et de préservation des espaces naturels et agricoles sont communes à l'ensemble des 12 grandes aires urbaines de la région<sup>10</sup>, même si elles se posent avec une intensité variable. Dans les aires urbaines de Bordeaux et Bayonne, les gains de population sur la période 1999-2008 résultent autant de l'extension de leur périmètre que d'une densification de la population. L'extension est également sensible autour d'Agen, Mont-de-Marsan, Villeneuve-sur-Lot et Marmande.
14. Préserver le caractère exceptionnel de l'environnement en Aquitaine, non seulement les espaces naturels, agricoles et forestiers mais aussi l'environnement culturel et architectural. Plus précisément, il s'agira d'accentuer les efforts visant la gestion quantitative et qualitative de l'eau, de lutter contre les pollutions et améliorer la gestion des déchets et des ressources minérales, de préserver ou restaurer les fonctionnalités des milieux naturels et les continuités écologiques ainsi que les paysages. Une attention particulière sera portée au littoral et aux milieux marins et estuariens, à la montagne et à la préservation de la forêt dans l'ensemble de ses composantes et ses fonctions. Il conviendra également de préserver et valoriser le patrimoine culturel, élément essentiel du cadre de vie et de l'attractivité du territoire.

---

<sup>10</sup> Selon la définition de l'Insee, le pôle urbain d'une « grande aire urbaine » offre plus de 10 000 emplois. Les 12 grandes aires urbaines de la région sont par ordre de population décroissante : Bordeaux, Bayonne, Pau, Agen, Périgueux, Bergerac, Mont-de-Marsan, Dax, La Teste-Arcachon, Villeneuve-sur-Lot, Libourne et Marmande.



#### **4. Mobiliser les technologies numériques au service du développement territorial**

Technologie diffusante arrivée aujourd'hui à maturité, le numérique concerne toutes les strates de l'économie et de la société. Il constitue un élément de réponse essentiel à nombre des enjeux soulevés par les onze problématiques déterminées par l'Union européenne, en termes de compétitivité des entreprises, de cohésion sociale et de préservation de l'environnement.

Le renforcement des compétences numériques et leur appropriation par les entreprises ainsi que le développement de la filière numérique, en particulier autour des usages innovants à très haut débit, constituent le principal enjeu pour la région en termes de compétitivité. Le niveau d'équipement numérique des entreprises est aujourd'hui satisfaisant en Aquitaine. Mais les usages avancés, ceux qui impactent le plus leur compétitivité, accusent du retard et plus de 30% des chefs d'entreprises déclarent éprouver des difficultés pour définir leur stratégie et leurs besoins numériques.

Le développement des services et des usages numériques offre également de nombreuses opportunités en termes : i) d'accès à la formation initiale et continue (environnement numérique de travail, e-learning, formation à distance...), ii) d'optimisation des réseaux de transport (réduction des déplacements, amélioration de la sécurité, réduction de la pollution, économies d'énergie...), iii) d'amélioration de l'efficacité énergétique (réseaux d'énergie intelligents / smartgrid,...), iv) d'accès à des services publics de qualité, notamment de santé.

Le numérique constitue ainsi un puissant vecteur de compétitivité économique, de maintien ou de restauration de la cohésion sociale et territoriale et de limitation des impacts environnementaux des activités, sous réserve d'un accès de tous les territoires aux infrastructures adéquates qu'il convient de développer et à la formation à des usages en constante évolution. Les acteurs peuvent s'appuyer sur les compétences reconnues de laboratoires de recherche et d'écoles supérieures d'ingénieurs qu'il convient de conforter.

#### **5. Développer des coopérations à tous les niveaux de territoire dans une approche intégrée**

L'objectif est de bénéficier des complémentarités et des synergies entre les politiques et d'optimiser les moyens en s'appuyant sur la possibilité ouverte par la Commission européenne de mettre en place des programmes opérationnels pluri-fonds.

Démarche fondamentale dans la mise en œuvre des futurs programmes opérationnels, l'approche territoriale intégrée permet, sur la base des priorités thématiques de l'Union européenne, de conduire des projets globaux et cohérents de développement, adaptés à la diversité des situations et des enjeux. Ceci suppose un partenariat actif et une ingénierie d'élaboration des projets et de suivi de leur mise en œuvre.

- Consolider les coopérations interrégionales et transfrontalières : l'Aquitaine s'inscrit dans un courant important d'échanges. Elle entend prolonger son implication actuelle dans les coopérations interrégionales et transfrontalières qui, au-delà des frontières administratives ou politiques, concourent au renforcement mutuel des partenaires et à leur ouverture sur le monde extérieur<sup>11</sup>.
- Définir des stratégies de développement orientées vers des territoires infrarégionaux spécifiques : les partenaires souhaitent coopérer et coordonner leurs actions pour promouvoir un objectif commun, le développement durable et équilibré des territoires. Ils privilégient une approche intégrée des enjeux et des projets, élaborée au plus près des spécificités et des besoins des territoires en mobilisant les méthodes et les outils adaptés à cette vision territoriale intégrée comme les règlements communautaires l'envisagent (investissements territoriaux intégrés, groupes d'action locales, pactes territoriaux...).

---

<sup>11</sup> Avec le Limousin (Parc naturel régional Périgord/Limousin), avec Midi-Pyrénées (Massif pyrénéen, Plan Garonne, Canal des deux mers), avec l'Espagne (dont la coopération transfrontalière), avec les régions françaises et européennes (stratégie maritime atlantique, coopération décentralisée...)

-----

Compétitivité, solidarité et respect de l'environnement sont les objectifs indissociables ciblés par la stratégie des partenaires régionaux, en cohérence avec celle de l'Europe 2020, pour assurer le développement et l'attractivité du territoire aquitain. Leur poursuite et leur réalisation impliquent des investissements importants, de nouveaux modes d'organisation et d'action, de nouvelles formes de coopérations institutionnelles.

Les partenaires aquitains s'engagent à réunir tous les acteurs et à mettre en œuvre tous les moyens disponibles au service d'une ambition partagée pour l'« Aquitaine 2020 ».

-----

## 1. Objectif thématique 1

### Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

#### I. Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés :

L'objectif affiché pour la période 2007-2013 était la promotion de l'économie de la connaissance et le renforcement des capacités d'innovation, au service de l'amélioration de la compétitivité régionale.

Objectif 1.1 : Développer la recherche appliquée et valoriser ses résultats

- Renforcer, développer et structurer la recherche dans les domaines scientifiques et technologiques clés
- Développer la valorisation des résultats de la recherche et les collaborations entre la recherche publique et les acteurs économiques
- Consolider les structures d'interface technologique
- Valoriser les métiers scientifiques et diffuser la recherche auprès du grand public
- Renforcer la recherche collective privée et publique

Objectif 1.2 : Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises

- Renforcer l'innovation dans les secteurs clés pour l'Aquitaine
- Accueillir de nouvelles entreprises et faire accéder les entreprises à de nouveaux marchés
- Soutenir le développement des entreprises et les aider à atteindre la taille critique
- Développer les démarches d'amélioration continue de la compétitivité
- Augmenter le taux de participation des PME aux programmes de R&D coopératifs
- Favoriser les liens entre les entreprises et les lieux de formation
- Mettre en place une gouvernance de l'innovation (stratégie régionale de l'innovation)

Certains de ces enjeux seront traités sur la période 2014-2020 au titre de l'Objectif thématique 3 « Améliorer la compétitivité des PME ».

#### II. Enjeux pour l'Aquitaine sur la période 2014-2020

Condition ex-ante des futurs règlements pour les objectifs thématiques 1 et 2, une « stratégie de spécialisation intelligente » (« Smart Spécialisation » - S3) doit être élaborée. Évolution de la Stratégie régionale d'innovation, elle doit assurer la valorisation du potentiel régional et en concentrer les soutiens sur des thématiques permettant de soutenir l'ensemble des filières, secteurs ou technologies destinés à inscrire l'Aquitaine dans l'avenir. Son élaboration se fera sur la base d'une large concertation, en particulier avec les acteurs privés concernés, d'ici à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013. Le présent diagnostic n'a donc pas pour objet d'anticiper sur les résultats attendus de cette démarche ; seules des pistes de réflexion peuvent à ce stade être avancées sur la base des atouts régionaux observés.

L'Aquitaine dispose d'un potentiel de recherche, d'enseignement supérieur et de transfert de technologie de tout premier ordre, dont l'analyse fine révèle de nombreux contrastes. Elle bénéficie par ailleurs d'une politique volontariste : le Conseil régional d'Aquitaine est le 1<sup>er</sup> de France par la part

de son budget consacrée à la recherche et à l'innovation (10 %) <sup>12</sup>.

En prolongement de cette offre de recherche, l'Aquitaine dispose d'atouts importants dans de nombreux secteurs sur un spectre large : la mécanique avec la place particulière de l'aéronautique et du spatial, l'automobile et le nautisme, l'agro-alimentaire avec le secteur vitivinicole, les céréales et l'ensemble des entreprises de transformation, le bois et la forêt, de l'exploitation à la transformation, la chimie, les industries de santé et des activités émergentes comme l'optique et les lasers, les nouveaux matériaux, l'ensemble des activités liées aux énergies renouvelables...

Comme toutes les régions françaises, l'Aquitaine pâtit d'une offre de capital investissement devenue inadaptée aux nouveaux besoins des entreprises locales, en particulier pour financer leur croissance et leurs dépenses de recherche et d'innovation. La constitution de nouveaux outils d'une taille supérieure à ceux existants, au besoin en recourant à des coopérations interrégionales ou à l'intervention d'un niveau national mutualisé, devient un enjeu de la prochaine programmation des fonds structurels.

L'objectif de dégager 3 % du PIB en investissement dans la recherche et développement est l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020. L'indicateur associé à cet objectif, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est en deçà des 3 %, en Aquitaine, en France et dans l'Europe des 27 avec respectivement 1,5 %, 2,3 % et 2,0 % de leurs PIB respectifs en 2009.

### **2.1. Accroître le niveau d'excellence de l'enseignement supérieur et développer la recherche appliquée :**

La recherche régionale couvre un large champ disciplinaire : chimie-matériaux, optique-lasers, sciences de la santé (neurosciences, oncologie, cardiologie, santé publique), sciences de l'environnement (bois, vigne et vin, eau-littoral), mathématiques, sciences et technologies de l'information, sciences humaines et sociales (archéologie, droit, économie-innovation, étude de l'Afrique)... Les sciences de l'ingénieur disposent d'une part relativement plus faible que les autres disciplines. Cependant, la création de la nouvelle unité de recherche INRIA Bordeaux Sud Ouest va générer de nouvelles thématiques.

Les dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) s'élevaient en 2009 à 1,292 milliard d'euros en Aquitaine hors secteur de la défense, domaine de recherche important pour la région, la positionnant au 7e rang des régions de France. Avec 3,0 % des DIRD nationales elle occupait le 11e rang par leur poids dans son PIB : 1,5 % contre 2,2 % en France (source : Insee). La R&D employait plus de 13 300 personnes en 2009 (7e rang), dont 56 % de chercheurs.

Le poids de la recherche publique régionale mesuré par les effectifs et les dépenses en R&D dans le total national, respectivement 3,3 % et 2,8 %, est inférieur à ce que permettrait son poids économique et démographique en France (4,5 % du PIB, 5,0 % de la population). Les retombées économiques locales de la recherche académique restent très faibles. La faible présence d'Établissements publics d'intérêts commerciaux (Epic) de recherche peut expliquer ce résultat. Seuls le CEA/CESTA, L'Ifremer et le BRGM sont présents en Aquitaine et ne représentent que 0,5% des dépenses réalisées par les Epic au niveau national alors que les dépenses publiques réalisées au niveau universitaire sont en ligne avec le poids économique de la région.

Néanmoins la productivité scientifique des laboratoires aquitains est élevée : 3,9 % des publications nationales pour 3,2 % des effectifs. Avec 21 % des unités de recherche d'Aquitaine notées A+ (unités de très haut niveau, dont la visibilité internationale est incontestable et l'impact majeur) par l'AERES en 2010, taux nettement supérieur à la moyenne nationale, l'excellence scientifique régionale est attestée. Les sciences et technologies et les sciences de la vie et de la santé se distinguent en particulier.

L'Aquitaine affiche l'un des plus forts taux de succès au Programme investissements d'avenir avec 44

---

<sup>12</sup> Source : Conseil régional d'Aquitaine - rapport d'activité 2011

projets lauréats, dont 17 projets propres à l'Aquitaine et 27 en réseau<sup>13</sup>. La région s'illustre dans de nombreux secteurs parmi lesquels la physique, le laser, les matériaux, les neurosciences, l'imagerie, l'environnement ou les sciences sociales. Résultat d'une stratégie cohérente appuyée sur les forces scientifiques de ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ses nombreux succès aux différents appels à projets marquent le dynamisme de ses acteurs et ouvrent la voie de nouveaux développements.

La proportion de la recherche privée par rapport à la recherche publique est conforme à ce qui s'observe dans les autres régions de France : 65 % des DIRD et 58 % des effectifs. Elle repose essentiellement sur les industries de l'aéronautique civile, de la chimie et de la santé. Depuis 2006, après deux années de repli marqué montrant une forte exposition aux investissements de quelques gros industriels, elle s'est fortement redressée : 28,9 % contre +10,2 % en France. Seules 35 % des PME régionales relèvent de secteurs technologiques. Elles cumulent 75 % des dépenses de R&D.

L'Aquitaine est la 7<sup>e</sup> région de France par le nombre de brevets déposés par la voie nationale : 441<sup>14</sup> en 2011, en forte progression (+11,4 % contre -0,1 en France entre 2009 et 2011). Si l'on se réfère aux demandes de brevets européens, on note une production très performante de la sphère publique mais un résultat très mitigé des acteurs privés.

L'Aquitaine maintient de forts liens de collaboration avec les Régions Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Bretagne. Les disciplines les plus concernées sont les transports, les nanosciences et l'alimentation. La Région apporte son soutien aux porteurs de projets qui s'engagent dans des actions interrégionales, sur l'espace Sud-ouest européen, sur l'Arc atlantique ou encore sur la zone frontalière France-Espagne-Andorre. L'Aquitaine figure parmi les premières régions françaises en termes de projets engagés : près de 20 % du nombre de projets approuvés par l'Europe<sup>15</sup>.

Le potentiel d'enseignement supérieur aquitain a connu au cours des dernières années de fortes évolutions tant quantitatives que qualitatives (CPER Etat-Région, plan Campus, création du Pres "Université de Bordeaux, projet de création de la Nouvelle Université de Bordeaux en janvier 2014), projet de création d'un Pres Aquitain à partir du Pres Université de Bordeaux. Bien que le nombre d'élèves ingénieurs ait été multiplié par deux entre 2000 et 2011, à 4 200, l'Aquitaine ne représente toujours que 3 % des effectifs nationaux. L'ouverture prochaine sur le campus de Bordeaux d'un site de l'Institut Optique d'Aquitaine – Graduate School (IOGS), le regroupement d'écoles prestigieuses au sein de l'Institut Polytechnique de Bordeaux (IPB) et la construction de la Cité des ingénieurs, le développement de l'Aérocampus et la perspective d'extension de ce concept vers d'autres secteurs de l'économie (agroalimentaire, bois, cuir-luxe-art, métiers du goût) vont dans le sens d'une poursuite de cette tendance.

Les travaux prévus dans le projet Neurocampus, issu de l'excellence de la recherche académique régionale, débiteront à la mi-2013. De même, en 2015, sont prévues les premières expériences sur l'outil "Petawatt Aquitaine Laser (Petal), qui fournira un banc d'essais européen pour le développement de la recherche en fusion par confinement inertiel.

Ses cinq universités d'Aquitaine (les 4 universités de Bordeaux et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour) sont attractives : le taux d'inscription immédiate des bacheliers généraux à l'université (hors IUT) est le plus fort de province, à plus de 58 %. Néanmoins les filières scientifiques sont en repli en Aquitaine comme en France et les docteurs rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle.

Les quatre universités bordelaises et l'université de Pau et des Pays de l'Adour sont présentes sur le territoire régional à travers leurs antennes d'Agen (Bordeaux 3 et IV), de Périgueux (Bordeaux IV), de Bayonne, de Mont-de-Marsan et de Dax pour l'UPPA. Leur localisation atténue la polarisation des effectifs tant d'étudiants que d'enseignants et de chercheurs à Bordeaux et à Pau (75 % des étudiants

---

<sup>13</sup> Source : MESR - mars 2012

<sup>14</sup> Source : Inpi-Opi

<sup>15</sup> Conseil régional d'Aquitaine - Délégation aux affaires européennes - 2011

sont concentrés sur l'agglomération bordelaise).

## **2.2. Soutenir le transfert de technologie et l'innovation dans les entreprises :**

Les principales forces de l'Aquitaine en ce domaine résident dans son dynamisme en matière de création d'entreprises (29 500 en 2011, 5e région par le nombre et par le taux de création<sup>16</sup>), le nombre des structures de diffusion technologique, en particulier labellisées (12 en 2011, soit la 2e région de France) et les initiatives de partenariats interentreprises.

Alors même que l'effort de R&D des entreprises doit être conforté, ce potentiel d'innovation, relativement réparti sur l'ensemble du territoire régional, peut jouer un rôle majeur. Les technologies diffusantes développées en Aquitaine sont par ailleurs diverses : TIC, matériaux, laser-photonique, Green Techs... Elles diffusent dans de nombreux secteurs d'activité et concourent à l'amélioration de la compétitivité des entreprises ainsi qu'au « verdissement » de l'économie.

L'Aquitaine est bien dotée en structures communes de recherche, en 3e position derrière Rhône-Alpes et Ile-de-France. Elle dispose déjà actuellement de nombreux outils de transfert des travaux de recherche : 5 instituts Carnot, dont le label atteste de la qualité de la recherche partenariale, 23 cellules de transfert, 8 centres de ressources technologiques labellisés et 4 plates-formes technologiques, destinés à répondre aux besoins des PME.

Cinq projets majeurs de plateformes technologiques sont également engagés, qui doivent concourir à faciliter le transfert de compétences technologiques dans les entreprises : CANOE+ pour les matériaux, CATIE pour l'électronique, l'informatique et le numérique, ALPHANOV+ pour le laser et la photonique, INEF 4 pour la rénovation et la construction durables et CEA LITEN pour les énergies nouvelles solaire et thermique. L'enjeu stratégique du soutien au développement et à la maturation technologique passe donc par le renforcement du réseau de centre technologique ainsi que par la création d'un fonds de maturation technologique par la Région Aquitaine.

De plus, deux structures sont chargées de valoriser les travaux de recherche des laboratoires : l'association ADERA et la Société d'accélération du transfert de technologie (SATT), mise en place dans le cadre du Programme des investissements d'avenir. La SATT a également pour vocation de valoriser les brevets et d'accompagner la maturation de projet et la création d'entreprises à forte valeur ajoutée.

Avec des missions et des caractéristiques diverses, le système régional de l'innovation souffre encore d'un manque de lisibilité mais la fusion des agences régionales 2ADI et Innovalis Aquitaine en une agence unique ADI va dans le sens d'une clarification et d'une rationalisation.

La majorité des entreprises mènent leurs programmes d'innovation soit individuellement soit dans le cadre de partenariats interentreprises. Ceux-ci associent en particulier des PME et des grands groupes. En intégrant celles-ci dans leurs programmes de R&D, ces derniers leur permettent d'élever leur niveau technologique et de se préparer à des contrats et des marchés futurs (à titre d'exemple : projet ARCOCE qui unit le groupe Snecma Propulsion Solide à un réseau de PME sur la fabrication d'arrière-corps de moteur moins polluants).

Cinq pôles de compétitivité labellisés (Aerospace Valley, Route des Lasers, Xylofutur, Avenia, AgriMip Sud-Ouest innovation) et 22 clusters ou grappes d'entreprises, répartis sur l'ensemble du territoire, concourent à l'émergence et à l'organisation d'échanges entre entreprises, centres de formation et unités de recherche et de transfert de technologies des principales filières économiques régionales. Leur développement a favorisé le renforcement des filières concernées. Alors qu'ils rentrent dans l'ère 3, les pôles de compétitivité seront désormais davantage évalués sur leur capacité à internationaliser les réseaux de compétences qu'ils mobilisent au bénéfice des entreprises. Ces pôles, grappes et clusters ont également vocation à soutenir l'innovation non technologique, innovation

---

<sup>16</sup> Source : Insee - avril 2012

organisationnelle, sociale, de marketing, pour permettre à leurs membres d'accroître leur compétitivité, de développer de nouvelles offres de services, d'identifier et de conquérir de nouveaux marchés.

Les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) représentent le quart de l'emploi salarié et du chiffre d'affaire, le tiers des exportations en France. Ces entreprises, qui emploient entre 250 et 5 000 salariés, ne sont pas assez nombreuses en France et en particulier en Aquitaine, qui ne comptait au 31 décembre 2010 que 1,4 entreprise de plus de 200 salariés pour 1000, alors que la France en comptait 2,2. La majorité des ETI investit de manière significative dans la recherche et l'innovation et la moitié sont positionnées sur les marchés mondiaux, tant sur le plan commercial qu'au niveau industriel. Quelque 80 entreprises régionales, dont un tiers ont leur centre de décision en Aquitaine, sont identifiées comme telles.

Ces entreprises nécessitent des financements importants, adaptés notamment au coût élevé de leurs programmes d'innovation. Les outils aujourd'hui disponibles en Aquitaine sont devenus insuffisants pour assurer le développement d'un tissu conséquent d'ETI. La constitution de nouveaux outils d'une taille supérieure à l'existant, est devenue un enjeu de la programmation à venir.

### **Enjeux :**

#### Recherche appliquée, transfert de technologie et innovation :

1. Soutenir la recherche appliquée dans les disciplines pour lesquelles elle constitue un maillon amont de la chaîne recherche-entreprise des grandes filières économiques régionales<sup>17</sup>, afin de fournir aux entreprises les ressources scientifiques et technologiques nécessaires à leur développement et développer ainsi les retombées économiques locales de la recherche.
2. Développer les hautes technologies diffusantes, porteuses de développement économique pour l'ensemble des filières régionales : laser-photonique, TIC, matériaux, green techs... Susceptibles de conférer de la compétitivité aux filières peu ou non technologiques, majoritaires en Aquitaine, elles représentent un enjeu essentiel face à la désindustrialisation et à la concurrence internationale.
3. Investir dans le développement de l'innovation non technologique : marketing stratégique, design, organisation, innovation sociale, innovation territoriale (gouvernance, ingénierie, mise en réseau...), innovation dans les usages et les services...
4. Développer le réseau de centres technologiques et le financement de la maturation.
5. Renforcer la structure industrielle régionale autour de ses compétences majeures<sup>7</sup> (poursuite d'une taille critique)
6. Implanter de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée et de nouveaux centres de recherche privée. Il s'agit de pallier le manque de grands centres de recherche privée et l'absence de grands équipementiers leaders, par exemple dans les domaines du laser et de la chimie verte, dont l'implantation concourrait à la mise en place du cercle vertueux recherche-industrie porteur de développement à venir.
7. Accompagner les entreprises dans l'acquisition de moyens internes de recherche
8. Soutenir la création et le développement des entreprises par l'innovation (TPE/PME, ETI)
9. Développer une offre de financement à base régionale, structurée et adaptée aux besoins des PME, dans la perspective de l'émergence d'un véritable pôle public financier régional
10. Conforter les « boucles locales d'innovation » (réseaux territoriaux d'acteurs de l'innovation)
11. Créer une gouvernance partagée publique-privée de l'innovation

---

<sup>(17)</sup> Aéronautique-espace, Agriculture, IAA, Bois, EnR, Chimie verte, Santé, TIC...

Enseignement supérieur :

12. Conforter l'ancrage sur le territoire de la recherche et de l'enseignement supérieur afin de ne pas aggraver les disparités territoriales
13. Développer, en particulier dans les filières majeures<sup>18</sup>, de nouvelles formations supérieures en réponse aux besoins en compétences des entreprises, notamment dans les sciences de l'ingénieur, et favoriser l'insertion des diplômés. La création de nouvelles écoles d'ingénieurs constitue un enjeu en termes d'attraction d'étudiants à fort potentiel et de mise à la disposition des entreprises régionales d'une main d'œuvre compétitive.
14. Valoriser les métiers scientifiques et diffuser les sciences et techniques auprès du grand public, des jeunes en particulier
15. Développer les échanges internationaux d'étudiants et de chercheurs
16. Soutenir la recherche d'excellence, à forte visibilité internationale, notamment dans les neurosciences et la santé publique. Il s'agit de conforter des compétences mondialement reconnues et dont les impacts en termes de bien-être social sont importants.

**Orientations stratégiques :**

1. Identifier les thématiques prioritaires dans le cadre de la Stratégie de Smart Specialisation
2. Focaliser le soutien public sur la recherche industrielle et le développement expérimental, les démonstrateurs, les centres technologiques, la maturation de projets à retombées industrielles locales
3. Développer les partenariats laboratoires-entreprises en réponse à la demande des entreprises
4. Soutenir les pôles de compétitivité, les clusters et les grappes d'entreprises, sur l'ensemble du territoire, et développer la coopération inter-pôles de compétitivité (interclustering) intra et extra Aquitaine
5. Poursuivre l'ouverture d'écoles d'ingénieurs et conforter la hausse du nombre de diplômés

**III. Déclinaison territoriale**

Approche territoriale	Enjeux
Territoires urbains	1. Assurer la pérennité de l'offre déconcentrée de formation supérieure et de recherche (cf. les antennes des universités de Bordeaux et de l'UPPA à Périgueux, Agen, Dax, Mont-de-Marsan et Bayonne)
Territoires ruraux et périurbains	2. Assurer la pérennité de l'offre déconcentrée de formation supérieure et de recherche (cf. les antennes des universités de Bordeaux et de l'UPPA à Périgueux, Agen, Dax, Mont-de-Marsan et Bayonne) 3. Soutenir la diffusion des TIC dans l'enseignement supérieur (e-learning, ENT...)
Littoral	4. Développer les liens entre recherche en transfert de technologie et acteurs économiques 5. Renforcer la coordination et les synergies entre recherche littorale et recherche marine 6. Développer l'acquisition et les transferts de connaissance auprès des acteurs de l'aménagement et du développement des espaces

---

<sup>(18)</sup> Aéronautique-espace, agriculture, IAA, bois, énergies renouvelables, chimie verte, santé, TIC...



	littoraux et maritimes
Montagne	<p>7. Développer la capitalisation des savoir-faire, la veille technologique, l'ingénierie de projet</p> <p>8. Développer les infrastructures, les services et les usages des TIC comme facteurs d'accessibilité du Massif</p>
Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière	<p>9. Renforcer les coopérations entre centres de recherche, centres technologiques pour augmenter les résultats des politiques menées en matière de recherche</p> <p>10. Contribuer à la construction de clusters interrégionaux par l'insertion dans ces clusters des dispositifs conjoints de recherche et de transfert de technologie</p> <p>11. Soutenir la recherche et l'innovation technologique, sociale, marketing/design, organisationnelle, territoriale... permettant de renforcer des liens sur les territoires et d'atténuer les effets de concurrence sur ces territoires limitrophes.</p>

#### **IV. Prise en compte des priorités transversales**

Priorités transversales UE	Enjeux
Développement durable	<p>1. Accompagner un développement des filières d'activité et de recherche régionales appuyées sur l'innovation dans ses différentes composantes.</p> <p>2. Promouvoir les initiatives de projets écologiques, ..., mutualisation des pratiques</p>
Protection de l'environnement	<p>3. Renforcer la recherche sur l'environnement notamment par la connaissance des ressources marines, littorales et agronomiques</p>
Efficacité énergétique	<p>4. Réaliser le plan campus pour réduire les consommations d'énergie.</p> <p>5. Promouvoir les technologies génériques favorables et les nouvelles technologies à consommation énergétique réduite</p>
Lutte et adaptation au changement climatique	<p>6. Développer la recherche et l'innovation pour les technologies favorisant la réduction des GES, en appui sur les pôles de compétitivité présents ainsi que dans les domaines des transports</p>
Prévention et gestion des risques	
Egalité hommes/femmes	<p>7. Mettre en œuvre une politique incitative pour que les jeunes filles s'orientent vers les études scientifiques et d'ingénieurs</p> <p>8. Disposer de statistiques par genre sur les effectifs des universités par filières, taux de réussite, et sur les effectifs, statuts, salaires, dans les laboratoires publics et privés</p>
Egalité des chances	<p>9. Organiser l'accès aux études supérieures sur tout le territoire régional, renforcer la formation tout au long de la vie</p>
Lutte contre les discriminations	

**V. Déclinaison par filières**

Approche filières	Enjeux
Agriculture, agroalimentaire, forêt	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer les échanges entre acteurs de la recherche et des filières (animation, expérimentation, transfert de connaissance)</li> <li>2. Accompagner l'intégration de l'innovation dans les projets de développement</li> </ol> Agriculture IAA <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Orienter les thèmes de recherche sur les nouveaux défis (production durable, changement climatique, nutrition-santé...), en lien avec la notion de rentabilité des exploitations et des entreprises</li> <li>4. Soutenir les recherches sur la santé animale et végétale, en articulation avec les travaux nationaux</li> </ol> Filière Forêt – Bois <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Encourager la coopération scientifique à l'échelle européenne autour du concept de forêt cultivée</li> <li>6. Anticiper les risques biotiques et abiotiques et diminuer l'exposition des forêts</li> </ol>
Pêche, aquaculture	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Soutenir la recherche sur la qualité des eaux et la santé animale</li> <li>8. Améliorer les connaissances sur le milieu et la ressource et leur diffusion en favorisant le partenariat entre professionnels et scientifiques</li> <li>9. Renforcer la coordination et les synergies entre recherche littorale et recherche marine.</li> <li>10. Encourager la recherche sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bateaux et la sélectivité des engins de pêche.</li> </ol>

## 2. Objectif thématique 2

### Améliorer l'utilisation, la qualité et l'accès des TIC

#### I. Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés

L'objectif affiché pour la période 2007-2013 était de développer les TIC au service de la société de l'information en réduisant les disparités d'accès (couverture en haut débit), de services et d'usages pour assurer une meilleure appropriation des technologies numériques par l'ensemble des acteurs économiques et par la société. Il était décliné en six domaines d'intervention :

- le renforcement de la gouvernance et du pilotage des TIC,
- l'accès à des réseaux compétitifs sur l'ensemble du territoire
- la généralisation des pratiques et la qualification des usagers pour un usage performant des TIC,
- le renforcement de la compétitivité des entreprises grâce au numérique,
- la promotion d'une filière d'excellence, par le renforcement de ses capacités de R&D
- l'augmentation de l'offre de services publics au bénéfice des citoyens (e-administration, e-learning, environnements numériques de travail...)

#### II. Enjeux pour l'Aquitaine pour 2014-2020 :

La stratégie numérique mise en place en Aquitaine dans le cadre de la contractualisation européenne entre 2007 et 2013 a fait ses preuves. Le numérique est désormais un secteur mature, dont la portée déborde largement de son cadre initial et touche toutes les strates de la société et de l'économie. Ainsi le numérique s'invite dans toute l'économie française : 148 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2011, 4 % du PIB dont un tiers dû à des investissements privés destinés à l'adaptation aux technologies numériques et deux tiers dus à la consommation de biens et services numériques. Selon l'économiste Brian Arthur, le numérique est à l'origine de « 65 % de la croissance de la productivité. A ce rythme, en 2025 cette deuxième économie sera aussi importante que l'économie physique de 1995 ».

Toutefois l'accélération des changements favorise des investissements technologiques de court terme qui menacent la durabilité du marché et rendent nécessaires des investissements publics de long terme. Le numérique est un levier au service des politiques d'innovation et de recherche, de développement de la compétitivité des TPE/PME et de réindustrialisation du territoire, de développement durable et d'efficacité énergétique, de formation et d'adaptation à l'emploi, d'inclusion sociale, d'équilibre ou de renforcement des dynamiques territoriales. Il englobe des champs d'intervention multiples (infrastructures et réseaux, services, usages) qui constituent un continuum et doivent être appréhendés de manière globale.

Une stratégie numérique ne se résume pas à une stratégie pour le numérique. L'enjeu de ce dernier est transversal. C'est à la fois :

- une filière industrielle productrice de biens et de services,
- un outil de transformation des métiers et des processus de production au service de la compétitivité de l'ensemble des secteurs économiques,

- un champ privilégié pour les innovations de rupture et d'intégration, permettant des ouvertures de marchés et des croissances soutenues,
- un outil d'efficience des services publics et de l'aménagement du territoire.

Le caractère transversal du numérique fait naturellement surgir des enjeux qui dépassent le seul objectif thématique 2. On les retrouve déclinés dans l'ensemble des neuf autres objectifs thématiques analysés, où ils sont mentionnés par souci de cohérence globale.

### **2.1. Renforcer l'innovation numérique et la compétitivité des entreprises :**

Entre 2008 et 2012, le niveau d'équipement numérique des entreprises a crû de 26 %, pour atteindre 95 % des PME (plus de 5 salariés). Mais dans le même temps les usages avancés, qui impactent le plus leur compétitivité, n'ont progressé que de 6 % et le taux d'équipement des TPE (moins de 5 salariés) n'est que de 68 %. En outre, 30 % des chefs d'entreprise déclarent éprouver des difficultés pour définir leur stratégie et leurs besoins numériques.

L'appropriation des usages avancés du numérique par le tissu économique régional et le développement de la filière numérique constituent un couple qu'il convient de travailler en synergie : les phénomènes vertueux à l'œuvre dans l'un et l'autre domaines se renforcent mutuellement.

- Le numérique est un outil de transformation des métiers et des process pour l'ensemble des entreprises quelque soient leurs domaines d'activité. L'appropriation de ses usages améliore l'efficience de leurs fonctions et leur permet d'aller vers des fonctions supérieures. C'est aussi, via la commercialisation électronique, un vecteur d'accès à de nouveaux marchés.
- Le numérique permet aux entreprises régionales de la filière numérique d'accéder à un meilleur niveau de produits et de services ; l'enjeu est celui d'un « marché domestique » (marché d'amorçage et de test d'usages) de taille critique sur le créneau des usages

La filière numérique en Aquitaine est estimée à plus de 3 700 entreprises employant 23 000 personnes, dans un large éventail d'activités, tirées par des secteurs innovants et/ou émergents : e-santé (1<sup>re</sup> région française), jeux vidéo, mobile, géolocalisation et transport intelligent, e-tourisme, e-commerce, numérisation du patrimoine... Fin 2010, l'étude « Plan stratégique pour développer les filières électroniques, TIC et numériques en Aquitaine », commanditée par l'ADEISO a conclu à la difficulté des TPE et PME à gérer leur croissance, à un besoin de renforcer leurs liens avec les laboratoires de recherche, à l'éparpillement de l'écosystème numérique aquitain et à l'absence de coordination entre les multiples initiatives, à l'adéquation insuffisante entre les formations supérieures et les besoins des entreprises.

La filière numérique a pour caractéristique qu'elle se constitue et se renforce par des processus d'hybridation rapides avec d'autres secteurs, générateurs de création de valeur elle-même transposable à d'autres secteurs. Le numérique est ainsi l'instrument des principales innovations d'intégration observées au cours des dix dernières années (ex : couple iPhone/AppleStore). Il est aussi en permanente innovation, non seulement technologique mais aussi de services, d'usages et de modèle économique.

L'Aquitaine dispose d'ores et déjà d'un réel potentiel en matière de recherche et d'innovation, sur les technologies numériques (hard et soft) comme sur les usages : LaBRI (Laboratoire bordelais de recherche en informatique), Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique), ESTIA (Ecole supérieure des technologies industrielles avancées), ENSC (Ecole nationale supérieure de cognitive), ISIC (institut supérieur d'information et de communication), GREThA (Groupe de recherche en économie théorique et appliquée)...

Par ailleurs, la phase de commercialisation des produits et services est cruciale pour les entreprises de la filière numérique, qui ont besoin de financements et d'un accompagnement adaptés pour obtenir

rapidement des rendements d'échelle croissants dans la compétition internationale où se jouent les véritables marchés.

La création de valeur par le numérique ne doit pas masquer, néanmoins, les efforts d'adaptation qu'il rend nécessaires par ailleurs. La diffusion du numérique exerce un impact particulier sur les industries culturelles et créatives. Elle génère d'importantes mutations dans les secteurs du livre, du cinéma et de l'audiovisuel caractérisés par la petite taille et la fragilité financière de leurs acteurs (éditeurs, libraires, auteurs, réalisateurs...), par l'existence de besoins de formation au numérique des auteurs et des producteurs et par la nécessité d'accompagner la reconversion des projectionnistes. Bien organisées (deux réseaux de librairies et de salles de cinéma, associations professionnelles actives en lien avec les opérateurs du secteur), elles doivent relever ces défis, intégrer de nouveaux acteurs et s'adapter aux évolutions du profil et des attentes de leur public.

Le numérique se présente enfin comme un outil privilégié de valorisation et de diffusion de la connaissance du patrimoine (ex Lascaux, BNSA).

### **Enjeux :**

1. Renforcer la culture d'utilisation des outils numériques des entreprises
2. Développer l'appropriation du numérique comme outil d'accès à de nouveaux marchés
3. Consolider les passerelles entre entreprises du numérique et entreprises « traditionnelles » d'une part, entre entreprises du numérique et laboratoires de recherche et acteurs de l'innovation d'autre part
4. Faire émerger de nouveaux services numériques innovants dans les filières clés<sup>19</sup> de l'économie d'Aquitaine
5. Soutenir la recherche et l'innovation tout au long de la chaîne d'intégration (technologies, usages, sciences économiques et sociales...)
6. Accroître la différenciation des produits et services du numérique et des autres filières
7. Accélérer la mise sur le marché des produits et services numériques
8. Accompagner l'adaptation au numérique des secteurs du livre et du cinéma/audiovisuel et accompagner la structuration de nouvelles filières
9. Favoriser et accompagner les pratiques créatives et les usages culturels des outils numériques appliqués au patrimoine

### **Orientations stratégiques :**

1. Proposer une offre de services numériques avancés aux filières clés de l'économie régionale
2. Renforcer l'offre régionale de mise sur le marché, en particulier électronique, et favoriser le déploiement d'infrastructures mutualisées dans les filières clés
3. Créer des outils financiers adaptés au secteur numérique et améliorer les compétences financières des acteurs
4. Soutenir des centres de transfert de technologies numériques (Centre Aquitain des technologies de l'information et de l'électronique...), ainsi que des laboratoires des usages (Aquil@bs...)
5. Poser la coordination recherche-entreprises comme condition d'accès à certains dispositifs de soutien aux entreprises du numérique
6. Se rapprocher du pôle de compétitivité numérique Cap Digital et accompagner le renforcement des clusters et pôles de compétences existants

---

<sup>(19)</sup> Aéronautique-espace, agriculture, IAA, bois, EnR, chimie verte, santé, TIC...

7. Accompagner des projets structurants comme celui de la Cité Numérique (Bordeaux Euratlantique) et en faire à la fois un facteur de cohérence entre l'ensemble des dispositifs et initiatives de soutien au développement du numérique et un vecteur-relais de diffusion régionale au-delà de la future métropole; ouvrir ces projets et dispositifs à l'écosystème au sens large (incluant usagers et citoyens) afin de favoriser les dynamiques d'innovation ouverte
8. Continuer le soutien aux dispositifs d'accompagnement du porteur de projet tout en renforçant leurs liens avec les entreprises existantes afin de favoriser les transferts

## **2.2. Le numérique au service du développement durable :**

Le numérique contribue à la lutte contre les déséquilibres entre les territoires ; il permet de lutter contre l'étalement urbain, de réduire des déplacements pendulaires par le développement du télétravail et du networking (néanmoins les usages ne décollent pas significativement : en 2009, 10 % des Aquitains déclaraient avoir eu recours au télétravail dans l'année contre 9 % au niveau national : ce taux reste le même en 2012), de mettre en réseau les acteurs (visioconférence), de lutter contre la désertification rurale et la disparition des services publics de proximité, de redéfinir les Points d'accès publics à Internet, de développer le soutien à domicile, l'e-santé et le suivi des maladies chroniques (la filière TIC-santé aquitaine est la 1<sup>re</sup> de France), de renforcer le lien social dans l'habitat.

La région Aquitaine subit, comme d'autres, des déséquilibres en matière de situations et de réponses de santé. Mais elle dispose d'atouts non négligeables pour faire face aux enjeux de santé avec le numérique :

- la présence active d'un "cluster TIC santé" performant en matière de logiciels métiers
- une activité importante, continue et coordonnée dans la mise en place d'expériences en matière de réseaux de santé auxquels contribuent aussi bien l'Etat que les instances de la santé (TeleSanté Aquitaine) et les collectivités locales. Ex : le territoire régional est pilote pour l'implantation du DMP (Dossier Médical Partagé)
- Le déploiement des réseaux Très Haut Débit, indispensables aux échanges d'imagerie médicale et autres contenus des activités esanté.
- une réelle prise en compte du rôle innovant des territoires dans le développement de réseaux de santé, de services mutualisés au niveau local et d'équipements mobiles légers (dispositif régional de soutien à l'innovation numérique territoriale, dont un axe dédié à la télésanté : Appel à Manifestation d'Intérêt, AMI Territoires numériques).
- la recherche appliquée et l'expertise en matière d'amélioration des usages, via le laboratoire des usages Aquil@bs.
- L'intégration du numérique dans les transports, la structuration de la connaissance des territoires par les Systèmes d'Information Géographiques, etc. permettent d'optimiser l'utilisation des infrastructures, d'améliorer la sécurité et la sûreté, de limiter les consommations d'énergie, les pollutions et les nuisances et de favoriser le report vers les modes de transport les plus respectueux de l'environnement.
- Il contribue également à l'amélioration de l'efficacité énergétique : smartgrid, convergence des infrastructures et des acteurs afin d'éviter les investissements redondants, substitution de technologies à faible consommation électrique aux technologies existantes, R&D en matière de numérique « vert ».

## **Enjeux :**

10. Lutter contre les déséquilibres territoriaux et sociaux
11. Réduire les déplacements, en particulier pendulaires
12. Répondre aux exigences de mobilité tout en limitant les nuisances et les coûts liés aux

transports de personnes et de marchandises

13. Améliorer l'offre de services santé sur l'ensemble du territoire, anticiper les évolutions conjuguées de la démographie médicale et de la démographie tout court, optimiser la prise en charge des maladies chroniques
14. Assurer la formation des professionnels de santé et des patients à l'e-santé
15. Améliorer l'efficacité énergétique

### **Orientations stratégiques :**

9. Faciliter la création et l'appropriation de services pour lutter contre les déséquilibres territoriaux
10. Favoriser l'émergence de centres d'espaces de travail partagé (coworking) en milieu rural et périurbain
11. Favoriser le développement de l'e-santé, en particulier en matière de suivi des maladies chroniques
12. Développer des projets innovants pour maintenir la compétitivité de la filière e-santé: Passer de l'expérimentation à la généralisation des services e-santé en réseau, associant les métiers dans des pratiques collaboratives, de l'hôpital au domicile du patient. Travailler en priorité sur les territoires touchés par la désertification médicale.
13. Favoriser l'émergence d'expériences pilotes dans les domaines des transports intelligents et de l'efficacité énergétique

### **2.3. Promouvoir l'égalité et les compétences numériques :**

L'accès à l'emploi se numérise : les filtres numériques entre candidat et recruteur se multiplient, avec une standardisation et une formalisation de l'offre et de la demande d'emploi. Plus généralement, les compétences numériques deviennent de plus en plus un enjeu d'inclusion sociale. Par ailleurs, on constate que l'arrivée sur le marché du travail des "digital natives" ne réduit pas le besoin de montée en compétence numérique, au contraire : la maîtrise des usages sociaux ou personnels n'entraîne pas celle des outils professionnels, même basiques comme la bureautique.

143 formations numériques ont été recensées en 2011 en Aquitaine (41 % de nature technique, 17 % en graphisme/design, 10 % en marketing et 32 % dites transversales). Pour autant les PME du numérique ont du mal à recruter de jeunes diplômés formés localement mais plus attirés par des grandes entreprises ou marques nationales. De plus, les compétences métier évoluent très vite, d'où un décalage significatif entre l'état de l'art (technologique, technique, en matière d'usages et de modèles économiques) et les formations dispensées.

Le numérique est un outil de au service de la formation : l'e-learning et les serious games se développent, les environnements numériques de travail (ENT) se généralisent.

### **Enjeux :**

16. Lutter contre les fractures d'usage et favoriser l'e-inclusion
17. Consolider un socle de compétences numériques parallèlement aux usages agiles des "digital natives"
18. Favoriser la mise à niveau en continu des professionnels et des étudiants des filières numériques
19. Développer des outils numériques (ex ENT) dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle

### **Orientations stratégiques :**

14. Développer la formation au numérique tout au long de la vie
15. Renforcer les apprentissages numériques dans le cadre de la formation initiale
16. Multiplier les lieux (réels ou virtuels) d'échanges entre étudiants et professionnels du numérique afin d'accélérer et d'élargir la diffusion de l'état de l'art
17. Développer des contenus numériques innovants pour nourrir les environnements numériques de travail existants et les formations continues
18. Assurer un accès égal aux services pour tous, en particulier pour les personnes les plus en difficulté.

### **2.4. Renforcer les capacités institutionnelles et améliorer l'efficacité des administrations**

Les usagers sont en demande de services publics numériques accessibles, variés et performants. L'accès à l'administration par les usagers doit être facilité : e-administration, citoyenneté numérique, information géographique, crowdsourcing et Open Data, citoyenneté numérique et économie du partage. Des pôles de compétences mutualisent déjà des actions structurantes pour la mise en oeuvre de services publics en ligne, cela doit être encouragé.

De nombreuses associations professionnelles et accompagnateurs publics attestent de l'existence d'une communauté du numérique en Aquitaine. Le Pôle Aquitain pour la société de l'information est un exemple réussi de partage de l'information, de concertation et de prise de décision collective publique-privée. Un processus analogue se met progressivement en place au sein de la filière numérique, par la création de l'Alliance Numérique qui regroupe les principales associations régionales d'entreprises du numérique.

### **Enjeux :**

20. Faciliter l'accès des usagers à des services publics numériques (exemple : démocratie participative)
21. Développer des services publics de proximité intelligents (transports, énergie...)
22. Généraliser l'utilisation par le secteur public de ces outils porteurs d'efficacité pour lui-même
23. Garantir l'efficacité des stratégies publiques numériques et favoriser l'émergence d'un écosystème régional favorable, par le biais d'une gouvernance ouverte
24. Consolider l'élaboration stratégique publique et privée en mettant en place des outils de diagnostic et de suivi

### **Orientations stratégiques :**

19. Enrichir et actualiser un schéma de cohérence des TIC
20. Maintenir un outil de gouvernance informel et partagé rassemblant tous les acteurs concernés par le numérique en Aquitaine
21. Appuyer les actions de structuration de la filière numérique régionale
22. Produire et partager des indicateurs d'impact des actions engagées et de suivi des principaux chiffres clés du numérique régional
23. Renforcer l'activité des structures publiques de mutualisation de l'administration électronique à destination des petites collectivités
24. Renforcer l'activité de mutualisation et de structuration de l'information géographique du GIP ATGeRI (évolution du projet PIGMA)



## **2.5. Développer les infrastructures de très haut débit :**

L'Aquitaine bénéficie de l'une des meilleures couvertures en haut débit de France (ADSL). 12 projets de réseaux d'initiative publique, ayant généré 190 M€ d'investissements, ont permis de pallier la carence des initiatives privées. Néanmoins le haut débit n'est pas disponible sur tout le territoire et des zones blanches persistent. Certaines parties du territoire aquitain nécessitent par ailleurs une montée en débit.

Le haut débit atteignant aujourd'hui ses limites techniques, il devient nécessaire de basculer vers le très haut débit (THD). Le remplacement d'ici à vingt ans des réseaux historiques en fibre optique (1,7 milliard d'euros), le plus loin possible dans les territoires périurbains et ruraux d'Aquitaine, constitue un enjeu majeur en particulier en termes de compétitivité économique et de réduction de la fracture numérique. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intentions d'investissements du Programme national THD, les opérateurs ont annoncé leurs intentions de couvrir les zones les plus rentables soit 5 % du territoire et 40 % de la population d'Aquitaine en 2021. Cela justifie l'intervention publique sur des infrastructures essentielles, dans un contexte où l'effet du seul marché ne suffit pas à répondre à l'intérêt général. Une attention particulière sera portée aux raccordements des établissements de santé en très haut débit comme condition obligatoire pour la mise en place de services e-santé performants.

Le réseau haut débit et très haut débit doit faire l'objet d'une anticipation et d'une planification afin d'éviter les investissements palliatifs. Il doit être adapté à l'explosion des usages ubiquitaires et son déploiement doit faire l'objet d'une gouvernance étroite entre autorités publiques, opérateurs privés et utilisateurs, afin d'éviter les coutures et d'assurer un coût optimal.

### **Enjeux :**

25. Optimiser l'accès au très haut débit sur les territoires définis (non couverts par les opérateurs privés en fonds propres) et articuler son déploiement en cohérence avec les enjeux majeurs identifiés : implantation d'entreprises, installation de services, e-santé...
26. Généraliser l'accès au haut débit sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur toutes les technologies disponibles

### **Orientations stratégiques :**

25. Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement numérique du territoire cohérente et de long terme organisant une seule réponse publique sur le Très Haut Débit
26. Structurer l'action publique de construction du réseau très haut débit par l'intermédiaire de structures départementales associant tous les acteurs publics du territoire (Syndicat mixte ouvert)
27. Mettre en place un guichet régional de commercialisation du réseau construit par les structures départementales

## **III. Déclinaison territoriale :**

Approche territoriale	Enjeux
Territoires urbains	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Généraliser l'accès au HD, avec montée en débit, et optimiser la desserte en THD</li><li>2. Favoriser le développement de quartiers urbains intelligents (transport, énergie,...)</li><li>3. Améliorer la logistique urbaine, développer les transports urbains</li></ol>

	<p>sobres et les modes de déplacements alternatifs (vélo, marche à pieds...)</p> <p><u>Quartiers fragilisés :</u></p> <p>4. Développer les usages du numérique facilitant les démarches d'orientation et de formation, notamment vis à vis des jeunes.</p>
Territoires ruraux et périurbains	<p>5. Généraliser l'accès au HD, avec montée en débit, et optimiser la desserte en THD</p> <p>6. Renforcer l'appropriation des TIC par les entreprises et les citoyens</p> <p>7. Développer les usages contribuant à réduire la fracture territoriale, de maîtriser l'étalement urbain et les déplacements (télétravail, visioconférence...), de pallier à la désertification médicale (e-santé) et la disparition des services publics de proximité (e-administration, e-santé, e-enseignement), d'améliorer l'efficacité énergétique...</p>
Littoral	<p>8. Développer l'usage des technologies de l'information dans le secteur de l'aquaculture et de la pêche</p> <p>9. Mettre en réseau, mutualiser et partager les connaissances avec l'ensemble des usagers de l'espace littoral et notamment des professionnels</p>
Massif pyrénéen	<p>10. Développer la desserte en haut débit, les services et les usages associés (service en ligne, e-santé, télétravail)</p>
Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière	<p>11. Développer les usages permettant de réduire la fracture territoriale, de maîtriser l'étalement urbain et les déplacements (télétravail, visioconférence, co-voiturage...), de pallier la désertification et la disparition des services publics de proximité (e-administration, e-santé, e-enseignement...),</p> <p>12. Généraliser l'accès au HD, avec montée en débit, et optimiser la desserte en THD sur les territoires définis</p>

**IV. Prise en compte des priorités transversales par objectif thématique et territoire :**

Priorités transversales UE	Enjeux
Développement durable	<p>1. Accompagner un développement des filières d'activité et de recherche régionales appuyées sur l'innovation dans ses différentes composantes.</p> <p>2. Promouvoir les initiatives de projets écologiques, ..., mutualisation des pratiques</p>
Protection de l'environnement	<p>3. Renforcer la recherche sur l'environnement notamment par la connaissance des ressources marines et littorales</p>
Efficacité énergétique	<p>4. Réaliser le plan campus pour réduire les consommations d'énergie.</p> <p>5. Promouvoir les technologies génériques favorables et les nouvelles technologies à consommation énergétique réduite</p>

Lutte et adaptation au changement climatique	6. Développer la recherche et l'innovation pour les technologies favorisant la réduction des GES, en appui sur les pôles de compétitivité présents ainsi que dans les domaines des transports
Prévention et gestion des risques	
Egalité hommes/femmes	7. Mettre en œuvre une politique incitative pour que les jeunes filles s'orientent vers les études scientifiques et d'ingénieurs 8. Disposer de statistiques par genre sur les effectifs des universités par filières, taux de réussite, et sur les effectifs, statuts, salaires, dans les laboratoires publics et privés
Egalité des chances	9. Organiser l'accès aux études supérieures sur tout le territoire régional, renforcer la formation tout au long de la vie
Lutte contre les discriminations	

#### **V. Filières agricole et sylvicole :**

Priorités par filières	Enjeux
Agriculture, IAA, forêt	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer l'efficacité environnementale des filières (gestion de l'eau et de l'énergie, circuits de proximité, transports...)</li> <li>2. Développer la vente en ligne et d'autres usages innovants</li> <li>3. Développer les technologies embarquées (agriculture de précision)</li> <li>4. Développer les SIG sur Internet, à l'échelle des parcelles et au service des territoires</li> <li>5. Améliorer les performances des filières (traçabilité, coûts, logistique...)</li> <li>6. Moderniser et renforcer la compétitivité de filières positionnées sur des marchés concurrentiels (mise sur le marché électronique)</li> </ol> <p><i>Filière Forêt – Bois</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Evaluer la ressource et la modéliser</li> <li>8. Evaluer et diminuer les risques par l'utilisation des TIC (GIP ATEGRI)</li> <li>9. Améliorer la chaîne logistique dans la filière bois.</li> <li>10. Mutualiser les informations et favoriser le transfert de données entre acteurs</li> </ol>
Pêche, aquaculture	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Promouvoir l'utilisation des TIC dans les échanges entre les différents maillons des filières pêche et aquaculture</li> <li>12. Développer la vente en ligne et d'autres usages innovants</li> <li>13. Evaluer les ressources halieutiques et les modéliser</li> <li>14. Mettre en réseau, mutualiser et partager les connaissances intéressant ces filières</li> </ol>



### 3. Objectif thématique 3

#### **Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises**

##### **I. Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés :**

L'innovation et les TIC étaient les deux principaux moteurs mis en avant, dans le cadre du Feder 2007-2013, pour l'amélioration de la compétitivité des PME.

- Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises et des territoires :
  - Renforcer le potentiel d'innovation des entreprises
  - Soutenir la création ou la reprise d'entreprises structurantes pour le tissu industriel et accueillir de nouvelles activités
  - Développer l'ingénierie financière
  - Promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise
- Développer les TIC au service de la société de l'information :
  - Garantir l'accès à des réseaux compétitifs
  - Généraliser les pratiques et qualifier les usagers
  - Faire des TIC les moteurs de la compétitivité des entreprises
  - Promouvoir une filière TIC d'excellence

##### **II. Enjeux prioritaires pour l'Aquitaine sur la période 2014-2020**

###### **2.1. Promouvoir l'esprit d'entreprise, en particulier faciliter l'exploitation économique des nouvelles idées et stimuler la création de nouvelles entreprises :**

L'Aquitaine se caractérise par son dynamisme en matière de création d'entreprises : avec 29 500 créations en 2011 elle se positionne au 5<sup>e</sup> rang des régions françaises par le nombre comme par le taux de création. Dans un contexte économique défavorable, leur nombre est en recul de 9%, moins néanmoins qu'au niveau national (-12%). La création d'entreprise a été marquée en France par la mise en place du régime simplifié de l'auto-entrepreneur qui a engendré une explosion du nombre de créations en 2009 (+83% en Aquitaine, +79% en France). Ce type de création recule aujourd'hui mais représente toujours 57% de l'ensemble. Les jeunes entreprises présentent un taux de mortalité élevé, bien que conforme à la moyenne nationale, avec un impact négatif sur l'emploi.

Le nombre de chefs d'entreprises aquitains de plus de 55 ans, qui doivent envisager à court/moyen terme la transmission de leur entreprise, est estimé à 30 000. L'équilibre offre/demande diffère selon qu'il s'agit de PME/PMI, où la demande est nettement supérieure à l'offre, ou d'affaires commerciales ou artisanales où la situation est inversée. Or ces très petites entreprises constituent l'essentiel du volume et sont en particulier présentes dans les zones rurales. En outre, le peu d'information disponible sur les entreprises potentiellement cessibles rend difficile le rapprochement entre l'offre d'entreprises à céder et la demande exprimée par les candidats-repreneurs.

Les créateurs et les repreneurs aquitains bénéficient aujourd'hui d'un environnement favorable en matière d'accompagnement à la construction de projet (structures d'accueil et réseaux de proximité, conseil, formation) et de financement, qu'il s'agisse de subvention, de prêts d'honneur, de garanties

ou de capital-risque. Ces outils méritent désormais d'être amplifiés et structurés, pour un effet de levier supérieur et une plus grande lisibilité.

L'intégration et le développement de l'innovation dans les projets d'entreprises reste toujours une difficulté pour les PME, qui se heurtent à des problèmes de financement, de gestion du risque, de compétences, d'organisation interne....

L'Aquitaine accueille des investissements étrangers, au nombre de 115 entre 2007 et 2011, sources de création et de reprise de plus de 8 800 emplois, qui la place au 5<sup>e</sup> rang des régions françaises les plus attractives. 2010 et 2011 marquent cependant un net repli, le nombre d'emplois créés ayant chaque année été divisé par deux : il ne représente plus que 2,8 % du total national après un maximum de 9,7% atteint en 2009.

Le développement de l'économie verte<sup>20</sup> offre de nouvelles opportunités aux entreprises régionales. Selon l'étude du Cabinet Trendéo, l'Aquitaine était la 1<sup>re</sup> région française par la création d'emplois verts en 2009 et en 2010. Plus de 1 600 postes ont ainsi été créés au cours de cette dernière année, principalement dans le solaire. L'Aquitaine est aussi leader en termes de véhicules électriques et de biocarburants. Elle offre un potentiel de ressources important : énergie marine et éolien off-shore, biomasse, bois-construction... L'association « Aquitaine croissance verte », créée en octobre 2012 sous l'impulsion de la Région Aquitaine, réunit des industriels autour d'une valeur commune : le développement durable comme moteur de croissance. Vecteur d'interclustering, elle s'est donnée pour objectif de développer une offre transversale, associant les compétences des entreprises membres et partenaires, et de la diffuser aux niveaux national et international.

L'économie sociale et solidaire est en plein développement. Elle est relativement moins présente en Aquitaine que dans la plupart des régions françaises. Avec 116 000 emplois en 2010, elle représente 11,0% de l'emploi salarié de la région, ce qui positionne l'Aquitaine seulement au 13<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines. Ses acteurs manifestent une volonté de progresser dans la voie de l'innovation sociale, de la structuration et de la mesure de la valeur produite par leur activité. Face à un gisement d'initiatives aux contours encore imprécis, il importe de donner une définition précise à ce nouveau champ opérationnel.

### **Enjeux :**

1. Stimuler l'entrepreneuriat, notamment auprès des publics jeunes en fin de cursus scolaires (apprentis, étudiants, ...), soutenir la création d'entreprises et d'activités (aide à l'installation, pépinières, technopoles, incubateurs, PFIL, ingénierie de projet...) sur l'ensemble du territoire
2. Soutenir la transmission et la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire : accompagnement du cédant et du repreneur, outils de financement adaptés, apprentissage
3. Accueillir de nouvelles activités à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois et accompagner les structures spécialisées dans l'accueil d'investisseurs
4. Favoriser l'intégration et la gestion interne de l'innovation dans l'entreprise, en ressources financières et techniques, en capital humain et en modification d'organisation
5. Stimuler la R&D en innovation sociale et accompagner son expérimentation et sa diffusion dans les TPE et les PME
6. Soutenir le développement de l'économie verte
7. Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

---

<sup>20</sup> Source : Programme national des nations unies pour l'environnement (PNUE), in « Vers une économie verte - Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs », 2011. L'économie verte « entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Sous sa forme la plus simple elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale ».

### **Orientations stratégiques :**

1. Favoriser l'offre de conseil aux créateurs
2. Soutenir et moderniser les pépinières, technopoles et incubateurs (dont la mise en réseau des dispositifs d'accompagnement)
3. Accompagner les cédants et les repreneurs, faciliter la circulation de l'information
4. Offrir les outils de financement adaptés aux besoins des créateurs et des repreneurs
5. Offrir les outils de formations adaptés aux besoins des créateurs et des repreneurs
6. Soutenir les structures spécialisées dans l'accueil d'investisseurs
7. Informer et accompagner les entreprises en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

### **2.2. Développer de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier favoriser leur internationalisation :**

Les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) représentent le quart de l'emploi salarié et du chiffre d'affaire, le tiers des exportations en France. Ces entreprises, qui emploient entre 250 et 5 000 salariés, ne sont pas assez nombreuses en France et en particulier en Aquitaine, qui ne comptait au 31 décembre 2010 que 1,4 entreprise de plus de 200 salariés pour 1000, alors que la France en comptait 2,2. La majorité des ETI investit de manière significative dans la recherche et l'innovation et la moitié sont positionnées sur les marchés mondiaux, tant sur le plan commercial qu'au niveau industriel. L'innovation et l'international sont ainsi, avec l'investissement, trois puissants accélérateurs de compétitivité et de développement. Les PME de 100 à 250 salariés, voire de 50 à 100, qui au vu de leur potentiel de croissance et de leur savoir-faire ont vocation à devenir des ETI, sont la cible des réflexions pour l'élaboration d'un dispositif de soutien adapté, axé autour du développement endogène, du regroupement ou de la croissance externe des entreprises régionales.

Ces développements nécessitent d'importants moyens financiers que la taille des instruments déjà présents en Aquitaine ne permet pas encore.

En 2010, l'Aquitaine occupait la 11<sup>e</sup> place des régions exportatrices françaises avec 13,3 milliards d'euros d'exportations, soit 3,4% du total national. Son commerce extérieur se caractérise par une forte spécialisation sectorielle autour de quelques grands pôles industriels : industries alimentaires, aéronautique et espace, chimie et pharmacie. Les six premiers produits exportés représentent 60% des exportations régionales alors que ce taux est atteint avec onze produits en France. L'Aquitaine est la 1<sup>re</sup> région exportatrice de produits du travail du bois, la 2<sup>e</sup> pour les ventes à l'étranger de boissons, de papier-cartons et de produits à base de légumes. Elle occupe le 3<sup>e</sup> rang pour la construction aéronautique et spatiale. L'Union européenne est son 1<sup>er</sup> marché. L'Espagne et les Etats-Unis sont ses deux premiers clients. Seules 8% des TPE/PME exercent une activité à l'exportation, taux qui augmente à 17% pour les ETI.

L'Aquitaine a mis en place une stratégie export, axée principalement sur les aspects commerciaux. Cette démarche doit déboucher sur une nouvelle stratégie d'internationalisation des entreprises, qui repose sur la conquête de marchés extérieurs par le jeu des alliances et des implantations. Elle implique la mise en place de ressources financières dédiées.

La Stratégie régionale de l'innovation, revue en 2010 en Aquitaine, a fait apparaître un profil sectoriel qui ne favorise pas la diffusion de l'innovation dans les entreprises mais des atouts en termes d'acteurs et de ressources à conforter. La spécialisation régionale reflète celle du niveau national et repose sur une forte représentation agroalimentaire, des segments industriels traditionnels (métallurgie, chimie...) et des entreprises de moindre technologie (65% des PME). L'Aquitaine dispose de ressources importantes en matière de formation. Les compétences de ses pôles universitaires, avec une recherche de classe nationale et mondiale dans certains secteurs (matériaux,

laser...), se sont renforcées. Sa recherche publique est importante et le niveau des dépenses de R&D privées est élevé (7<sup>e</sup> région française), bien que celles-ci soient concentrées sur quelques grandes entreprises. Elle souffre néanmoins d'une insuffisance relative de production scientifique et technologique.

Entre 2008 et 2012, le niveau d'équipement en numérique des entreprises a crû de 26%, pour atteindre 95% des PME. Mais dans le même temps leurs usages avancés, qui impactent le plus leur compétitivité, n'ont que peu progressé (6%) et le taux d'équipement des TPE (moins de 5 salariés) n'est que de 68%. En outre, près du tiers des chefs d'entreprise déclarent éprouver des difficultés pour définir leur stratégie et leurs besoins numériques. Or le numérique est un outil majeur de transformation des métiers, des process, des produits et des marchés de l'entreprise. L'enjeu de son accessibilité et de son appropriation par les PME est au cœur de leur compétitivité et de leur développement à venir. En particulier, le numérique doit leur permettre d'accéder aux procédures de mise en concurrence dématérialisées conformément aux objectifs du SBA européen, en particulier s'agissant de marchés publics.

L'Aquitaine a créé et développé, lors des programmes antérieurs, des outils d'ingénierie financière adaptés aux besoins des entreprises, spécialisés selon les phases de leur vie, leurs secteurs d'activité, ou les spécificités des territoires. Elle les a déployés dans l'ensemble des secteurs économiques, sur les services, l'industrie, l'économie marchande ou l'économie sociale et solidaire. C'est ainsi qu'ont été satisfaits les besoins de financement en fonds propres, prêts et garanties qu'exprimaient alors les PME.

Confortées par ces nouveaux financements, les entreprises se sont développées et de nouveaux besoins ont émergé. Ces outils sont devenus insuffisants ; la constitution de nouveaux outils d'une taille supérieure à ceux existants, au besoin en recourant à des coopérations interrégionales ou à l'intervention d'un niveau national mutualisé, devient un enjeu de la prochaine programmation des fonds structurels. La possibilité de cofinancement entre fonds est une opportunité pour accroître la taille des fonds régionaux.

### **Enjeux :**

8. Soutenir le développement des TPE/PME à fort potentiel et l'émergence d'un tissu d'entreprises de taille intermédiaire (ETI)
9. Elever le niveau technologique des TPE/PME
10. Diffuser l'innovation sous toutes ses formes dans les entreprises
11. Développer de nouveaux modèles commerciaux dans les entreprises pour accélérer leur internationalisation
12. Structurer l'offre de capital investissement, prêt et garanties et constituer des instruments financiers d'une taille correspondant aux besoins nouveaux des PME qui doivent devenir des ETI, orienter davantage l'épargne règlementée vers les TPE et les PME
13. Accompagner les démarches d'amélioration continue de la compétitivité dans le cadre d'actions collectives (filiales, nouveaux procédés...)
14. Accompagner la redynamisation des territoires en mutation économique
15. Permettre une plus grande accessibilité des TIC aux TPE/PME et leur en faciliter l'appropriation
16. Assurer le maintien des infrastructures et équipements d'accueil et de communication constitutifs de l'attractivité des territoires et de la compétitivité des entreprises
17. Développer le marketing territorial pour améliorer l'attractivité des territoires et la compétitivité des entreprises



### **Orientations stratégiques :**

8. Accompagner le développement des PME dans l'objectif de constituer un tissu d'ETI : stimulation des regroupements, plan transmission pour l'industrie, parcours de formation, contrats de partenariat et de croissance ETI-PME...
9. Inciter les TPE/PME à s'approprier les outils numériques
10. Soutenir les investissements des ETI existantes et potentielles, en particulier en termes d'innovation et d'exportation
11. Créer un outil de financement spécifique pour encourager l'internationalisation des entreprises, basé par exemple sur les mécanismes d'assurance-crédit à l'export ou en partenariat avec des établissements bancaires à l'étranger
12. Accroître la participation des PME aux programmes de R&D collaboratifs
13. Développer une offre de financement à base régionale, structurée et adaptée aux besoins des TPE/PME, véritable pôle public financier régional
14. Appliquer les résolutions du Small business act (SBA) européen en facilitant l'accès des TPE/PME aux procédures dématérialisées, en particulier en matière de marchés publics,
15. Assurer un développement équilibré des parcs et des zones d'activité économique
16. Encourager la mise en place de marques collectives territoriales

### **2.3. Faciliter la capacité d'adaptation des entreprises et des travailleurs pour améliorer la compétitivité :**

L'offre régionale de formation et d'apprentissage est riche, diverse et bien répartie sur le territoire. Le développement des qualifications des salariés et des demandeurs d'emploi se vérifie : une part croissante de stagiaires de la formation professionnelle continue valide une qualification (67% en 2011 contre 63% en 2006), ce qui facilite leur intégration sur le marché du travail (69% d'entre eux sont en emploi dans les 6 mois suivant la fin de leur formation).

L'offre de formation régionale tend à apporter des réponses aux besoins des entreprises. Les outils de contractualisation avec les organisations professionnelles, tels que les contrats d'objectifs territoriaux (COT), garantissent pour partie cette orientation et méritent d'être étendus. Les COT existants couvrent en effet à peine 35% des emplois salariés. Ils sont complétés par les outils de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, à caractère prospectif, encore insuffisamment appropriés par les PME.

Des segments restent à améliorer. Dans le domaine de l'apprentissage de niveaux I à III l'Aquitaine est encore peu avancée et ne concentre que 3,2% des effectifs nationaux. La croissance du nombre d'étudiants en licences professionnelles reste plus faible qu'au niveau national. Enfin, le retard de la région en termes de formation continue des salariés et les disparités en fonction de la taille des entreprises restent une faiblesse. Si le nombre d'étudiants ingénieurs a été multiplié par deux entre 2000 et 2011 à près de 4 000, l'Aquitaine ne concentre encore que 3% des effectifs nationaux. L'ouverture prochaine de l'IOGS, le regroupement d'écoles prestigieuses au sein de la Cité des ingénieurs, le développement de l'Aérocampus et la perspective d'extension de ce concept vers d'autres secteurs de l'économie vont dans le sens d'une poursuite de cette tendance.

Des compétences transversales méritent d'être largement développées pour accompagner les mutations culturelles et technologiques en cours, notamment dans le domaine des TIC et du développement durable.

Le numérique engendre de nouveaux métiers auxquels les entreprises doivent s'adapter. L'appropriation de ses usages améliore l'efficacité de leurs fonctions et leur permettent d'aller vers des fonctions supérieures, de nouveaux process, produits et marchés. L'offre de formation doit être adaptée à la réalité de l'évolution des emplois sous l'effet de la diffusion du numérique. En 2011 en

Aquitaine, 143 formations numériques de toutes nature (technique, design, marketing...) ont été recensées. Pour autant les PME du numérique ont du mal à recruter de jeunes diplômés formés localement mais plus attirés par des grandes entreprises ou marques nationales.

En termes de développement durable, l'offre de formation est en cours de « verdissement » et de nouvelles formations, adaptées aux nouveaux métiers de « l'économie verte », sont en cours d'élaboration, en dépit des résistances culturelles au changement et du coût d'adaptation des plateaux techniques. Un prochain schéma régional des formations « croissance verte » précisera les axes de formation à mettre en place et à développer.

Ces démarches d'innovation et d'éco-innovation nécessitent l'intégration de compétences dans l'entreprise, soit par la formation, soit par le recrutement. En particulier, les modifications nécessaires d'organisation se feront par l'apport de nouveaux cadres. L'embauche de chercheurs ou de personnels d'un niveau technique supérieur à celui habituellement utilisé par l'entreprise devra également être encouragée. L'entreprise a besoin de conforter ses fonctions de soutien, en particulier dans le domaine financier. Il conviendra de soutenir les plans de formation des entreprises orientés vers l'acquisition de ces compétences et l'embauche de nouveaux cadres, administratifs et financiers, chercheurs, techniciens ou ingénieurs.

#### **Enjeux :**

18. Adapter l'offre de formation pour fournir aux entreprises en tension de recrutement ou en mutations les compétences dont elles ont besoin,
19. Adapter le capital humain des entreprises aux nouveaux besoins nés de l'intégration de l'innovation et de l'éco-innovation,
20. Créer de nouvelles formations adaptées à la diffusion du numérique dans les entreprises et à l'émergence de nouveaux métiers « verts »
21. Promouvoir le recours à l'apprentissage et à la formation pour les salariés et les entrepreneurs

#### **Orientations stratégiques :**

17. Développer l'apprentissage en termes d'effectifs comme de qualité de l'offre
18. Développer la formation par alternance comme principe d'appropriation des compétences adapté aux entreprises
19. Poursuivre l'augmentation du nombre d'ingénieurs diplômés en Aquitaine
20. Créer des pôles de formation d'excellence pour les salariés des entreprises (soutien à l'Aérocampus, création d'autres pôles dans les secteurs du cuir-luxe-art, de l'agroalimentaire, du bois et des métiers du goût)
21. Développer la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises ainsi que la Gestion territoriale des emplois et des compétences
22. Elaborer un schéma régional des formations « croissance verte »

Cet objectif thématique met l'accent sur le financement, l'internationalisation et l'esprit entrepreneurial comme facteurs clés de l'amélioration de la compétitivité des PME. Or le maintien voire le développement des infrastructures de communication (routes, réseau ferré, aéroports, TIC...) contribuent également à l'attractivité des territoires et à la qualité de l'environnement global des entreprises.

### III. Déclinaison territoriale

Approche territoriale	Enjeux
Territoires urbains	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser l'accueil d'entreprises en développant une politique globale de maîtrise du foncier, d'aménagement de parc d'activités et de réhabilitation de friches urbaines</li> </ol> <p><u>Quartiers fragilisés :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Soutenir la création d'entreprises, en particulier des jeunes et des femmes, de la détection des projets à l'accueil et à l'orientation vers les réseaux professionnels et financiers compétents</li> <li>3. Soutenir la création d'activités socialement innovantes (Responsabilité sociale des entreprises, Économie sociale et solidaire...)</li> <li>4. Créer des équipements d'accueil de la création d'entreprises (pépinières...)</li> </ol>
Territoires ruraux et périurbains	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Valoriser les ressources locales et les compétences des territoires</li> <li>6. Développer l'économie présentielle (dont le tourisme, l'artisanat, les services...)</li> <li>7. Renforcer la base productive des territoires (agriculture, forêt, industrie, artisanat...)</li> <li>8. Maintenir l'agriculture en zone périurbaine</li> <li>9. Favoriser le décloisonnement et le développement équilibré des principales filières : agriculture, tourisme, thermalisme, environnement...</li> <li>10. Valoriser les produits agricoles et forestiers</li> <li>11. Développer les circuits courts et de proximité</li> <li>12. Diversifier les activités touristiques vers une orientation « nature-culture », moderniser les équipements</li> </ol>
Littoral	<ol style="list-style-type: none"> <li>13. Améliorer la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture par la structuration des filières, l'organisation du marché, le développement des produits à forte valeur ajoutée et les démarches de qualité</li> <li>14. Développer une offre touristique modernisée et durable</li> <li>15. Conforter les filières économiques liées au littoral (plaisance, nautisme, glisse...)</li> <li>16. Développer les capacités d'accueil des entreprises dans un objectif d'équilibre entre les activités de production et celles liées à l'économie présentielle (services à la personne par exemple)</li> </ol>
Massif pyrénéen	<ol style="list-style-type: none"> <li>17. Préserver un territoire vivant et pluriactif avec un ensemble diversifié d'activités</li> <li>18. Faciliter l'installation et la transmission d'activités, leur adaptation, leur développement et leur modernisation, notamment dans les domaines les plus vulnérables : forêt, tourisme, agriculture, artisanat en particulier</li> <li>19. Favoriser le décloisonnement et le développement équilibré des principales filières : agriculture, tourisme, environnement,</li> </ol>

	<p>thermalisme, pastoralisme...</p> <p>20. Valoriser les produits agricoles et forestiers et développer les circuits courts et de proximité</p> <p>21. Diversifier les activités touristiques vers une orientation « nature-culture », Moderniser les équipements, notamment des stations d'altitude</p> <p>22. Améliorer la maîtrise du foncier dans les vallées (cf. leur morcellement)</p>
Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière	<p>23. Soutenir la création, la transmission et la reprise d'entreprise, ainsi que les structures d'accompagnement pouvant intervenir de manière transfrontalière</p> <p>24. Développer les modèles de l'économie sociale et solidaire et des circuits courts</p> <p>25. Favoriser l'intégration de l'innovation, sous toutes ses formes, dans l'entreprise (financement, organisation, techniques, moyens humains...)</p> <p>26. Valoriser les ressources locales des territoires</p> <p>27. Elever le niveau technologique des entreprises des territoires de coopération, et favoriser leurs capacités d'accès à de nouveaux marchés</p>

#### **IV. Prise en compte des priorités transversales**

Priorités transversales UE	Enjeux
Développement durable	<p>1. Informer et accompagner les entreprises en matière de responsabilité sociétale (RSE)</p> <p>2. Renforcer le tissu d'entreprises créateur d'emplois</p> <p>3. Favoriser les circuits courts, tourisme social et solidaire, soutien de l'artisanat</p>
Protection de l'environnement	
Efficacité énergétique	<p>4. Favoriser les nouvelles sources d'approvisionnement énergétique pour les entreprises</p>
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	
Egalité hommes/femmes	<p>5. Mettre en œuvre un accès équitable à la formation professionnelle continue (H / F)</p> <p>6. Favoriser la mixité, Atténuer le caractère sexué des emplois, favoriser l'engagement des entreprises, soutenir l'insertion professionnelle et la création d'entreprises par les femmes</p> <p>7. Sensibiliser les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi, de l'insertion sociale et professionnelle des mères isolées</p>

	8. Disposer de statistiques concernant l'entrepreneuriat féminin
Egalité des chances	9. Stimuler l'entrepreneuriat, notamment auprès des publics jeunes en fin de cursus scolaires 10. Favoriser l'accès à l'emploi, à la Formation (initiale et continue) sur l'ensemble des bassins d'emplois, en particulier à la FPC (accès pour les plus bas niveaux de qualification) 11. Inclure des clauses sociales dans les marchés publics
Lutte contre les discriminations	12. Promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion, insertion des personnes cumulant plusieurs difficultés d'insertion

### **V. Déclinaison par filières**

Approche filières	Enjeux
Agriculture, agroalimentaire, forêt	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Structurer les filières de l'amont à l'aval et favoriser les démarches collectives</li> </ol> <p><i><u>Agriculture - IAA</u></i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Maintenir et améliorer la productivité des exploitations agricoles</li> <li>3. Renforcer et valoriser la qualité des produits agricoles et agroalimentaires</li> <li>4. Renforcer l'expertise des exploitations agricoles et des PME agroalimentaires, notamment sur les performances économiques et environnementales.</li> <li>5. Développer les parts de marché des IAA sur le plan national et à l'export : adapter les produits en conséquence et développer des marques fortes</li> <li>6. Renforcer le segment identitaire des Signes de qualité et d'origine (SIQO) en adaptant la communication aux attentes environnementales et durables des consommateurs</li> <li>7. Soutenir les alliances entre producteurs agricoles</li> <li>8. Soutenir le développement d'activités nouvelles dans les exploitations (circuits de proximité, agriculture biologique, agritourisme, production d'EnR...)</li> </ol> <p><i><u>Filière Forêt - Bois</u></i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>9. Conforter les marchés actuels et anticiper les marchés de demain</li> <li>10. Développer l'usage du bois dans les nouveaux marchés (habitat, énergie...)</li> <li>11. Conforter la compétitivité des TPE/PME de la filière, qui offre des emplois en milieu rural</li> <li>12. Accompagner les démarches de certification (gestion durable des forêts/PEFC) et de normalisation des produits bois</li> <li>13. Développer une marque collective pour le bois du Sud-ouest</li> </ol>
Pêche, aquaculture	<ol style="list-style-type: none"> <li>14. Améliorer la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture par la structuration des filières, l'organisation du marché, le développement</li> </ol>

	<p>des produits à forte valeur ajoutée et les démarches de qualité</p> <ol style="list-style-type: none"><li>15. Aider à l'installation des jeunes et accompagner le développement des entreprises (diagnostics, suivis, conseils....)</li><li>16. Moderniser la flotte (qualité, hygiène, amélioration des conditions de travail, sécurité...) et les moyens de production</li><li>17. Assurer la promotion des métiers et des produits de la pêche et de l'aquaculture</li><li>18. Soutenir la diversification des activités</li></ol>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 4. Objectif thématique 4

### **Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs**

#### **I. Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés**

Pour la période 2007-2013, l'objectif affiché était de relever le défi climatique et énergétique (objectif 3.1) par la promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables et la promotion de nouveaux modes de déplacement durables. Le programme européen 2007-2013 constituait une première étape pour organiser des modes de production et de consommation durables, mettre en œuvre le Plan Climat et promouvoir les modes durables de transport et de déplacements. Le Feder a notamment accompagné les actions du Plan Climat régional qui visaient le soutien de la recherche dans le domaine des énergies renouvelables (EnR), le soutien au développement de la diffusion des EnR, ainsi que la promotion de la qualité environnementale, de la performance et de l'efficacité énergétique, en particulier dans la construction.

Depuis, l'adoption par l'Europe du paquet énergie-climat et la confirmation, au travers des lois Grenelle I et II, des objectifs de la France ont conduit à affiner le diagnostic régional et préciser les enjeux à relever aujourd'hui à l'échelle de l'Aquitaine. Le Schéma régional Climat-air-énergie (SRCAE), dont la validation est prévue en octobre 2012, apporte des éléments de diagnostic partagés et un cadrage concerté des principaux enjeux.

#### **II. Enjeux pour l'Aquitaine sur la période 2014-2020**

Pour contribuer aux objectifs européens en matière de sobriété, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, l'Aquitaine présente un ensemble d'atouts et adopte une attitude volontairement offensive pour réduire ses faiblesses.

Des objectifs à l'horizon 2020 ont été retenus dans le cadre du PCET régional « Défi Aquitaine climat » adopté en décembre 2011. Le Schéma Régional Climat-Air Énergie a été produit en 2012 par l'Etat et le Conseil Régional et mis à la consultation du public et en concertation en mars et avril 2012. Dans le SCRAE, deux scénarii sont identifiés : un scénario dit « Grenelle+ » et un scénario volontariste dit « Durban ».

Dans le scénario « Grenelle+ », l'objectif minimum est d'atteindre – 20% d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 soit un effort de 28,5 % dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique et une part des énergies renouvelables portée à 25,4% à ce terme. Ces chiffres correspondent à l'effort qui devra être entrepris en Aquitaine et qui est supérieur à la moyenne française (20-20-23) en raison de la progression démographique de l'Aquitaine et de sa structure industrielle.

Dans le scénario volontariste dit « Durban », l'ambition est encore plus grande puisque l'objectif est de -30% d'émissions de gaz à effet de serre en 2020, qui correspond à un effort de 41% dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique et une part des énergies renouvelables portée à 34,6 %.

La mise en œuvre du SRCAE s'accompagnera de la création d'un Observatoire régional climat-air-énergie afin de suivre les progrès réalisés. La récente création du GIEC aquitain, dont la mission est de déterminer l'impact du changement climatique et l'adaptation du milieu et des Hommes à l'horizon 2030-2050 va contribuer par ailleurs à développer la capacité d'anticipation de la région aux changements climatiques.

Accompagner financièrement l'objectif de mutation vers une économie décarbonée apparaît stratégique dans le contexte de dynamisme démographique de la région et de crise économique et financière. Il s'agit, en cohérence avec le financement de la recherche et de l'innovation par les énergies renouvelables proposé dans le cadre de l'objectif 1 et avec la promotion du transport durable

traité dans l'objectif 7, d'infléchir les pratiques et les comportements et de lever les résistances. Les interférences entre la promotion d'un transport durable et la mutation vers une économie « décarbonée » sont particulièrement importantes en Aquitaine, région où le secteur des transports est responsable de plus d'un tiers des émissions régionales de gaz à effet de serre (38 % en 2008 contre 27 % au niveau national).

### **2.1. Développer les énergies renouvelables :**

En Aquitaine, la production régionale d'énergies renouvelables est dorénavant et déjà relativement développée : en 2008. Elle couvre 16,1 % de la consommation d'énergie finale, contre 11,4 % au niveau national, grâce notamment aux avancées dans l'exploitation de la biomasse pour la production de chaleur (elle seule couvre 12 % de la consommation d'énergie finale de la région). De plus, le potentiel de développement régional des EnR est étendu grâce à ses ressources exploitables : biomasse, ensoleillement ressources marines et géothermie profonde et de surface notamment.

Le développement des EnR va également bénéficier de la structuration récente et en cours de filières et initiatives connexes : le pôle de compétitivité sur le bois Xylofutur, plusieurs clusters, le club des entreprises de taille intermédiaire, le club croissance verte, le projet INEF4, sans oublier un tissu d'entreprises innovantes (dans le photovoltaïque et la géothermie notamment), et la création de l'Association Aquitaine Carbone.

Les efforts viseront aussi bien la production d'électricité d'origine renouvelable, filière dans laquelle l'Aquitaine accuse un retard par rapport aux autres régions du Grand sud notamment sur l'éolien, que la poursuite du développement des filières bois-énergie et méthanisation. Ces dernières représentent 50% de l'effort à fournir pour atteindre 32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale. Le développement du bois énergie suppose de mobiliser des ressources complémentaires à la forêt landaise, les tempêtes Martin (1999), puis Klauss et Xynthia (2009, 2010) ayant engendré des tensions sur la ressource. Il suppose également une structuration de la filière d'approvisionnement (principalement composée de petites unités, interprofession en cours de reconstitution). Les superficies à consacrer au repeuplement forestier et au développement de l'énergie photovoltaïque restent à définir.

### **2.2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'efficacité énergétique**

L'objectif de réduction des émissions de GES constitue un défi particulier dans la région. En effet, entre 1990 et 2008, les émissions régionales n'ont fait que se stabiliser. Leur croissance a été particulièrement soutenue dans le bâtiment (+20 %), l'industrie (+15,3 %) et les transports (+10,9 %). Sont essentiellement en jeu les émissions d'origine énergétique qui représentent en Aquitaine les trois quarts des émissions de GES contre les deux tiers au niveau national, en raison d'une activité d'élevage limitée. Les efforts seront ciblés sur les secteurs du bâtiment et des transports. Le poids de ces secteurs est en effet particulièrement élevé dans la région (le bâtiment est responsable de 19 % des émissions régionales de GES, les transports de 38 %, contre respectivement 29 % et 27 % au niveau national) et les marges de progrès sont importantes.

L'Aquitaine est fort consommatrice d'énergie. Elle concentre 5,3 % de la consommation nationale. Et elle figure parmi les 8 régions françaises où l'augmentation de la consommation d'énergie par habitant est la plus forte depuis 1990 et où le taux d'intensité énergétique a le moins progressé.

Réduire les émissions de GES suppose d'infléchir des phénomènes structurels défavorables au sein de la région :

- une urbanisation mal maîtrisée sur un territoire particulièrement attractif et peu dense (étalement urbain accentué, mitage) et, dans une moindre mesure, importance du parc de maisons individuelles (67 % du parc de logements, contre 62 % en moyenne en province), plus consommateur d'énergie que l'habitat collectif
- une isolation thermique de l'habitat très insuffisante et une montée en puissance des opérations de rénovation thermique handicapée par le morcellement extrême des maîtrises d'ouvrage
- un large recours à l'énergie électrique comme principal moyen de chauffage



- enfin une domination de l'usage de la voiture pour les déplacements de personnes, et de la route pour le transport de marchandises ; s'ajoutant à un important transit de marchandises et de voyageurs le long du corridor Nord-Sud Europe Atlantique.

➤ Dans le bâtiment :

**Enjeux**

1. Améliorer l'efficacité énergétique du parc résidentiel et tertiaire neuf et ancien, notamment par l'innovation
2. Préparer la mise en œuvre de la réglementation thermique 2020 avec l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtis résidentiels et tertiaires
3. Réduire la consommation d'énergie grise dans la construction
4. Améliorer la sobriété énergétique de l'usage des bâtiments

**Orientations stratégiques**

1. Structurer et appuyer la coordination des acteurs bâtiment / énergie à l'échelle de l'Aquitaine : formation (professionnels et maîtres d'ouvrage), plateaux techniques, communication
2. Définir et appuyer les initiatives en matière d'ingénierie financière et contractuelle pour la rénovation thermique des bâtiments (notamment en matière de précarité énergétique et de grandes copropriétés)
3. Soutenir l'innovation technologique en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique
4. Promouvoir l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtis résidentiels et tertiaires
5. Favoriser l'utilisation de matériaux bio-sources et développer les filières d'approvisionnement local
6. Développer les expérimentations de gestion intelligente des énergies à l'échelle du bâtiment (compteurs intelligents, domotique, autoconsommation ...)
7. Promouvoir de nouvelles pratiques urbanistiques visant à restructurer la ville sur elle-même.

➤ Dans les transports :

**Enjeux**

5. Opérer la mutation de transports individuels consommateurs d'énergies fossiles vers des modes plus respectueux de l'environnement
6. Soutenir le report modal pour le transport de marchandises de la route vers le ferroviaire et le maritime

**Orientations stratégiques**

8. Assurer le maillage du territoire par le développement prioritaire des transports collectifs et de l'intermodalité
9. Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements
10. Mettre en œuvre les services et aménagements nécessaires au report modal du transport de marchandises et de voyageurs
11. Promouvoir et accompagner la mise en œuvre de la mobilité durable (volets infrastructures, services et intermodalité)

➤ Dans le secteur énergie et réseaux :

**Enjeux**

7. Augmenter la part des énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation, hydraulique, énergies marines, géothermie profonde et de surface, énergies de récupération...) dans la consommation d'énergie finale et réaliser un nouveau bouquet énergétique
8. Adapter les réseaux électriques à l'augmentation de la part des énergies renouvelables

**Orientations stratégiques**

12. Soutenir le développement des filières industrielles par l'innovation technologique autour des énergies renouvelables
13. Accompagner un développement raisonné des énergies renouvelables issues de la biomasse et structurer les filières, pérenniser les emplois locaux

➤ Dans l'industrie et l'agriculture :

**Enjeux**

9. Promouvoir la maîtrise de la demande énergétique et développer la production d'énergies renouvelables (énergies de récupération, méthanisation...)
10. Inciter à la diffusion des bonnes pratiques environnementales dans les TPE, les PME et les exploitations agricoles

**Orientations stratégiques**

14. Accompagner les entreprises par la diffusion d'outils techniques et financiers en matière de maîtrise de l'énergie et développement des EnR
15. Développer les approches d'écologie industrielle et l'économie circulaire
16. Renforcer l'organisation territoriale des filières agricoles et les rendre moins dépendantes des énergies fossiles, notamment en développant les circuits de proximité
17. Développer la certification environnementale des entreprises et des exploitations agricoles ainsi que l'agriculture bio et les démarches d'économie d'énergie
18. Optimiser les exploitations agricoles sur le volet énergétique

➤ Enjeux transversaux

11. Soutenir la déclinaison dans les territoires des objectifs régionaux de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre
12. Soutenir l'émergence de nouveaux services liés à une consommation et à une production locale plus intelligente (TIC)
13. Sensibiliser et informer les acteurs et les jeunes

➤ Orientations stratégiques transversales

19. Accompagner les Plans Climats Territoriaux
20. Promouvoir les quartiers durables et notamment les réseaux électriques intelligents à l'échelle de quartiers et de communes pour permettre une utilisation efficace des énergies renouvelables.

### **III. Déclinaison territoriale**

Approche territoriale	Enjeux
Territoires urbains	<p>Les territoires urbains sont tout particulièrement concernés par les orientations concernant l'efficacité énergétique (bâtiment et tertiaire), les réseaux de chaleur et les « réseaux intelligents » afin de gérer au mieux production d'énergie et consommation.</p> <p>Concernant la lutte contre la précarité énergétique à travers la rénovation des logements sociaux ; le travail de convergence des dispositifs d'intervention des collectivités entrepris dans le cadre de la Conférence des exécutifs d'Aquitaine devrait permettre d'optimiser les interventions.</p> <p>Au titre de la rénovation et de l'exploitation des équipements publics : soutenir les investissements permettant l'atteinte de l'objectif BBC, et soutenir les démarches innovantes de maintien et d'amélioration des performances énergétiques en phase d'exploitation sur des ensembles patrimoniaux.</p> <p><b><u>Enjeux :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Généraliser les acquis du programme « efficacité énergétique des logements » et de l'orientation environnementale des projets de rénovation urbaine</li> <li>2. Promouvoir la ville sobre en CO2 en intégrant la baisse des émissions de GES dans l'urbanisme</li> <li>3. Maîtriser l'artificialisation des sols et l'étalement urbain</li> <li>4. Développer des modes déplacements urbains sobres et doux, et l'intermodalité</li> <li>5. Optimiser les livraisons de marchandises en milieu urbain dense (logistique urbaine)</li> <li>6. Adapter les réseaux (chaleur, électricité...) à la hausse de la part des énergies renouvelables</li> <li>7. Restructurer les espaces productifs pour accueillir de nouvelles activités sans dégradation environnementale</li> <li>8. Valoriser les éco-quartiers et les éco-parcs d'activité</li> <li>9. Mobiliser tous les acteurs autour de l'enjeu de sobriété par une gouvernance partagée</li> </ol>
Territoires ruraux et périurbains	<p>Le développement des énergies renouvelables concerne particulièrement les territoires ruraux (bois-énergie, biocombustibles...). Le schéma régional éolien, qui vient d'être adopté, identifie les zones favorables au développement de l'énergie éolienne, essentiellement en milieu rural.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>10. Maintenir et développer activités et emploi disséminés dans l'espace rural</li> <li>11. Développer des approches innovantes réduisant les émissions de GES en termes de mobilité, de nouvelles formes d'organisation spatiale, d'habitats, de lien ville/campagne et de services mutualisés : plan de modernisation des gares et pôles d'échanges, regroupements fonctionnels de services publics, points multiservices ou points relais, maisons de santé pluridisciplinaires.</li> <li>12. Soutenir la création et la structuration de filières locales de production d'énergies renouvelables</li> </ol>

	<p>13. Valoriser les ressources locales et développer les circuits de proximité</p> <p>14. Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel et tertiaire</p> <p>15. Développer le report modal du fret et des modes de transport passagers durables et alternatifs</p> <p>16. Mettre en place des stratégies et des outils de planification spatiale à des échelles cohérentes (Scot ruraux)</p> <p>17. Densifier les centres-bourgs et conforter les pôles de centralité que sont les petites villes, développer les quartiers autour des gares, les éco-quartiers</p>
Littoral	<p>18. Définir une stratégie de développement des énergies marines en concertation avec les usagers de la mer et du littoral</p> <p>19. Accompagner les entreprises de la pêche et de l'aquaculture dans des démarches d'économie d'énergie</p> <p>20. Renforcer les modes de déplacement alternatifs et doux (schéma directeur vélo du littoral...)</p> <p>21. Renforcer la planification et l'urbanisme (villes plus denses, lien avec les transports en commun...) pour limiter les déplacements et les consommations d'énergie</p>
Massif pyrénéen	<p>22. Développer et diversifier la production locale d'énergies renouvelables</p> <p>23. Valoriser les ressources locales et développer les circuits de proximité</p> <p>24. Développer les transports collectifs</p>
Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière	<p>25. Coordonner avec les régions limitrophes les dispositifs d'appui aux énergies renouvelables afin d'éviter de trop fortes distorsions.</p> <p>26. Soutenir la création et la structuration de filières locales de production d'énergies renouvelables</p> <p>27. Valoriser les ressources locales et développer les circuits courts</p> <p>28. Améliorer la performance énergétique de l'habitat ancien</p> <p>29. Développer le report modal du fret et des modes de transport passagers plus respectueux de l'environnement que la voiture individuelle</p> <p>30. Réduire les déplacements par la mutualisation de services (maisons de santé, services publics...) et le recours aux TIC (e-santé, télétravail ...)</p>

**IV. Prise en compte des priorités transversales par objectif thématique :**

Priorités transversales UE	Enjeux
Développement durable	<p>Tous les enjeux relèvent de cette dimension</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser et informer les acteurs et les jeunes</li> <li>2. Amplifier les actions de sensibilisation, information, formation en direction des chefs d'entreprise, cadres et décideurs qui sont</li> </ol>

	<p>aujourd'hui stratégiques</p> <p>3. l'intégration dans les dispositifs de formation continue de ces nouveaux domaines de compétence</p> <p>4. l'information régulière des salariés sur les enjeux et les moyens à mettre en œuvre</p>
Protection de l'environnement	
Efficacité énergétique	5. l'efficacité Améliorer énergétique de tous les secteurs, en particulier du parc résidentiel et tertiaire et transports
Lutte et adaptation au changement climatique	6. Tous les enjeux contribuent à lutter contre le changement climatique, en réduisant les émissions de GES
Prévention et gestion des risques	
Egalité hommes/femmes	
Egalité des chances	7. Lutter contre la précarité énergétique à travers la rénovation des logements sociaux
Lutte contre les discriminations	

#### **V. Déclinaison par filières**

Approche filières	Enjeux
Agriculture, Agroalimentaire	<p><u>Agriculture IAA</u></p> <p>1. Développer la certification environnementale des exploitations et l'agriculture bio et les démarches d'économie d'énergie</p> <p>2. Améliorer la performance énergétique des exploitations en développant notamment les circuits de proximité</p> <p>3. Développer la production d'énergies renouvelables d'origine agricole</p> <p>4. Réduire l'impact environnemental des IAA</p> <p>5. Favoriser l'autonomie énergétique et en intrants des exploitations</p> <p><u>Filière Forêt – Bois</u></p> <p>6. Développer la certification environnementale des exploitations et l'agriculture bio</p> <p>7. Encourager l'usage du bois matériau et du bois énergie tout en organisant et régulant une forêt multi-usages (production, puits de carbone, aménités, usages récréatifs...)</p>
Pêche	8. Encourager l'usage du bois matériau et du bois énergie tout en organisant et régulant une forêt multi-usages (production, puits de carbone, aménités, usages récréatifs...)



## 5. Objectif thématique 5

### **Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques**

#### **I - Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés :**

L'enjeu affiché pour la période 2007 - 2013 était la protection de l'atout environnemental aquitain en développant et en améliorant la culture du risque naturel et technologique dont la connaissance et la compréhension devait être mieux partagées (mouvements de terrain, inondations, risques technologiques dans les secteurs concentrés d'implantations industrielles, feux de forêt...).

Il s'agissait également de mettre en place une meilleure coordination des outils de prévention des risques ainsi que le développement de stratégies d'aménagement prenant en compte l'ensemble de ces aléas.

#### **II - Enjeux pour l'Aquitaine sur la période 2014-2020**

##### **2.1. Une augmentation de la température moyenne en Aquitaine supérieure à la moyenne nationale**

L'Aquitaine est la région où la température moyenne a augmenté le plus au cours du siècle dernier (+1,1°C). Cette tendance semble s'accélérer depuis les années 1980. Les évolutions climatiques prévisibles sont donc susceptibles d'avoir un impact plus fort en Aquitaine que sur le reste du territoire national (remontée du niveau des mers et évolution du trait de côte littoral, déficit d'enneigement en montagne, diminution du couvert forestier, diminution de la ressource en eau, augmentation des fréquences et intensités accrues des phénomènes météorologiques, influence sur la nature de la végétation, des cultures, en particulier viticoles, modification de la demande énergétique...). Les changements en cours étant inéluctables pour un certain seuil, la mise en œuvre d'actions publiques dans le domaine « air – énergie – climat » ainsi que l'élaboration de stratégies d'adaptation constituent des enjeux particuliers pour préparer au mieux les territoires à ces évolutions.

##### **2.2. Une région attractive, soumise au changement climatique**

L'Aquitaine est une région des plus attractives et des plus dynamiques tant sur le plan démographique (4<sup>ème</sup> rang national pour la croissance de la population) que sur le plan touristique (5<sup>ème</sup> en termes de nuitées). Cet afflux de population induit un besoin croissant en disponibilités foncières qui appelle une vigilance particulière afin de limiter l'exposition des populations aux risques de catastrophes naturelles et technologiques, de limiter l'étalement urbain qui a pour conséquence la perte de terres agricoles et forestières donc une capacité moindre d'absorption des sols et le développement des risques naturels.

En effet, l'Aquitaine, 3<sup>ème</sup> région métropolitaine française par sa superficie, présente un relief diversifié comprenant notamment 275 km de littoral, une fraction de la chaîne des Pyrénées, la première forêt cultivée d'Europe et le plus grand estuaire d'Europe occidentale. Compte tenu de cette diversité, l'Aquitaine se trouve exposée à la plupart des risques naturels : risques d'inondation, érosion côtière, subversion marine, risques sismiques, incendies de forêt, cavités souterraines.... De surcroît, les effets du changement climatique sont susceptibles d'influer de façon notable sur l'occurrence et l'intensité de la plupart des phénomènes naturels impactant le territoire. La région compte par ailleurs de nombreuses installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

### **2.3. Un enjeu particulier en matière de prévention des risques naturels**

La gestion des risques naturels en Aquitaine s'articule autour d'une dynamique fondée d'une part sur une gouvernance locale (GIPlittoral, DTADD...) et, d'autre part, sur des outils associés à cette gouvernance (GIP ATEGRI, Observatoire de la Côte aquitaine, SAGE, DFCI...)

Si la quasi-totalité des aléas naturels peut survenir sur le territoire aquitain, risques géologiques (séismes, glissements de terrains ; effondrement...), les inondations, les submersions, les tempêtes, l'érosion du littoral et les feux de forêt constituent les aléas les plus fréquents :

- en Aquitaine, plus d'une commune sur deux est concernée par les inondations. Elles prennent plusieurs formes: lentes sur la Garonne, la Dordogne, et l'Adour ; très rapides et massives dans le piémont pyrénéen ; fluvio-maritimes sur l'estuaire de la Gironde auxquelles on peut assimiler le risque de submersions marines, et par ruissellement en milieu urbain. Les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants (matériels, environnementaux, financiers) et mettre en péril le fonctionnement de la société. Suite aux dernières catastrophes observées, la réglementation a beaucoup évolué dans ce domaine et les actions mais aussi les attentes des différents acteurs sont importantes. Pour faire face à ces risques, diverses stratégies de prévention (connaissance, suivi, entretien), de protection (ouvrages), de prévision (système d'alerte) et de gestion de crues, sont entreprises par les différents acteurs.
- le littoral aquitain est un exemple représentatif des côtes en érosion continue de par sa morphologie et ses caractéristiques géologiques. Le réchauffement climatique, s'il s'amplifiait, pourrait accélérer le recul de la côte particulièrement préoccupant dans certaines zones comme en Nord Médoc
- l'Aquitaine a également connu des tempêtes très importantes : Martin (1999), Klaus (2009) et Xynthia (2010), phénomène amplifié par le réchauffement climatique.
- l'ensemble de la région Aquitaine est classé zone à haut risque feux de forêt au niveau européen. Ce risque affecte plus particulièrement largement plus d'un tiers des communes. La connaissance des aléas et des enjeux est assez précise dans les départements de la Gironde, des Landes et de la Dordogne, permettant ainsi de cibler les communes soumises à un risque conséquent en tenant compte de la « défendabilité » des massifs. Néanmoins, les dégâts occasionnés lors des tempêtes (Klaus, Xynthia) ont affecté les capacités de défense de façon notable. Elles ont demandé, dans les zones détruites, une révision complète de la stratégie d'intervention.
- Enfin, il convient de signaler que l'Aquitaine est engagée dans un processus d'élaboration d'une Directive territoriale d'aménagement durable du territoire (DTADD) et que cela constitue une opportunité pour asseoir les futures actions.

### **2.4. Risques technologiques : 3<sup>e</sup> rang national en matière de sites SEVESO à haut risque**

La région compte 5 % du total national des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont 2 275 installations classées autorisées, ce qui la place au sixième rang national. Inversement, près de 90 établissements SEVESO sont implantés sur le territoire aquitain dont 47 établissements dits « seuil haut », c'est à dire soumis aux exigences les plus fortes de la réglementation (3<sup>ème</sup> rang national).

Ces établissements sont essentiellement concentrés dans deux départements (Gironde et Pyrénées Atlantiques) et plus encore sur des territoires infra départementaux (Ambès en Gironde, Lacq dans les Pyrénées Atlantiques).

L'accent mis sur les sites SEVESO ne doit pas faire oublier que beaucoup d'autres installations sont génératrices de risques : les silos, les plates-formes liées aux « transports de matières dangereuses » (TMD), les installations pyrotechniques, les installations stockant ou utilisant de l'ammoniac, du GPL, des engrais... Par ailleurs, près de 230 établissements appellent une vigilance particulière au titre de la directive « IPPC/IED » sur les principaux rejets industriels ou sur la réduction des rejets toxiques.



La prise en compte de l'urbanisation existante et future autour de ces sites (interdiction ou autorisation avec respect de prescription) constitue un des principaux objectifs de la mise en place de plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

## **2.5. Risques « santé-environnement »**

Les pressions sur l'environnement liées aux activités et aux caractéristiques de l'Aquitaine en matière d'industrie, d'agriculture, de transports, ou de bâtiment ont des impacts sur la santé au travers de la qualité de l'air, de l'eau, de risques d'exposition aux substances toxiques, au bruit. Ces problématiques renvoient à la protection de la ressource en eau, à la réduction des nuisances sonores, à la préservation de la qualité de l'air intérieur, à la diminution des consommations d'énergie et de production de déchets et à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

En Aquitaine, le secteur résidentiel est le principal responsable des émissions de particules, principalement dues au chauffage domestique et plus particulièrement à la combustion du bois.

C'est pourquoi le schéma régional climat air énergie (SRCAE) qui prévoit de développer l'utilisation du bois comme énergie se fixe également comme orientation d'améliorer le parc des chaudières bois. Cette orientation est déclinée dans les plans de protection de l'atmosphère (PPA) en cours d'élaboration.

En conclusion, les objectifs généraux en matière de risques sont de développer la « culture du risque », d'assurer une meilleure prévention de l'ensemble de ces risques et d'améliorer leur capacité à gérer et surmonter les situations de crise (résilience)

### **Enjeux :**

1. Connaître et analyser les facteurs et les impacts du changement climatique pour pouvoir s'y adapter ; structurer et diffuser cette connaissance (risques, biodiversité, santé...)
2. Réduire la vulnérabilité des territoires (dont le littoral) aux risques en incluant les effets prévisibles du changement climatique
3. Inciter les territoires concernés à élaborer des stratégies d'adaptation. Contribuer à construire des doctrines partagées à l'occasion de l'élaboration de la DTADD du littoral et du massif forestier des landes de Gascogne.
4. Améliorer les dispositifs de vigilance et d'alerte
5. Prévenir et protéger la population contre les risques, soutenir la sensibilisation de la population par rapport aux territoires à risques importants

### **Orientations stratégiques :**

1. Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématique et par territoire à différentes échelles temporelles (2020-2050-2080) et développer le dispositif de gouvernance (recherche, observatoires).
2. Développer des stratégies d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'investissement ou dans les réflexions sectorielles ainsi que dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme
3. Améliorer la connaissance et la prise de conscience des risques naturels, technologiques et « santé-environnement », y compris par la population, et en prévenir les risques
4. Restaurer et optimiser la « défendabilité » des massifs forestiers contre les incendies
5. Améliorer la capacité des territoires à gérer les situations de crise en organisant la résilience des territoires, c'est à dire leur capacité à faire face aux événements (connus ou inconnus) tout en conservant les mêmes structures basiques de fonctionnement

### III. Déclinaison territoriale

Approche territoriale	Enjeux
Territoires urbains	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Investir dans les infrastructures nécessaires à la prévention des risques, en particulier d'inondation</li> <li>2. Préserver les zones non urbanisées inondables Prévoir une urbanisation adaptée</li> <li>3. Lutter contre le phénomène les ilots de chaleur</li> </ol>
Territoires ruraux et périurbains	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Réduire les impacts du changement climatique</li> <li>5. Réduire la vulnérabilité des territoires aux risques (naturels, technologique, de santé...)</li> <li>6. Inciter les territoires à élaborer des stratégies de prévention et d'adaptation d'une part, de vigilance et d'alerte d'autre part</li> <li>7. Accompagner les acteurs économiques dans leur adaptation au changement climatique, notamment ceux de la filière forestière</li> </ol>
Littoral	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Mettre en œuvre une stratégie régionale visant à définir les actions à envisager face au recul du trait de côte et de la submersion marine : hiérarchiser les sites prioritaires d'intervention</li> <li>9. Réévaluer le risque d'une fréquence accrue des tempêtes et celui lié à l'élévation relative du niveau de la mer et les intégrer dans l'aménagement du littoral</li> <li>10. Accompagner les acteurs économiques dans leur adaptation au changement climatique, notamment ceux de la filière forestière</li> </ol>
Massif pyrénéen	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Définir les actions de prévention et de gestion des risques liés au changement climatique (érosion, incendies...)</li> <li>12. Accompagner les acteurs économiques dans leur adaptation au changement climatique</li> <li>13. Accompagner les acteurs économiques dans leur adaptation au changement climatique, notamment ceux de la filière forestière</li> </ol>
Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière	<ol style="list-style-type: none"> <li>14. Promouvoir les recherches en commun (en incluant si possible les recherches en cours) et en diffuser les résultats, notamment sur la connaissance des impacts du changement climatique</li> <li>15. Construire des stratégies et des dispositifs communs (prévention et d'adaptation d'une part, de vigilance et d'alerte d'autre part permettant de réduire en commun la vulnérabilité des territoires aux risques (naturels, technologiques, de santé...)</li> </ol>

### **III. Prise en compte des priorités transversales**

Priorités transversales UE	Enjeux
Développement durable	1. Gouvernance ? (Mobilisation des acteurs, prise de Conscience collective, stratégies territoriales, participation des habitants ?)
Protection de l'environnement	2. Approfondir l'évaluation des effets du changement climatique sur les milieux naturels, sur les activités et sur la santé
Efficacité énergétique	
Lutte et adaptation au changement climatique	Objet de l'objectif thématique
Prévention et gestion des risques	Objet de l'objectif thématique
Egalité hommes/femmes	
Egalité des chances	
Lutte contre les discriminations	

### **IV. Déclinaison par filières**

Approche filières	Enjeux
Agriculture, Agroalimentaire	<p><u>Agriculture IAA</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner les filières agricoles dans la maîtrise des risques climatiques, sanitaires et économiques</li> <li>2. Evaluer les conséquences du changement climatique sur l'organisation de la production et de la rentabilité des exploitations</li> <li>3. Concevoir un système assurantiel adapté au contexte agricole</li> </ol> <p><u>Filière Forêt - Bois</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Anticiper et évaluer les risques dans un contexte de changement climatique</li> <li>5. Conforter la mobilisation des acteurs (Etat, collectivités, SDIS, DFCI...) autour d'outils partagés (GIP ATEGERI)</li> <li>6. Renforcer la prévention des risques afin d'améliorer la protection des forêts (incendies, ravageurs,...)</li> <li>7. Concevoir un système assurantiel adapté au contexte forestier</li> <li>8. Poursuivre les recherches entreprises dans les 2 filières pour adapter la ressource au changement climatique (ex : travaux de l'INRA, de l'ISVV...)</li> </ol>
Pêche	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Accompagner les filières pêche et aquaculture dans la maîtrise des risques climatiques, sanitaires et économiques</li> </ol>



## 6. Objectif thématique 6

### **Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources en Métropole**

#### **I- Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés :**

L'objectif affiché pour la période 2007- 2013 s'attachait déjà à faire du patrimoine naturel et paysager un atout de développement et à mobiliser les acteurs aquitains pour protéger la ressource en eau. Il se déclinait au travers de cinq domaines d'intervention :

- la préservation des milieux aquatique et des poissons migrateurs
- la mise en place d'outils de gestion de la ressource
- la lutte contre les pollutions diffuses
- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel
- une meilleure connaissance scientifique et « grand public » des milieux naturels et de ses enjeux

#### **II - Enjeux pour l'Aquitaine sur la période 2014-2020**

L'Aquitaine se caractérise par un patrimoine écologique exceptionnel dont la préservation et la valorisation sont indispensables au développement durable du territoire. Les mutations environnementales auront des conséquences majeures qu'il faut anticiper, notamment en ce qui concerne la ressource en eau indispensable pour la qualité de la production agricole.

Cette politique environnementale de préservation concerne également les espaces naturels et la biodiversité pour leur forte identité régionale, le littoral, l'un des potentiels environnementaux les plus importants d'Europe et les milieux marins adjacents, la forêt dans sa multifonctionnalité et la gestion des déchets.

#### **2.1. L'eau et les milieux aquatiques :**

##### ➤ L'eau

L'Aquitaine étymologiquement « Pays des eaux », se caractérise par la densité de son réseau hydrographique et la richesse de ses eaux souterraines.

Quantitativement, les cours d'eau présentent de fortes disparités de débits entraînant des déséquilibres entre consommation et ressource dans certaines zones en période d'étiages, parfois sévères. Les prélèvements des eaux souterraines pour la production d'eau potable, l'irrigation et l'industrie peuvent également générer une surexploitation dommageable de certaines nappes profondes.

Le contexte de changement climatique ne peut qu'aggraver à moyen et long terme les déséquilibres entre disponibilité de la ressource et besoin des différents usages, en particulier agricoles, l'Aquitaine est, en effet, la première région française en termes de superficie irriguée. Les programmes de constitution de réserves d'eau (des retenues collinaires aux barrages) doivent être poursuivis afin de stocker les excédents pluviométriques.

Qualitativement, la région doit atteindre les objectifs de bonne qualité des eaux fixés par la directive cadre européenne sur l'eau déclinés dans le SDAGE Adour - Garonne sur l'ensemble de ses masses d'eau superficielles (polluants ciblés).et souterraines

L'essor de l'urbanisation et la croissance démographique régionale sont à la base d'une demande croissante en eau et par conséquent d'une augmentation de la production des eaux résiduaires. Les réseaux de collecte permettent leur acheminement vers les stations d'épuration et leur rejet, une fois traitées, dans le milieu naturel sans risque de pollution de l'environnement. L'optimisation et l'amélioration des équipements dédiés devront donc être soutenues.

➤ Les milieux aquatiques et les zones humides

L'Aquitaine se caractérise aussi par la richesse et la diversité de ses écosystèmes aquatiques (lacs côtiers, étangs, marais, tourbières...) qui contribuent à réguler les cours d'eau et à maintenir une bonne qualité de la ressource. La dégradation de ces milieux, d'une très grande richesse pour la faune et la flore, s'est traduite par la définition de mesures particulières de protection et de valorisation de ces zones au travers notamment des Contrats Aquitaine Nature qui permettent une mutualisation des connaissances, des moyens techniques et des outils de communication entre les gestionnaires de sites naturels remarquables.

L'Aquitaine est également la seule région européenne où l'ensemble des espèces migratrices amphihalines (saumon, lamproies, aloses, esturgeon, truite de mer, anguille) sont présentes. Il est donc essentiel de préserver les milieux aquatiques, leurs fonctionnalités et la continuité écologique.

**Enjeux :**

1. Gestion qualitative et quantitative de la ressource en préservant la compétitivité des productions.
2. Préservation des milieux aquatiques (zones humides, berges, lagunes...), et des espèces (poissons migrateurs)
3. Respect des débits objectifs d'étiage des cours d'eau à l'échelle du bassin
4. Satisfaire les objectifs de qualité des eaux de baignade
5. Lutter contre les pollutions en soutenant l'optimisation des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

**Orientations stratégiques :**

1. Créer les conditions d'une bonne gouvernance dans le domaine de l'eau (y compris par le développement de coopérations avec les régions voisines);
2. Lutter contre les pollutions;
3. Restaurer les fonctionnalités des milieux
4. Maîtriser la gestion quantitative et qualitative de l'eau dans la perspective du changement climatique : réserves, ressources alternatives, économies.

**2.2. Biodiversité et patrimoine naturel**

L'Aquitaine est dotée d'un patrimoine écologique et d'aménités exceptionnels constitués d'écosystèmes riches et variés. C'est le deuxième foyer national pour le nombre d'espèces endémiques végétales et animales. Le littoral, la montagne, la forêt, le bassin d'Arcachon, l'estuaire de la Gironde, les lacs...sont aujourd'hui autant d'espaces remarquables soumis à des aléas naturels (la forêt est particulièrement concernée) et plus encore à la pression humaine (tourisme croissance démographique, étalement urbain et mitage non maîtrisés) impactant l'usage des sols et la biodiversité qu'il convient de protéger. Le territoire aquitain est maillé de continuités écologiques,

réservoirs de biodiversité et corridors écologiques constituant des espaces indispensables à la circulation des espèces.

La biodiversité doit être également appréhendée comme un important domaine d'innovation environnementale, sociale, culturelle et économique indispensable pour le développement durable du territoire aquitain et le bien être de des habitants.

Les paysages ordinaires et remarquables ainsi que la biodiversité exceptionnelle sont menacés par la consommation d'espace. L'Aquitaine compte de nombreux paysages majeurs d'importance nationale (dont l'estuaire de la Gironde, le bassin d'Arcachon, la corniche basque, le pic du Midi d'Ossau, les étangs landais, la vallée de la Dordogne) pour lesquels la protection ou la valorisation reste, selon les cas, encore faible.

### **Enjeux :**

6. Préservation de la qualité et de la diversité du patrimoine naturel : continuités écologiques, espèces emblématiques, massif forestier, paysages
7. Elaborer une stratégie régionale pour la biodiversité : continuités écologiques, espèces emblématiques, massif forestier, paysages
8. Développer l'innovation et la recherche scientifique aux fins de préservation de la biodiversité
9. Préserver les espaces naturels et agricoles dans les territoires périurbains et ruraux

### **Orientations stratégiques :**

5. Développer, recenser, mettre en réseau et diffuser les connaissances scientifiques afin de faire émerger les enjeux en matière de biodiversité et d'espaces naturels sur les territoires aquitains
6. Créer et animer un espace de partage entre les partenaires et les financeurs autour des enjeux aquitains de la biodiversité
7. Assurer le maintien ou la restauration des continuités écologiques dans le cadre de trames vertes et bleues définies à différentes échelles territoriales (SRCE, SCOT, PLU)
8. Se doter d'une stratégie du territoire régional en matière de préservation et de valorisation de la biodiversité, intégrant la politique des grands sites
9. Etablir des programmes de développement autour de la biodiversité et des espaces naturels (Parcs naturels, réserves, Espaces naturels sensibles...).

### **2.3. Le patrimoine culturel :**

L'Aquitaine se caractérise par un patrimoine culturel remarquable qui en fait la 3<sup>ème</sup> région française au titre des édifices protégés monuments historiques.

L'Aquitaine dispose de 2.750 monuments historiques protégés et très diversifiés, bastides médiévales uniques en Lot-et-Garonne, grands châteaux et grottes ornées en Dordogne, villas balnéaires remarquables en Pyrénées-Atlantiques. En Gironde, la ville de Bordeaux est la ville française comportant le plus grand nombre d'édifices protégés après Paris.

Cinq ensembles sont protégés au titre du patrimoine mondial de l'Unesco: les sites archéologiques de la vallée de la Vézère, 18 étapes sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle, la juridiction de Saint Emilion, la ville de Bordeaux et le verrou de l'estuaire, comprenant la Citadelle de Blaye, le Fort Pâté et le Fort Médoc à Cussac-Médoc.

L'habitat ancien est également de qualité (maisons périgourdines au nord, chartreuses girondines, maisons labourdines au sud) et donne au paysage une qualité et une âme particulière.

Ces particularismes ont permis un développement touristique et une forte attractivité de la région.

**Enjeux :**

10. Elaborer une stratégie régionale pour la préservation, la connaissance et la valorisation du patrimoine Aquitain
11. Développer l'innovation et la recherche autour de la connaissance patrimoniale et de sa diffusion
12. Sensibiliser les jeunes à la diversité patrimoniale
13. Créer des synergies entre les acteurs de la protection du patrimoine culturel et ceux du patrimoine naturel

**Orientations stratégiques :**

10. Rendre accessible au plus grand nombre la richesse patrimoniale
11. Développer des projets culturels et de médiation à partir du patrimoine

**2.4. Le littoral et les milieux marins :**

L'exceptionnelle concentration de ressources naturelles, paysagères, écologiques et patrimoniales confère au littoral aquitain une identité remarquable dont la gestion est devenue un véritable enjeu face à la fragilisation croissante de ce territoire due principalement :

- - à la forte pression démographique qui induit même aujourd'hui un mouvement « rétrolittoral » en raison d'une inflation des coûts fonciers et immobiliers
- - au processus d'érosion (recul annuel à certains endroits de 1 à 3 m de la côte sableuse et de 20 cm de la cote rocheuse)

Le GIP littoral a ainsi finalisé en juin 2012 une stratégie régionale de gestion du risque d'érosion côtière aux horizons 2020 - 2040. Si aucune action n'est mise en place ce sont 2 200 hectares qui sont menacés par la mer d'ici à 2040.

A l'occasion de la mise en œuvre de la directive-cadre européenne « stratégie pour le milieu marin », qui vise à atteindre ou à maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020, un plan d'action pour le Golfe de Gascogne est en cours d'élaboration. Enfin, l'interface Terre – Mer dit être prise en compte (interactions mer-littoral, bassins fluviaux...).

**Enjeux :**

14. Préservation et gestion multi usages des espaces littoraux et marins
15. Organisation de l'espace littoral et rétro – littoral (SCOT, PLU...)

**Orientations stratégiques :**

12. Pérenniser les conditions d'une gouvernance maritime et littoral
13. Améliorer et partager la connaissance scientifique du milieu marin et littoral
14. Assurer un équilibre durable entre biodiversité et activités (ressources, énergie, économie...)
15. Promouvoir l'élaboration d'un projet ambitieux et exemplaire à terme, pour le développement durable et la gestion intégrée du littoral aquitain dans la perspective d'une directive territoriale aménagement et développement durable (DTADD) "Littoral et massif forestier » et la poursuite de l'application du Plan de développement durable du littoral aquitain (PPDLA).



### **2.5. La forêt :**

La principale fonction de la forêt d'Aquitaine, première forêt cultivée d'Europe, est économique. Les 800 entreprises de la filière forêt-bois qui emploient 32 000 personnes contribuent significativement à la richesse de la région. Ces établissements, souvent situés en milieu rural, jouent un rôle essentiel en termes d'aménagement équilibré du territoire. C'est la pérennité de cette filière qui conditionne l'entretien et la régénération de cette forêt, et qui garantit le maintien des services environnementaux rendus par le massif : maintien des qualités paysagères, ressources naturelles (eau et biodiversité), lutte contre l'effet de serre, mais aussi les attentes sociétales (espaces de loisirs, aménagements à but récréatifs...). Réciproquement, la gestion durable du massif, garantie par le code forestier, est nécessaire pour la régularité d'approvisionnement des industries du bois. L'aménagement forestier doit ainsi tendre à faire cohabiter au mieux les actions sylvicoles et les demandes des divers acteurs et utilisateurs de l'espace forestier

Très affectée par la tempête de 1999 et plus encore par celle de 2009, la forêt d'Aquitaine, également soumise à d'autres adversités comme l'incendie, le gel la sécheresse ou les attaques parasitaires, demande à être protégée.

#### **Enjeu :**

16. Protéger et valoriser cette composante majeure de l'espace aquitain (multi-usages)

#### **Orientations stratégiques :**

16. Améliorer la gestion de la ressource existante et reconstituer le potentiel de production des forêts sinistrées par les tempêtes
17. Remettre en valeur les peuplements
18. Poursuivre l'effort d'équipement en matière de prévention du risque de feux de forêts et améliorer l'accessibilité de la forêt par le développement d'infrastructures adaptées
19. Prévenir les risques d'attaques parasitaires
20. Favoriser la mobilisation du bois par le regroupement forestier et le développement des infrastructures

### **2.6. L'information et l'éducation à l'environnement et au développement durable :**

La prise en compte de l'environnement et du développement durable (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et des ressources, prévention des risques) dans l'ensemble des pratiques passe par une prise de conscience généralisée. Les citoyens seront ainsi conduits à reconnaître l'importance de l'environnement pour la santé, la qualité de la vie mais aussi le fonctionnement de l'économie aujourd'hui et pour les générations futures.

#### **Enjeu :**

17. Sensibiliser tous les aquitains et les touristes à l'environnement et à l'importance du développement durable

#### **Orientations stratégiques :**

21. Favoriser l'accès à l'information environnementale notamment via les TIC
22. Amplifier la connaissance et la prise en compte des enjeux du développement durable en apportant un appui technique et méthodologique au niveau régional
23. Développer l'information environnementale sur les territoires (Espaces naturels sensibles, Parcs naturels régionaux...)

### **2.7. La gestion des déchets :**

L'Aquitaine est dotée de filières de collecte et de traitement des déchets importantes et globalement performantes ainsi que d'un maillage développé de déchèteries. Elle est cependant confrontée aujourd'hui : aux limites de capacité de traitement des déchets, aux besoins de sécurisation et d'agrandissement de certains équipements à l'épandage des boues résiduelles des stations d'épuration et aux modalités de stockage de différents types de déchets comme les déchets industriels dangereux et les déchets hospitaliers.

#### **Enjeu :**

18. Favoriser la réduction et la valorisation des déchets ainsi que l'économie circulaire

#### **Orientation stratégique**

24. Sensibiliser et prévenir en vue de limiter la production de déchets à la source.
25. Répondre aux besoins significatifs de traitement des déchets
26. Développer la valorisation des déchets et le recyclage
27. Améliorer la qualité des équipements dédiés

### **2.8. Les ressources minérales :**

La région Aquitaine a des besoins importants en matériaux de construction, en lien avec les projets d'infrastructures de transport programmés (LGV, mise aux normes autoroutières de la RN10...). Il s'agit de mieux évaluer les impacts potentiels liés à la consommation d'espaces et aux transports et de privilégier une utilisation rationnelle des ressources minérales.

L'Aquitaine est par ailleurs la région dans laquelle la consommation de matériaux par habitant est la plus élevée de France.

#### **Enjeu :**

19. préservation et gestion des ressources minérales

### **III. Déclinaison territoriale**

Approche territoriale	Enjeux
Territoires urbains	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mettre en place des systèmes de gestion durable de l'eau et moderniser les équipements d'assainissement (stations d'épuration, réduction des flux de substances prioritaires...)</li><li>2. Protéger la ressource en eau, lutter contre le gaspillage et assurer la sécurité de l'approvisionnement</li><li>3. Développer, préserver et valoriser la biodiversité (trames vertes et bleues), les espaces naturels (nature en ville)</li><li>4. Valoriser, préserver et recycler les ressources naturelles</li><li>5. Préserver les espaces agricoles et développer une agriculture durable et de proximité</li><li>6. Améliorer la qualité de l'air (réduction des déplacements, modes durables et doux, nature en ville...)</li><li>7. Inciter à la réduction et au tri des déchets (sensibiliser les</li></ol>

	<p>usagers), moderniser les infrastructures de tri et de recyclage et développer l'économie circulaire</p> <p>8. Requalifier les zones urbaines dégradées en éco-quartiers</p> <p>9. Lutter contre l'étalement urbain</p> <p>10. Promouvoir le patrimoine culturel</p>
Territoires ruraux et périurbains	<p>11. Promouvoir une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement</p> <p>12. Développer l'éco-tourisme, dont l'agritourisme</p> <p>13. Valoriser, préserver et recycler les ressources naturelles</p> <p>14. Préserver la biodiversité et les espaces naturels</p> <p>15. Préserver les espaces naturels et agricoles dans les territoires ruraux et périurbains</p> <p>16. Lutter contre l'étalement urbain</p> <p>17. Promouvoir le patrimoine culturel</p> <p>18. Réduire et valoriser les déchets, améliorer la desserte en déchetteries</p> <p>19. Protéger la ressource en eau, lutter contre le gaspillage et assurer la sécurité de l'approvisionnement</p>
Littoral	<p>20. Préserver la qualité de l'environnement des espaces côtiers et marins</p> <p>21. Valoriser les espaces et sites naturels</p> <p>22. Limiter l'étalement urbain et juguler la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers</p> <p>23. Renforcer la dimension durable et innovante de l'offre touristique</p> <p>24. Aboutir à une vision partagée de l'espace visant à préserver durablement l'équilibre entre espaces aménagés, espaces d'activités et espaces naturels</p>
Massif pyrénéen	<p>25. Défendre un patrimoine naturel exceptionnel de l'impact des activités humaines</p>
Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière	<p>26. Elaborer conjointement les stratégies et les dispositifs de mise en œuvre commune qui permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement</li> <li>- développer l'éco-tourisme, dont l'agritourisme</li> <li>- valoriser, préserver et recycler les ressources naturelles</li> <li>- préserver la biodiversité et les espaces naturels</li> <li>- promouvoir le patrimoine culturel</li> <li>- réduire et valoriser les déchets, améliorer la desserte en déchetteries</li> </ul> <p>27. Protéger la ressource en eau, lutter contre le gaspillage et assurer la sécurité de l'approvisionnement</p>

### **III. Prise en compte des priorités transversales**

Priorités transversales UE	Enjeux
Développement durable	1. Gouvernance (GIP, SAGE, réseau, mission d'assistance technique...)
Protection de l'environnement	Objet de l'Objectif thématique
Efficacité énergétique	
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	
Egalité hommes/femmes	
Egalité des chances	
Lutte contre les discriminations	

### **IV. Déclinaison par filières**

Approche filières	Enjeux
Agriculture, Agroalimentaire	<p><u>Agriculture IAA</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer le respect environnemental des pratiques agricoles</li> <li>2. Développer l'agriculture biologique et la certification environnementale</li> <li>3. Réduire et sécuriser l'utilisation des substances chimiques dans les productions (enjeu de santé publique)</li> <li>4. Préserver les espaces naturels et agricoles dans les territoires périurbains et ruraux (maîtrise de la pression foncière)</li> <li>5. Protéger la ressource en eau, lutter contre le gaspillage et assurer la sécurité de l'approvisionnement</li> <li>6. Identifier les leviers permettant de produire et de protéger la biodiversité</li> </ol> <p><u>Filière Forêt – Bois</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Reconnaître le rôle des forêts en matière environnementale (carbone, biodiversité, régulation des eaux...)</li> <li>8. Protéger et valoriser cette composante majeure de</li> </ol>

	<p>l'espace aquitain (forêt multi usages)</p> <ol style="list-style-type: none"><li>9. Reconstituer le potentiel forestier après par les tempêtes Klaus en 2009 et Xynthia en 2010</li><li>10. Identifier les leviers permettant de maintenir et d'améliorer la biodiversité</li></ol>
Pêche	<ol style="list-style-type: none"><li>11. Garantir le bon état écologique des eaux continentales et marines</li><li>12. Améliorer le suivi et la connaissance de la ressource et de son exploitation afin de promouvoir une pêche toujours plus responsable</li><li>13. Encourager les bonnes pratiques du point de vue environnemental</li><li>14. Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans les pratiques d'élevage</li><li>15. Impliquer l'ensemble des usagers de l'espace littoral dans une gestion environnementale concertée du milieu marin</li></ol>



## 7. Objectif thématique 7

### **Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentiels**

#### **I. Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés**

L'objectif affiché pour la période 2007-2013 était de promouvoir les modes durables de transport et de déplacement au travers de trois domaines d'intervention :

- la prise en compte en amont du développement durable en matière d'urbanisme et de déplacement (soutien à l'expertise, accompagnement des démarches collectives, accompagnement des initiatives en faveur de la gestion du temps...)
- la promotion des transports collectifs urbains propre (réalisation et optimisation du fonctionnement des pôles d'échanges intermodaux, y compris la problématique cyclable)
- le développement de l'intermodalité des transports de marchandises (amélioration de la capacité et de la performance des plateformes portuaires et multimodales).

#### **II. Enjeux pour l'Aquitaine sur la période 2014-2020**

##### **2.1. Report modal du trafic marchandise de la route vers le ferroviaire et le maritime :**

###### ➤ *Report modal de la route vers le fer*

Le choix du report modal de la route vers le ferroviaire revêt une importance particulière pour l'Aquitaine, qui se situe au cœur de l'un des deux grands couloirs de fret nationaux. Elle tend naturellement à jouer le rôle de plateforme internationale d'échanges et de transit entre la Péninsule Ibérique et l'Europe du Nord et de l'Est car elle dispose de véritables portes d'entrées terrestres et maritimes qui lui confèrent une position stratégique sur le corridor Nord - Sud.

Elle supporte ainsi le passage d'un trafic international parmi les plus chargés d'Europe, avec un déséquilibre modal important. En effet, 2% seulement de ce trafic se fait par fer, contre 68% par la route (8 500 camions/jour à la frontière espagnole dont les trois quarts en transit), ce qui provoque la saturation des infrastructures routières et des points de congestion au sein de la conurbation basque et de l'agglomération bordelaise.

L'axe ferroviaire Paris- Bordeaux - Hendaye - Valladolid - Madrid est considéré par la Commission Européenne comme un axe stratégique majeur (« core network »), et à ce titre, la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux et le GPSO, ses prolongements naturels, vers Toulouse et vers l'Espagne, sont inscrits au projet de RTE - T de la Commission européenne. Ces réalisations, dédiées au trafic voyageur, permettront de créer des corridors de fret en libérant des sillons sur la voie existante. Le franchissement à la frontière espagnole sera également facilité avec la mise en service attendue du Y basque et la mise aux normes UIC du réseau classique espagnol.

Mais malgré le report modal substantiel attendu, la croissance du trafic routier est inéluctable en raison notamment de sa fiabilité et de sa flexibilité. Elle a nécessité la mise à 2X3 voies de l'autoroute A63 pour fluidifier le trafic et renforcer la sécurité sur cet axe aujourd'hui saturé. Cette congestion est

particulièrement problématique au droit des agglomérations où le trafic urbain s'additionne au trafic poids lourd en transit.

De plus, réalisable à moyen terme, la réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc rétablirait une liaison internationale entre l'Aquitaine et l'Aragon et répondrait à une demande de report modal des flux engendrés par les industries agroalimentaires et automobile entre les deux régions. Elle est également inscrite au projet RTE-T (« comprehensive network ») de la Commission européenne et constituerait ainsi une 3<sup>ème</sup> traversée des Pyrénées.

➤ Report modal de la route vers le maritime

L'Aquitaine région maritime par excellence compte également 2 ports d'importance : Le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), 6<sup>ème</sup> port français par le volume de son trafic, et Bayonne, au 5<sup>ème</sup> rang national pour le trafic ferroviaire. Points stratégiques d'échanges européens, ils disposent d'un fort potentiel basé sur l'existence de lignes régulières et de disponibilités foncières à vocation industrielle ou maritime (1 500 ha pour le GPMB).

Ils constituent ainsi des outils majeurs au service du développement économique régional pour l'entrée et la sortie de flux de marchandises massifiés. La priorité devra être donnée à la fiabilisation et à l'amélioration des accès portuaires (maritimes ou terrestres) et aux liaisons avec l'arrière pays qui viendront conforter les investissements importants en infrastructures réalisés au cours des dernières années. Le port de Bordeaux pour sa part présente une accessibilité par mode fluvial qu'il conviendrait de renforcer

➤ Plates formes multimodales et transport combiné

Le report modal nécessite d'investir sur les pôles de transfert, éléments indispensable du dispositif. L'Aquitaine dispose d'un réseau solide en la matière à l'image d'Hourcade, Hendaye et Mouguerre pour le rail/route ou de Bassens qui accueille à la fois trafic routier, ferroviaire et maritime pour les ports.

➤ Les aides en faveur du transport combiné et de la multimodalité

Un dispositif régional d'aides aux acteurs de la multimodalité a été mis en place. Il vise à inciter et accompagner les entreprises aquitaines dans la mise en œuvre d'une stratégie de diversification modale tout en contribuant à la performance et à la compétitivité des équipements de transport combiné (qualité, flux et trafics)

## **2.2. Report modal de voyageurs de la route vers le fer :**

➤ La LGV SEA : Tours - Bordeaux et le GPSO

La réalisation de cette nouvelle infrastructure qui réduira considérablement les temps de parcours sur longue ou moyenne distance, conférera au rail un avantage comparatif significatif sur les autres modes, compte tenu notamment des impératifs écologiques qui pèsent sur le transport aérien.

En complément à ce projet, il est prévu d'améliorer la desserte ferroviaire du Béarn et de la Bigorre afin de les intégrer dans le futur réseau ferroviaire à grande vitesse.

En insérant la région dans le réseau européen de la grande vitesse, la LGV SEA accentuera l'attractivité et le dynamisme économique de l'Aquitaine.

➤ Accès de tout le territoire aquitain au Ter

Les nouveaux modes d'urbanisation et un étalement urbain non maîtrisé conduisent à une augmentation et un allongement, pour plus de 3/5<sup>ème</sup> des actifs, des trajets domicile-travail. Ces



migrations pendulaires effectuées le plus souvent en voiture individuelle provoquent aux abords des principales villes d'Aquitaine une saturation des trafics.

C'est pourquoi l'engagement régional pour un réseau ferroviaire à grande vitesse s'accompagne d'un effort sans précédent en faveur des lignes régionales pour assurer le maillage du territoire, garantir leur pérennité et pour les moderniser. Cette amélioration des infrastructures qui se traduit par une augmentation constante de la fréquentation Ter (7% en 2011) fait émerger de nouveaux besoins pour satisfaire cette demande.

Ainsi, afin de développer l'offre et la qualité de service du Ter, le Plan ferroviaire aquitain voté par la Région en 2011 permettra la remise au niveau des lignes ferroviaires régionales. Il a pour objectif, avant 2020, d'éviter les fermetures des voies les plus vétustes, d'empêcher le retour de nouveaux ralentissements et d'accroître la capacité des voies. Les opérations à mener consistent essentiellement à renouveler la voie, les ouvrages d'art, les ouvrages en terre et les caténaires. Elles comprennent également la modernisation de la signalisation aux endroits où une capacité supplémentaire est nécessaire. Toutefois, du côté de l'État, le bouclage financier de ce plan n'est pas encore assuré.

Au total avec les opérations inscrites au Contrat de projets 2007/2013, ce sont 500 kilomètres, soit plus 1/3 du réseau Ter qui sont concernés par cette régénération/modernisation.

➤ Modernisation et reconfiguration des pôles d'échanges

Le développement d'une offre de service voyageurs passe également par l'amélioration des pôles d'échanges. C'est ainsi qu'un programme pluriannuel portant sur la modernisation, l'équipement, la signalétique et l'accessibilité des gares et des haltes ainsi que sur l'amélioration de l'intermodalité avec les autres modes de déplacement (transports en commun routiers, marche à pied, vélo et auto) a été mis en place. Une quarantaine de projets ont été menés à bien, et autant sont en cours de réalisation. Des difficultés se font cependant parfois jour pour mobiliser le foncier nécessaire à ces reconfigurations.

➤ Développement de l'interopérabilité billettique

Le développement de l'intermodalité passe également par le biais d'une tarification intégrée. Ainsi, encore uniquement centré sur l'agglomération bordelaise, un abonnement combiné permet d'utiliser Ter, tram, bus et Vcub avec un seul titre de transport.

Face à l'augmentation de la demande régionale de transport en commun, une démarche est en cours avec 20 Autorités organisatrices de transport (AOT) opérant sur le territoire aquitain pour définir une offre coordonnée adaptée aux publics concernés.

L'utilisation possible du téléphone portable, clés USB, rechargement des titres de transport par internet permettrait de diversifier l'interopérabilité.

**Enjeux :**

1. Développer le report modal des transports, une offre multimodale et complémentaire
2. Accroître la fluidité du trafic sur le Corridor Atlantique (Paris-Bordeaux-Espagne) et réduire le trafic routier
3. Intégrer l'Aquitaine dans le réseau ferroviaire à grande vitesse
4. Adapter le réseau à la croissance des trafics par l'optimisation des structures existantes, leur sécurisation et la résorption des goulets d'étranglement
5. Permettre l'accès de tous les territoires aquitains aux infrastructures et aux services
6. Rapprocher la région des grands centres européens de décision économique par une

diminution des temps de trajet

**Orientations stratégiques :**

QUESTION : pôles d'échanges et modes alternatifs en OT4 ou en OT7 ?

1. Améliorer les structures de raccordement au réseau LGV (RTE -T)
2. Améliorer l'attractivité des transports ferroviaires de marchandises (corridor atlantique, Pau-Canfranc)
3. Développer les ports de Bordeaux et de Bayonne, portes d'entrée maritime de l'Aquitaine
4. Mettre en œuvre les services et aménagements nécessaires au report modal du transport de marchandises et de voyageurs (autoroute ferroviaire, autoroute de la mer, réhabilitation du réseau ferroviaire classique, modernisation et développement des plates formes multimodales, des opérateurs ferroviaires de proximité et des installations terminales embranchées, des gares et des pôles d'échanges...)
5. Assurer la mobilité et l'accessibilité des territoires (urbains, ruraux, littoral) en particulier, en facilitant l'interconnexion entre les transports (interopérabilité billettique), repensant les dessertes des territoires, ...
6. Développer l'accessibilité durable des aéroports régionaux
7. Développer les modes de transports alternatifs : transports verts, voies vertes, covoiturage, vélo routes, transports collectifs à la demande ; par exemple favoriser le vélo et la marche à pied pour les déplacements de courte distance en améliorant les infrastructures et les services

**III. Déclinaison territoriale**

Approche territoriale	Enjeux
Territoires urbains	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fiabiliser les temps de déplacement en fluidifiant les trafics</li> <li>2. Développer des modes de transport sobres et des modes de déplacement alternatifs à la voiture (OT4 aussi)</li> <li>3. Développer l'intermodalité des transports urbains (OT4 aussi)</li> <li>4. Optimiser les livraisons de marchandises en milieu urbain dense (logistique urbaine) (OT4 aussi)</li> <li>5. Réduire les déplacements (télétravail, co-working)</li> <li>6. Anticiper les effets de l'arrivée de la LGV SEA : Tours-Bordeaux et GPSO</li> <li>7. Poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires intra régionales</li> </ol>
Territoires ruraux et périurbains	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Désenclaver les territoires isolés</li> <li>9. Poursuivre la modernisation des lignes régionales, des gares et pôles d'échanges, développer l'interopérabilité billettique (OT4 aussi)</li> <li>10. Intégrer les territoires dans les grands courants d'échanges européens, saisir l'opportunité de l'arrivée de la LGV SEA</li> <li>11. Permettre l'accès de tous les territoires aux infrastructures et services</li> <li>12. Développer le report modal du fret et des modes de</li> </ol>

	transport passagers plus respectueux de l'environnement que la voiture individuelle (dont les modes de déplacements doux)
Littoral	<p>13. Connecter le littoral au réseau grande vitesse</p> <p>14. Optimiser l'accès au Ter aquitain et la connexion aux transports collectifs urbains et interurbains</p> <p>15. Développer les transports durables</p> <p>16. Favoriser l'intermodalité, notamment train/vélo</p> <p>17. Articuler les offres de transport et l'organisation des territoires</p>
Massif pyrénéen	<p>18. Garantir l'accessibilité des territoires montagneux</p> <p>19. Favoriser le report modal du fret de marchandises (réouverture de la ligne Pau-Canfranc)</p>
Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière	<p>20. Intégrer les territoires dans les grands courants d'échanges européens</p> <p>21. Permettre l'accès de tous les territoires aux infrastructures et services</p> <p>22. Développer le report modal du fret et des modes de transport passagers plus respectueux de l'environnement (dont les modes de déplacements doux)</p>

#### **IV. Prise en compte des priorités transversales**

Priorités transversales UE	Enjeux
Développement durable	<p>1. Développer le report modal des transports, une offre multimodale et complémentaire</p> <p>2. Développer des comportements durables en matière de transports et favoriser les initiatives éco citoyennes</p> <p>3. Diminuer le recours aux véhicules privés et sensibiliser la population aux transports durables</p>
Protection de l'environnement	<p>4. Offrir et développer le recours à des modes alternatifs de transport et de déplacement, plus respectueux de l'environnement</p>
Efficacité énergétique	<p>5. Réduire des consommations énergétiques du secteur transport</p>
Lutte et adaptation au changement climatique	<p>6. Innover dans les équipements et services pour réduire les émissions de GES</p>
Prévention et gestion des risques	
Egalité hommes/femmes	
Egalité des chances	<p>7. Permettre l'accès de tous les territoires aquitains aux infrastructures et aux services</p>

Lutte contre les discriminations	8. Offrir des modes de transports et de déplacement alternatifs moins coûteux
----------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

## 8. Objectif thématique 8

### Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre

#### I. Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés

La récente crise économique et financière n'a fait qu'exacerber les enjeux identifiés dans le cadre du programme 2007-2013. L'adaptation de la population active et des entreprises aux mutations économiques, dont le rythme s'accélère, l'amélioration continue de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi sont notamment des enjeux essentiels pour préserver la compétitivité de l'économie et l'équilibre social du territoire régional.

#### II. Enjeux pour l'Aquitaine sur la période 2014-2020

La crise économique et financière ralentit la croissance de l'économie régionale, bien qu'à un degré moindre qu'au niveau national : en 2009, le PIB à prix constants a décliné de 1,7 % sur un an contre 2,6 % en France métropolitaine<sup>21</sup>, et entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2011, l'emploi est resté relativement stable (- 0,3 %) tandis qu'il s'est réduit de 1,9 % à l'échelle nationale<sup>22</sup>. Les mutations de fond de l'économie et le besoin croissant de compétitivité et d'innovation, ainsi que la prise en compte du développement durable, les évolutions technologiques et la montée en puissance des TIC appellent une adaptabilité de la main d'œuvre. Par ailleurs, le vieillissement de la population active, un peu plus accentué en Aquitaine qu'en France métropolitaine (les actifs de 55 ans et plus sont 1,1 fois plus nombreux que les actifs de moins de 25 ans<sup>23</sup>), devrait engendrer dans les années à venir un ralentissement de la croissance de la ressource en main d'œuvre. Son anticipation est nécessaire pour éclairer les besoins en compétences et limiter les tensions à venir sur le marché du travail. La mobilité des actifs constitue un des éléments d'adaptation dont bénéficie aujourd'hui la région, attractive pour la population active. Dans un tel contexte mouvant, une vigilance accrue mérite d'être portée pour limiter les disparités d'accès à l'emploi entre groupes sociaux, facteur essentiel d'inclusion sociale, comme entre territoires.

En Aquitaine, l'accès de la population à l'emploi se rapproche de la situation moyenne de France métropolitaine : le taux régional d'emploi des 20-64 ans s'élève à 68,5 % en 2011<sup>24</sup>. Il reste inférieur à l'objectif de la stratégie Europe 2020 (75 %), notamment pour les femmes. Le taux régional d'emploi des seniors est par contre inférieur à la moyenne nationale (37,4 % contre 38,5 %<sup>25</sup>), du fait d'un moindre positionnement sur le marché du travail des seniors dans la région particulièrement chez les hommes. Plus qu'amener une part croissante de la population à prendre part au marché du travail, l'enjeu dans la région est de permettre à une part croissante des actifs d'être en emploi. En effet, le chômage atteint un niveau élevé et, depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2011, dépasse légèrement le taux national (9,7 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2012<sup>26</sup>). Il touche très inégalement les territoires : six zones d'emploi situées dans un couloir s'étendant de la zone d'emploi de Pauillac en Gironde à celle de Villeneuve-sur-Lot en Lot-et-Garonne et Sarlat-la-Caneda en Dordogne sont particulièrement concernées. Quatre d'entre

---

<sup>21</sup> Source : Insee, comptes régionaux des ménages – base 2005

<sup>22</sup> Source : Insee, estimations d'emploi

<sup>23</sup> Source : Insee, recensement de population 2009

<sup>24</sup> Source Eurostat, en 2011, le taux d'emploi pour les femmes âgées de 20 à 64 ans est 65,1%, pour les hommes, il est de 72,1%. La cible retenue dans le cadre de la stratégie Europe 2020 est de 75%.

<sup>25</sup> Source : Insee, recensement de population 2009

<sup>26</sup> Source : Insee, taux de chômage localisés

elles cumulent un ensemble de handicaps : relative stagnation de l'emploi, qualification moindre et vieillissement plus accentué de la population<sup>27</sup>. Si, dans la région, le chômage de longue durée est plutôt moins élevé qu'au niveau national (36,2 % des demandeurs d'emploi de catégorie ABC contre 38,4 % en juillet 2012), il est en nette progression depuis fin 2011<sup>28</sup>.

## **2.1 Accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes les plus fragiles, et soutien à la mobilité professionnelle :**

### ➤ Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

L'Aquitaine peut s'appuyer sur un dynamisme de l'emploi qui résiste mieux qu'au niveau national, une attractivité économique et un dynamisme soutenu de la création d'entreprise. Le Conseil Régional a su aussi développer une offre de formation riche et diversifiée.

Elle a mis en place 14 contrats d'objectifs territoriaux (COT), qui facilitent les dynamiques territoriales concertées en termes d'emploi comme de construction d'une offre de formation adaptée. Cet effort reste à poursuivre puisque les COT existants couvrent à peine 35 % des emplois salariés<sup>29</sup>.

Des avancées sont intervenues dans l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi : une part croissante de stagiaires de la formation professionnelle continue valide une qualification (67 % en 2011 contre 63 % en 2006). L'intégration de ces derniers sur le marché du travail est relativement satisfaisante (69 % d'entre eux sont en emploi dans les 6 mois suivant la fin de leur formation). Et leur sécurisation financière, à travers la mise en place par la Région d'un Revenu Social de Formation, a contribué à réduire le taux de rupture de stages de 11 % à 9 % en 4 ans<sup>30</sup>.

Pour faire face au chômage des jeunes, un peu plus élevé en Aquitaine qu'en moyenne en France métropolitaine, l'apprentissage est une voie à développer, à côté des nouveaux dispositifs mis en place par l'Etat français, en particulier les emplois d'avenir et les contrats de génération.

Concernant plus particulièrement les publics les plus fragiles, l'Etat et les collectivités constatent la difficulté d'amener directement ces publics vers des formations « classiques » et vers l'emploi, et sur la nécessité de multiplier les actions préparatoires visant à fournir à ces publics les pré-requis nécessaires et à les mobiliser dans la durée. Ces étapes sont jugées indispensables à une insertion durable. Diverses expériences (ex : chantier LGV) montrent que le monde des entreprises peut aussi jouer un rôle amont dans la motivation de ces publics, par la sécurisation de leur parcours d'insertion. Les clauses d'insertion, qui existent dans des marchés de travaux, mériteraient d'être étendues à des marchés de service et de prestations intellectuelles afin de multiplier les opportunités d'insertion et d'orienter leur bénéfice aussi bien vers des publics féminins que masculins.

### ➤ Soutien à la mobilité professionnelle

La mobilité professionnelle reste insuffisante, que ce soit en interne à la région, avec le reste du pays ou à l'international. Le logement et le transport restent des freins à la mobilité, en particulier des jeunes. L'acquisition de compétences transversales est aussi une base incontournable pour la mobilité professionnelle et géographique.

En outre, la mobilité internationale mérite d'être développée, tant en Europe que dans le reste du monde. Elle apparaît en effet de plus en plus de nature à renforcer la capacité d'adaptation des personnes et leur insertion professionnelle, et à compléter la formation tout au long de la vie. Son

---

<sup>27</sup> Cf. publication de l'Insee Aquitaine « 15 zones d'emploi aquitaines plus ou moins armées face aux mutations économiques », e-dossier n°3, juin 2012

<sup>28</sup> Source : STMT – Pôle emploi, Dares

<sup>29</sup> Source : Conseil régional

<sup>30</sup> Source : Conseil régional

développement doit aller de pair avec l'internationalisation de l'économie régionale et les priorités que se donnent les acteurs de la région en la matière.

## **2.2. Intégration durable des jeunes sur le marché du travail, y compris des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation :**

L'Aquitaine affiche un bilan contrasté en termes de formation initiale. Elle présente une part plus importante que la moyenne des régions de province de jeunes disposant d'un diplôme qualifiant (notamment de niveau V et de niveau III). Cependant, la part de jeunes non insérés (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) atteint à peine la médiane des régions métropolitaines (18,4 % en 2008<sup>31</sup>). Plus de 6 700 jeunes aquitains sortent chaque année du système scolaire sans qualification.

Les atouts de la région en matière d'apprentissage (densité du réseau de CFA et diversité de l'offre de formation) et l'existence d'un dispositif régional d'accompagnement des jeunes en rupture de formation pour redéfinir leur projet professionnel contribuent à limiter l'exclusion. Pour autant, les efforts méritent d'être poursuivis pour développer et mieux valoriser l'image de l'apprentissage, et généraliser l'alternance dans les formations, en tant que mode d'insertion professionnelle durable des jeunes.

Il convient aussi de maintenir et améliorer l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté par les Missions locales, et structurer et mieux coordonner les organismes qui contribuent au repérage des publics qui ne disposent pas des compétences-clés.

L'accès à la santé par exemple est un facteur d'intégration sociale. Des dispositifs existants proposent aux jeunes sans qualification des bilans de santé (6 000 en 2012, 10 000 attendus en 2016) qui permettent de repérer les carences, en termes de santé et d'accès aux droits. En coordination avec les CPAM, il faudra développer des programmes contre les addictions.

Des efforts particuliers ont été réalisés pour rattraper le retard de la région en matière de logement des jeunes (lycéens, étudiants, apprentis). Davantage de vigilance reste à déployer pour lever les freins à l'accès à l'emploi, en matière de santé, de mobilité, comme de logement, vis-à-vis de publics dont les besoins sont divers et ne permettent pas un traitement de masse.

L'antériorité de l'Aquitaine dans la mise en œuvre des dispositifs régionaux de lutte contre l'illettrisme et leur évolution vers les attendus européens (compétences-clés), les expérimentations de la région pour lutter contre le décrochage, le développement du dispositif Humaquaine démontrent la dynamique de l'ingénierie d'accompagnement envers les publics les plus fragilisés. Les efforts méritent d'être poursuivis pour promouvoir des structures expérimentales de lutte contre le décrochage scolaire (micro-lycées).

La stratégie de mobilité internationale de la Région Aquitaine est innovante et reconnue comme telle. Ainsi, le dispositif Aquitaine Cap Mobilité destiné aux publics lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle ou étudiants, démontre la volonté d'accompagner l'ensemble des publics lors d'une expérience à l'étranger. Concernant tout particulièrement les publics en apprentissage, formation professionnelle et demandeurs d'emploi, la mise à disposition des opérateurs d'une plateforme d'accompagnement, cofinancée par le FSE depuis 2009, a permis de multiplier par trois les volumes de jeunes bénéficiaires. L'Aquitaine est inscrite dans des réseaux européens de mobilité des jeunes (ERY, FREREF ...), ce qui constitue également un atout. Cependant, les dispositifs de mobilité des jeunes au sein de l'Europe restent sous-utilisés par manque de structures-relais notamment. Les freins demeurent importants pour les publics de niveau de qualification inférieur ou égal à IV. L'accompagnement des jeunes et des familles est nécessaire pour « faire de la mobilité la règle et non plus l'exception ».

---

<sup>31</sup> Source : Insee, recensement de population 2008

### **2.3. L'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises :**

Le dynamisme de la région en termes de création d'entreprise est un atout pour permettre à des demandeurs d'emploi de créer leur propre emploi. La création/reprise d'entreprise est encouragée financièrement (subventions, prêts d'honneur, garanties ou capital-risque) et accompagnée via l'appui de structures d'accueil et de réseaux de proximité, d'actions de conseil et de formation. Cependant, il convient de mieux coordonner les dispositifs existants pour faciliter le parcours des créateurs et de mieux identifier les freins qu'ils rencontrent pour faire évoluer les dispositifs d'accompagnement. L'adaptation des dispositifs est à analyser au regard de la masse de créateurs et de la nature des adaptations (formations-actions, accompagnement dans la durée ...). Il convient aussi de consolider l'entrepreneuriat. Ainsi aider des auto-entreprises viables à devenir des entreprises « de droit commun » constitue un enjeu, plus porteur de développement que le seul « auto-emploi ». Les auto-entreprises se sont en effet multipliées depuis la mise en place de ce régime simplifié en août 2008 et représentent, dans la région, 57 % des créations d'entreprises en 2011. La promotion de l'esprit d'entreprise et la reprise/transmission méritent d'être encouragées dès l'apprentissage à l'instar de l'expérimentation mise en œuvre par la Région et cofinancée par le FSE.

L'économie sociale et solidaire est créatrice d'emplois et d'activités nouvelles, notamment dans les services à la personne. Son poids dans l'emploi salarié régional est passé de 10,1 % en 2005 à 11,0 % en 2010.

### **2.4. L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs :**

L'économie aquitaine est tirée par des filières dynamiques et organisées, qui drainent le changement. Les perspectives de développement des TIC, comme le verdissement en cours de l'offre de formation et la création à venir de formations aux nouveaux métiers de la croissance verte, constituent aussi des atouts et des opportunités. Le schéma régional des formations « croissance verte » à venir consolidera et précisera les besoins sur ce dernier point. L'offre de formation régionale apporte, par sa richesse et sa diversité, des réponses aux besoins des entreprises. Une impulsion est désormais donnée à l'appareil de formation pour stimuler sa propre adaptation.

L'adaptation au changement passe enfin par des outils de contractualisation avec les organisations professionnelles, tels que les contrats d'objectifs territoriaux, ainsi que par les outils de GPEC territoriale, outils structurants sur lesquels l'Aquitaine est engagée.

Certaines spécificités de la région méritent d'être prises en compte pour lever des freins à l'adaptation au changement : son retard en termes de formation continue des salariés et les disparités en fonction de la taille des entreprises, une connexion des PME-TPE au haut débit inférieure à la moyenne nationale, réduisant la pénétration des TIC, le manque d'engagement dans des démarches prévisionnelles emploi et compétences de la part d'un tissu nombreux de TPE-PME.

#### **Enjeux :**

1. Développer une offre de formation en soutien aux filières porteuses des territoires
2. Améliorer la qualification de la main d'œuvre pour faire face aux changements
3. Consolider l'envie d'entreprendre des aquitains et structurer l'entrepreneuriat
4. Lutter contre l'exclusion du marché du travail et le décrochage (scolaire, universitaire, en apprentissage et en formation), favoriser l'acquisition des compétences-clés ainsi que la mobilisation des publics les plus fragiles vers la qualification et vers l'emploi
5. Intégrer durablement les jeunes sur le marché du travail et faciliter leur accès à un 1<sup>er</sup> emploi
6. Soutenir l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, réduire les freins à la mobilité
7. Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et les conditions de travail, favoriser



- une plus grande diversité et l'égalité hommes/femmes
- 8. Favoriser le maintien en emploi des seniors (> 50 ans)
- 9. Développer l'économie sociale et solidaire

### **Orientations stratégiques :**

#### ➤ Offre de formation

1. Développer la GPEC/GTEC et mettre en place des accords-cadres avec les branches professionnelles
2. Initier des « centres de formation d'excellence » en synergie avec les filières d'excellence

#### ➤ Qualification de la main d'œuvre

3. Promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie, en particulier par la VAE et la formation professionnelle des salariés des TPE et PME
4. Sécuriser les parcours professionnels, notamment des travailleurs saisonniers ou à temps partiel contraint
5. Prioriser l'innovation pédagogique dans la formation professionnelle

#### ➤ L'envie d'entreprendre

6. Identifier les freins à la création / reprise / transmission d'entreprise, organiser et structurer sur le territoire les dispositifs d'accompagnement existants. Contribuer à la pérennisation des entreprises nouvellement créées en favorisant leur développement, notamment pour les auto-entreprises jugées viables. Développer des dispositifs spécifiques pour accompagner certains publics

#### ➤ L'exclusion et le marché du travail

7. Créer des dispositifs innovants de raccrochage, multiplier les actions visant à sécuriser le parcours d'insertion des publics fragiles,
8. Appuyer la mise en œuvre des programmes départementaux et locaux pour l'insertion et l'emploi
9. Mettre en réseau et professionnaliser les acteurs de l'orientation et de l'insertion, améliorer leurs échanges avec les entreprises
10. Prévenir la récurrence des personnes détenues par la formation professionnelle

#### ➤ Les jeunes sur le marché du travail

11. Promouvoir l'apprentissage comme voie d'insertion professionnelle durable des jeunes et sensibiliser les entreprises au développement de l'apprentissage et de l'alternance
12. Développer le dispositif de soutien aux jeunes en matière de santé, de logement
13. Favoriser la mobilité internationale des jeunes
14. Développer le tutorat interne/externe aux entreprises

#### ➤ Les demandeurs d'emploi et le marché du travail

15. Promouvoir les secteurs-clés créateurs d'emploi sur les territoires et renforcer l'attractivité des métiers en tension

16. Lever les freins à la mobilité des personnes (logement, transports...), en particulier en ciblant les publics les plus fragiles et éloignés du marché du travail

➤ Les discriminations dans l'accès à l'emploi

17. Lutter contre les discriminations à l'embauche, notamment liées à l'origine ethnique et à l'adresse

18. Lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail et favoriser organisations et services de nature à faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée

➤ L'emploi dans l'économie sociale et solidaire

19. Susciter et accompagner l'émergence de projets à vocation sociale et solidaire

### III. Déclinaison territoriale

Approche territoriale	Enjeux
Territoires urbains	1. Faciliter la mobilité entre lieux de travail et quartiers de résidence (Plans de déplacement urbain) <u>Quartiers fragilisés :</u> 2. Développer des activités économiques dans les quartiers 3. Améliorer l'efficacité des services d'accès à l'emploi
Territoires ruraux et périurbains	4. Réduire les inégalités territoriales et réussir la mutation des territoires en difficulté économique 5. Favoriser l'émergence d'activités nouvelles, en lien avec les atouts des territoires et les besoins recensés (économie présente notamment) 6. Développer une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises et des territoires en diffusant la pratique de la GPEC/GTEC 7. Lever les freins à la mobilité des personnes (accès à la formation, à l'emploi, à la santé, aux services publics, au logement...) en particulier des jeunes, des seniors, des demandeurs d'emploi
Littoral	8. Faciliter l'accès à la formation des travailleurs saisonniers, mettre en place des formations adaptées et renforcer leur employabilité (diversification des compétences, allongement des périodes d'emploi) 9. Diversifier les activités de pêche (pescatourisme) et les autres secteurs liés à la proximité de la mer 10. Favoriser les démarches concertées de développement touristique territorial sur le littoral
Massif pyrénéen	11. Faciliter l'accès à la formation des travailleurs saisonniers, mettre en place des formations adaptées et renforcer leur employabilité (diversification des compétences, allongement des périodes d'emploi)

Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Connaître le marché du travail sur les zones interrégionales, transfrontalières, et déterminer ainsi les actions de soutien à mettre en place pour accompagner la mobilité de la main d'œuvre</li> <li>13. Mettre en place des dispositifs d'accompagnement nécessaires pour lever les freins à la mobilité des personnes (accès à la formation, à l'emploi, à la santé, aux services publics, au logement...), en particulier des jeunes, des seniors, des demandeurs d'emploi</li> <li>14. Favoriser l'émergence d'activités nouvelles, en lien avec les atouts sur les territoires transfrontaliers et les besoins recensés</li> <li>15. Développer une offre de formation conjointe adaptée aux besoins des entreprises et des territoire</li> </ol>
---------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### **IV. Prise en compte des priorités transversales**

Priorités transversales UE	Enjeux
Développement durable	
Protection de l'environnement	
Efficacité énergétique	
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	
Egalité hommes/femmes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser l'accès des femmes à un emploi durable et stable</li> <li>2. Favoriser la mixité, atténuer le caractère sexué des emplois/métiers, favoriser l'engagement des entreprises, soutenir l'insertion professionnelle des femmes</li> <li>3. Sensibiliser les acteurs de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle</li> <li>4. Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des mères isolées</li> <li>5. Disposer de statistiques par genre</li> </ol>
Egalité des chances	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Lutter contre le décrochage, favoriser l'acquisition des compétences-clés</li> <li>7. Intégrer durablement les jeunes sur le marché du travail et faciliter leur accès à un 1er emploi</li> <li>8. Favoriser l'insertion des publics aux faibles niveaux de qualification compte tenu de l'évolution des métiers et de</li> </ol>

	l'élévation du niveau d'exigence de qualification
Lutte contre les discriminations	<p>9. Réduire les discriminations de toute sorte dans l'accès à l'emploi et les conditions de travail, favoriser une plus grande diversité</p> <p>10. Développer l'appui au modèle économique que représente l'économie sociale et solidaire</p>

### **V. Déclinaison par filières**

Approche filières	Enjeux
Agriculture, Agroalimentaire	<p>1. Développer et professionnaliser la gestion des ressources humaines</p> <p>2. Encourager les formes d'emploi partagé</p> <p><u>Agriculture IAA</u></p> <p>3. Renforcer l'attractivité des métiers des filières agricoles et agroalimentaires, afin de mieux répondre à leurs besoins</p> <p>4. Faciliter l'accès à la formation des salariés agricoles (permanents et saisonniers), mettre en place des formations adaptées et renforcer leur employabilité (diversification des compétences, allongement des périodes d'emploi)</p> <p>5. Favoriser l'installation d'agriculteurs et la reprise d'exploitations</p> <p>6. Accompagner la transmission et la création d'entreprises dans les IAA</p> <p>7. Maintenir l'activité des petites structures sur les territoires spécifiques</p> <p><u>Filière Forêt - Bois</u></p> <p>8. Développer l'employabilité et la polyvalence</p> <p>9. Développer les compétences professionnelles par la qualification</p>
Pêche	<p>10. Renforcer l'attractivité des métiers de la pêche et de l'aquaculture</p> <p>11. Favoriser le renouvellement des générations : aides à l'installation et à la transmission des entreprises</p> <p>12. Diversifier les activités de pêche (pescatourisme...)</p>

## 9. Objectif thématique 9

### Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

#### I. Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés

En Aquitaine, sur la période de programmation 2007-2013, l'action du FSE est notamment mobilisée sur quatre axes :

- Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques (avec trois objectifs),
- Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi (avec deux objectifs),
- Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations (avec trois objectifs),
- Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales (avec trois objectifs).

#### II. Enjeux pour l'Aquitaine sur la période 2014-2020

##### 2.1. La pauvreté monétaire, premier indicateur global de l'exclusion

Les personnes exposées à la pauvreté sont un cœur de cible des politiques publiques. En Aquitaine, le taux de pauvreté<sup>32</sup> est de 12,9% en 2009. Ainsi environ 414 000 personnes ont un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian observé en France<sup>33</sup>, soit 954 euros/mois. L'Aquitaine est globalement un peu moins concernée par la pauvreté que l'ensemble des régions. Le taux de pauvreté régional est en effet inférieur de 0,6 point au taux observé en France métropolitaine. De plus, le niveau de vie médian de ces personnes vivant sous le seuil de pauvreté est de 776 euros par mois, légèrement supérieur (de +0,6%), à celui observé en France métropolitaine. A titre de comparaison, le niveau de vie médian de l'ensemble des aquitains est de 1570 euros par mois (inférieur de -1,2% à celui de la France métropolitaine). Au total, le dernier indicateur, l'intensité de la pauvreté, va également dans le sens d'une pauvreté légèrement moins aigüe globalement en Aquitaine qu'en France.

Comme souvent en Aquitaine, ce constat global recouvre une réalité territoriale contrastée entre d'une part les départements du littoral et d'autre part les départements ruraux à l'est de la région. En Dordogne et Lot-et-Garonne, le taux de pauvreté est supérieur à 16% et la pauvreté est la plus intense en Dordogne. Les taux de pauvreté les plus élevés s'observent dans les communes hors influence des pôles urbains. Mais ces deux départements, majoritairement ruraux, connaissent aussi un taux de pauvreté sensiblement plus élevé dans leurs communes de l'espace urbain. Au total, la

---

<sup>32</sup> Au seuil de 60%, source Insee : Revenus disponibles localisés 2009, champ ménages fiscaux. Le Dispositif Revenus disponibles localisés (RDL) permet d'estimer les niveaux, les disparités et les inégalités de niveau de vie des ménages fiscaux. Réalisé à partir de l'enquête nationale Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et du dispositif Revenus fiscaux localisés (RFL), le dispositif Revenus disponibles localisés vise également à étudier la part des prestations sociales, des minima sociaux dans le revenu ainsi que la pauvreté. Le niveau géographique le plus fin disponible est celui du département.

<sup>33</sup> Le niveau de vie d'un individu est le rapport du revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu au nombre d'unités de consommation (UC). Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

pauvreté touche relativement un peu moins d'habitants en Aquitaine qu'en France mais la Dordogne et le Lot-et-Garonne font partie des vingt départements<sup>34</sup> les plus pauvres.

En Aquitaine comme en France métropolitaine, la pauvreté est relativement plus fréquente chez les moins de trente ans<sup>35</sup> (20,4% comparé à 19,1% en France métropolitaine) et chez les familles monoparentales<sup>36</sup> (28,9% comparé à 29,8% en France métropolitaine). En Dordogne et en Lot-et-Garonne, les familles monoparentales accusent des taux de pauvreté bien supérieurs, respectivement de 34,4% et 35,1%.

Enfin, en termes de politique publique, il convient de garder à l'esprit que 41% des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté habitent en Gironde (à rapporter à 45% de la population totale d'Aquitaine).

## **2.2 La part des prestations sociales dans le revenu disponible brut**

Par leur effet redistributif, les prestations sociales contribuent à réduire la pauvreté et les inégalités. Ce faisant, leur plus ou moins grande part dans le revenu disponible brut est un indicateur des inégalités. En 2009, pour l'ensemble des ménages aquitains, elles constituent 3,8% du revenu disponible<sup>37</sup> ; pour les Aquitains vivant sous le seuil de pauvreté, cette part est de 29,6%. Les minima sociaux constituent 42% de ces prestations (respectivement pour la France métropolitaine, ces trois dernières parts sont de 4,1%, 32,8% et 37,8%).

## **2.3. La géographie du RSA : la pauvreté touche l'urbain et le rural**

Le revenu de solidarité active (RSA) est un des principaux minima sociaux. L'analyse localisée du RSA permet d'approcher territorialement la pauvreté<sup>38</sup>. Elle ne prend cependant pas en compte les personnes âgées de 65 ans ou plus, les chômeurs en fin de droit et les personnes handicapées, qui peuvent bénéficier de minima sociaux spécifiques (allocation supplémentaire du minimum vieillesse à laquelle se substitue progressivement l'allocation de solidarité aux personnes âgées, l'allocation de solidarité spécifique ou l'allocation adulte handicapé). Au 31 décembre 2010, 89 400 aquitains sont allocataires du RSA. Au total, plus de 185 000 personnes sont couvertes par cette prestation, incluant enfants, conjoints et adultes à leur charge, soit une densité de 7,3 % de la population de moins de 65 ans<sup>39</sup>. En Aquitaine, un vaste couloir reliant la pointe du Médoc à Agen se distingue par un taux de bénéficiaires du RSA particulièrement élevé. Composée de villes et d'espace ruraux, cette zone englobe une grande partie du Lot-et-Garonne, l'ouest de la Dordogne, le nord et l'est de la Gironde. Elle correspond aux cinq zones d'emploi régionales où le taux de chômage fin 2010 est le plus élevé, dépassant 10,9% de la population.

Dans ces territoires à forte activité agricole, les salariés sont largement majoritaires par rapport aux exploitants. Leur situation économique se détériore. De plus, les emplois saisonniers, faiblement rémunérés, y sont nombreux. Et les citadins qui viennent s'y installer sont pauvres.

La pauvreté touche aussi les populations urbaines. Les principales villes de Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne, en particulier Agen, ainsi que Bordeaux, font partie des territoires particulièrement concernés par le RSA.

---

<sup>34</sup> Les comparaisons départementales qui suivent ont été effectuées sur la base de 96 départements

<sup>35</sup> Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal du ménage

<sup>36</sup> Taux de pauvreté selon le type de ménage

<sup>37</sup> Source Insee, Revenus disponibles localisés 2009 ; champ : ménages fiscaux dont le revenu déclaré est positif ou nul

<sup>38</sup> L'analyse qui suit est issue de la revue « Le quatre pages » publiée par la Direction régionale de l'Insee en Aquitaine, n°194 en juin 2011.

<sup>39</sup> Cet indicateur varie fortement de 39 pour mille en Bretagne à 93 pour mille en Nord-Pas-de-Calais. L'Aquitaine se situe au milieu, au 10e rang avec l'Île de France. En Aquitaine, rapporté aux habitants de moins de 65 ans (et non aux habitants de 25 à 64 ans), il est de 73 pour mille.

## **2.4. La pauvreté en milieu urbain**

C'est sur les agglomérations de Bordeaux, Pau et Bayonne que sont situés les quartiers les plus en difficulté de la région, avec, sur la rive droite de la Garonne à Bordeaux (à Bassens, Lormont, Cenon, Floirac), une très forte concentration de logements sociaux anciens (des années 60/70). Ailleurs, certaines villes qui ont un habitat beaucoup plus diversifié, ont sur leur territoire des quartiers d'habitat social souvent très peuplés. C'est le cas à Pau et à Bayonne, où chacune de ces villes a entrepris depuis cinq ans de vastes projets de rénovation urbaine qui portent sur l'ensemble du quartier nord du Hameau à Pau et sur celui des Hauts de Bayonne. Les agglomérations moyennes de l'Aquitaine (Périgueux, Agen, Mont-de-Marsan, Bergerac) connaissent également, mais à une plus petite échelle, un phénomène de concentration, en général dans un seul quartier, de populations souvent issues de l'immigration des années 60.

Ces villes (dans leur quasi ensemble pour la rive droite de la Garonne à Bordeaux) ou des quartiers de ces villes sont classés dans la géographie prioritaire nationale de la politique de la ville. Au total, les quartiers en difficulté sont localisés en certains points du territoire et globalement, l'Aquitaine n'est pas une des régions les plus prioritaires en matière de politique de la ville. Quelques quartiers non prioritaires dans le cadre de la politique de la ville et des petites villes donnent des signes particulièrement inquiétants auxquels il convient d'être attentif.

## **2.5. De nouvelles formes de pauvreté et d'isolement**

De nouvelles formes de pauvreté ont vu le jour, qui se traduisent notamment par la persistance de travailleurs pauvres malgré la mise en place du revenu de solidarité active et par la recrudescence de personnes sans domicile et/ou de personnes recourant à des distributions alimentaires ou de repas chauds notamment.

Occuper un emploi ne constitue pas un rempart absolu contre la pauvreté monétaire même si cela en atténue l'incidence. En 2006, en Aquitaine, 8 % des travailleurs, soit 100 000 personnes travaillent tout en vivant dans un ménage pauvre. En y ajoutant les conjoints et les enfants, ce sont près de 230 000 personnes qui sont concernées par la pauvreté laborieuse, soit 58 % des personnes pauvres de la région<sup>40</sup>. L'Aquitaine fait partie des dix régions dont le taux de travailleurs pauvres est supérieur à la moyenne nationale (7 %).

## **2.6. L'illettrisme et les jeunes en difficulté**

De nos jours, à l'ère du numérique, avoir des difficultés à lire, comprendre un texte ou écrire constitue un handicap et est un facteur d'exclusion. Le marché du travail, avec la notion d'employabilité, est de plus en plus exigeant en matière de compétence générale y compris numérique. D'après une étude de l'Insee Aquitaine<sup>41</sup>, en 2004, 13% des adultes aquitains de 18 à 65 ans éprouvent de fortes, voire graves difficultés face à l'écrit. Parmi ceux qui ont été scolarisés en France, 12%, soit environ 200 000 personnes, sont dans ce cas, soit trois points au-dessus de la moyenne nationale. Parmi ces personnes, la proportion de femmes est supérieure de 6 points à celle des hommes : 51% sont des femmes contre 41% en France métropolitaine. Les Aquitains ayant ce type de difficultés sont âgés de 40 à 59 ans pour la majorité d'entre eux. Les jeunes de 18 à 29 ans représentent 16% de cette population, deux points de plus qu'au niveau national. L'Aquitaine s'est récemment dotée d'un plan de lutte contre l'illettrisme.

---

<sup>40</sup> Publié dans l'e-publication de l'Insee Aquitaine « 100 000 travailleurs pauvres en Aquitaine », n°11, juin 2011

<sup>41</sup> Publiée dans « Le quatre pages », « Un aquitain sur huit désorienté face à l'écrit », n°152, Mars 2006 ; d'après l'enquête Information et vie quotidienne réalisée par l'Insee fin 2004-début 2005. L'extension de l'échantillon national, demandée par la DRTEFP de l'époque et la mission ANCLI, a permis d'interroger un millier de personnes en Aquitaine.

Pour les jeunes, deux autres indicateurs permettent de cerner les difficultés rencontrées face à l'écrit et de façon générale face à l'apprentissage en milieu scolaire. Ces indicateurs ont l'avantage d'être disponibles au niveau départemental. Les jeunes de 16-17 ans en difficulté de lecture sont traditionnellement détectés lors des Journées défense et citoyenneté (JDC). En 2010, la part des jeunes en difficulté est de 8,9% comparée à 9,5% en France métropolitaine<sup>42</sup>. L'Aquitaine est au 7<sup>e</sup> rang des régions rencontrant le moins de difficultés avec Paca et Midi-Pyrénées. Là encore les chiffres départementaux montrent des fractures importantes : le Lot-et-Garonne, avec un taux de 11,4%, est au 77<sup>e</sup> rang des départements métropolitains, la Dordogne, avec 10,5%, au 67<sup>e</sup> rang alors que Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques sont respectivement au 33<sup>e</sup>, 29<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> rang des départements classés par ordre croissant des difficultés.

L'analyse du second indicateur, les sorties précoces du système scolaire en 2009<sup>43</sup>, fait ressortir le même constat. En Aquitaine, la part des peu ou pas diplômés, au sein de la population des 20-24 ans non scolarisés, est de 19,7%, inférieure à celle observée en France métropolitaine ; mais en Lot-et-Garonne et Dordogne, cette part monte respectivement à 23,9% et 22,8%, classant ces deux départements parmi les 30 les plus touchés par ce phénomène.

Certains jeunes sont par ailleurs confrontés à des problèmes de logement, d'addiction, d'absence de lien social et parfois de délinquance.

Ces chiffres témoignent d'une nécessité de renforcer l'acquisition des compétences-clés, essentielles à l'inclusion sociale : elles sont nécessaires à l'épanouissement personnel des individus et à leur insertion professionnelle durable.

L'accès à la qualification de ces jeunes est un problème prégnant et essentiel : il leur permet d'identifier un projet professionnel et un projet de vie concrets. L'action menée en Aquitaine à travers le dispositif Nouvelles Chances est en ce sens un exemple : 62 chantiers formation-qualification ont accueilli quelque 900 stagiaires entre 2009 et 2011 dont 60 % ont, à l'issue, trouvé un emploi ou se sont orientés vers une formation qualifiante<sup>44</sup>.

Les jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, issus notamment des quartiers sensibles ou des zones rurales, qui rencontrent des problèmes d'isolement, font preuve d'une mobilité internationale insuffisante. Or celle-ci est un facteur d'insertion professionnelle durable, par l'acquisition de compétences transversales, l'amélioration de l'estime de soi et l'envie de construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Le dispositif Humaquaine va dans ce sens.

Enfin, trois derniers indicateurs peuvent être mobilisés pour cerner le poids de populations fragiles ou potentiellement fragiles. Il s'agit de la part des personnes de plus de 65 ans et plus de 75 ans, notamment en zones rurales, de la plus ou moins forte présence d'une population immigrée et enfin du poids des gens du voyage.

## **2.7. Un vieillissement de la population marqué dans les zones rurales**

L'Aquitaine se situe au 8<sup>e</sup> rang des régions classées par ordre décroissant de leur part des 65 ans et plus dans la population totale. Cette part est sensiblement supérieure à celle observée en France métropolitaine : en 2009, 19,4% contre 16,8%<sup>45</sup>. La part des 75 ans et plus est de 10,5% en Aquitaine (5<sup>e</sup> rang) contre 8,8% en France métropolitaine. L'impact du vieillissement de la population est d'autant plus fort en zones rurales, en raison d'une moindre densité de médecins, surtout en médecine spécialisée et d'équipements médicaux (voir plus bas). En 2009, la part des 75 ans et plus est supérieure à 12,5% dans 6 zones d'emploi sur 15. Il s'agit de Villeneuve-sur-Lot, Oloron-Sainte-

---

<sup>42</sup> Source : Direction de l'évaluation, de la perspective et de la performance, DEPP

<sup>43</sup> Champ : personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement. Source : Insee, RP2009 exploitations principales au lieu de résidence

<sup>44</sup> Source Conseil régional d'Aquitaine

<sup>45</sup> Source Insee, RP2009 exploitation principale



Marie, Sarlat, Bergerac, Périgueux, Marmande ; classant ces zones d'emploi dans les 45 premières zones d'emploi enregistrant les parts les plus élevées sur 321 (Villeneuve se classant au 17<sup>e</sup> rang). Ces zones d'emploi sont caractérisées par un vieillissement de la population marqué et une sphère agricole importante<sup>46</sup>.

## **2.8. Une population immigrée en croissance et relativement moins nombreuse qu'en France**

En 2009, la population immigrée dans la région est de 197 000 personnes<sup>47</sup>, soit 6,1% de la population totale. En dix ans, la population immigrée s'accroît de 24 % tandis que la population régionale progresse de 10 %. L'Aquitaine reste une région où la part des immigrés est inférieure à celle observée en France métropolitaine (8,5 %) et en province (6,4 %). Dans les autres régions du sud, elle varie entre 7 % et 10 %.

Les immigrés s'installent davantage en milieu urbain. La part des actifs dans la population immigrée est sensiblement supérieure à celle des actifs non immigrés. Cette population active immigrée est particulièrement confrontée au chômage. Au sens du recensement, la part des personnes immigrées se déclarant au chômage est supérieure de cinq points à celle des non immigrées. Quand les immigrés ont un emploi, ils sont plus fréquemment ouvriers, surtout dans le bâtiment, artisans, commerçants, employés des services aux particuliers (assistantes maternelles, aides à domicile, employés de l'hôtellerie-restauration...). La part des ouvriers agricoles chez les immigrés est ainsi trois fois supérieure à celle des non immigrés.

En 2011, l'élaboration du Programme régional d'intégration des populations immigrées (Pripi) de la région Aquitaine a permis de dresser un état des lieux de la présence des populations immigrées en Aquitaine et de consolider les synergies entre les acteurs locaux. Les quartiers des Zones urbaines sensibles (Zus) ont la plus forte concentration de population immigrée avec des taux pouvant atteindre 32% de la population du quartier comme à « l'Ousse des bois » à Pau, 28% aux « Aubiers » à Bordeaux, 27% à « Montanou » à Agen, 20% à « Saint Michel » à Bordeaux, 16% à « Le Vignaud » à Boulazac (24) et 11% à « La Moustey » à Saint Pierre du Mont (40).

## **2.9 Accueil des gens du voyage : l'Aquitaine mieux équipée que la moyenne des régions françaises**

En 2009, l'Aquitaine fait partie des 8 régions françaises les mieux dotées de dispositifs d'accueil des gens du voyage prévus par la loi (DHUP – politiques sociales du logement 2009)<sup>48</sup>, avec plus de 1000 places représentant 6% du total de France métropolitaine. La Gironde est bien équipée en nombre de places en aires d'accueil. Elle se positionne au 7<sup>e</sup> rang des départements les mieux équipés. Toutefois, fin 2009, le taux de réalisation n'est qu'à mi-chemin des obligations contenues dans les schémas départementaux (43% en Aquitaine, 45% en Gironde et 48% en France métropolitaine). Ce taux est très variable d'une région à l'autre : de 24% en Paca ou en Ile-de-France à plus de 80% en Bretagne ou Basse-Normandie.

Globalement dans le champ de l'insertion des populations vulnérables, de la lutte contre les discriminations et de la lutte contre l'illettrisme, le maillage associatif aquitain est relativement dynamique et doit être conforté et développé.

---

<sup>46</sup> Source Insee Aquitaine, e-dossiers n°3- juin 2012, 15 zones d'emploi aquitaines plus ou moins armées face aux mutations économiques.

<sup>47</sup> Source : Insee Aquitaine, e-publication, n°17, octobre 2012, L'immigration récente en Aquitaine est teintée d'immigration britannique.

<sup>48</sup> Rapport d'information de M. Didier Quentin déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des lois constitutionnelles, de l'administration et de la législation et de l'administration générale de la République, Assemblée nationale, n°3212.

## **2.10 Pistes d'intégration**

**A partir de ces constats, l'Aquitaine dispose d'atouts et de faiblesses pour assurer à toute sa population de bonnes conditions de santé, un accès au logement, un emploi et une participation au marché du travail.**

➤ *De bonnes conditions de santé*

La démographie des professionnels de santé revêt une importance particulière en Aquitaine. La région apparaît globalement mieux dotée que la France entière en professionnels, mais les disparités locales voire départementales sont inquiétantes. Les cessations d'activité menacent dans certains endroits de voir disparaître toute activité médicale, tandis que le vieillissement de la population s'accélère et entraîne de nouvelles demandes de soins<sup>49</sup>. Pour ce qui concerne le nombre de généralistes pour 100 000 habitants, le Lot-et-Garonne se situe au 73<sup>e</sup> rang et la Dordogne au 45<sup>e</sup>. La situation est inversée pour ce qui concerne le nombre de spécialistes pour 100 000 habitants : la Dordogne est au 82<sup>e</sup> rang et le Lot-et-Garonne au 50<sup>e</sup> rang. La position des autres départements est nettement plus favorable, notamment celle de la Gironde, au 8<sup>e</sup> rang des départements les mieux lotis pour ce qui concerne les médecins spécialistes<sup>50</sup>.

Cependant, près de 2 000 jeunes n'accèdent pas en Aquitaine à la totalité de leurs droits en matière de santé (couverture sociale incomplète, non accès aux soins). Il faut désormais les repérer afin d'éviter que la santé ne soit un frein à l'insertion.

➤ *Un accès au logement*

L'Aquitaine attire des migrants en grand nombre et sa croissance de la population se situe parmi les plus fortes des régions françaises. Avec 1,0 % de variation annuelle moyenne sur la période 1999-2009, l'Aquitaine est juste derrière la Corse, le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Cela génère un besoin accru en matière de logements et des tensions sur les marchés immobiliers. Les zones en très forte tension immobilière sont l'agglomération bordelaise et les zones côtières du bassin d'Arcachon, du sud des Landes et de la côte basque.

Le parc global de logements atteint près de 1,7 millions d'unités dont une part non négligeable de résidences secondaires (11,8% au 10<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines en 2009<sup>51</sup>). Le parc privé représente 81,5% des résidences principales.

Le parc de logements locatifs sociaux publics est structurellement faible. Au 1<sup>e</sup> janvier 2010, 433 logements sociaux pour 10 000 habitants ont été dénombrés, contre 705 en France métropolitaine plaçant l'Aquitaine parmi les régions les moins bien équipées : au 20<sup>e</sup> rang. La Dordogne, le Lot-et-Garonne et les Landes se situent très loin dans le classement des départements, respectivement au 88<sup>e</sup> rang avec 318 logements sociaux pour 10 000 habitants, au 90<sup>e</sup> rang avec 293 logements sociaux et enfin pour les Landes, au 93<sup>e</sup> rang avec une densité de 267 logements pour 10 000 habitants<sup>52</sup>. Malgré l'accroissement sensible de l'offre locative avec le plan de cohésion sociale et le plan de relance signés en avril 2005, cette progression ne permet pas de répondre aux besoins très importants puisque 70% des locataires du parc privé ont aujourd'hui des ressources inférieures aux plafonds HLM/PLM<sup>53</sup>.

Parmi les atouts relatifs au logement, on peut citer :

---

<sup>49</sup> Les dossiers de la Drass Aquitaine, n°61, décembre 2009, Les professionnels de santé en Aquitaine : état des lieux et éléments de projection locale.

<sup>50</sup> Le nombre de médecins pour 100 000 habitants est calculé par rapport aux estimations de population au 01/01/2009. Sources : Dress, Adeli, Finess, Insee, Estimation de population.

<sup>51</sup> Source Insee, RP2009 exploitation principale

<sup>52</sup> Sources : Insee, estimation de population au 1<sup>e</sup> janvier 2010, SOeS

<sup>53</sup> Source Dreal Aquitaine

- la mobilisation des collectivités et des bailleurs sociaux sur les problématiques du mal-logement et leur volonté de densifier l'habitat et d'éviter l'étalement urbain,
- le développement récent et l'amélioration du parc d'hébergement et de réinsertion des personnes sans domicile (venant corriger le sous-équipement en structure d'accueil)
- la possibilité de disposer de fonciers publics au bénéfice de la construction de logements sociaux, mais cette possibilité peut buter contre la montée de la pression démographique et la désarticulation des marchés fonciers

Enfin quelques copropriétés tendent à montrer des signes d'une très forte dégradation. Si ce phénomène semble marginal il convient d'y apporter une attention particulière.

➤ *L'accès au marché du travail*

L'insertion sur le marché du travail de populations fragilisées et vulnérables peut être plus aisée dans la sphère présentielle ou dans la sphère de l'économie sociale et solidaire. L'Aquitaine peut s'appuyer sur une économie présentielle<sup>54</sup> forte : elle représente 66,6% du total des emplois, comparé à 65,4% pour la France métropolitaine. L'Aquitaine fait partie, avec les régions du sud-est, des régions où la part de l'emploi dans le tourisme est la plus importante (au 6<sup>e</sup> rang national). De son côté, l'économie sociale et solidaire est moyennement développée en Aquitaine : en 2010, le poids de l'effectif salarié dans l'ensemble de l'économie est de 11,0 % comparé à 10,3% pour la France, situant l'Aquitaine au 12<sup>e</sup> rang avec la Champagne-Ardenne<sup>55</sup>. Il existe donc des marges de manœuvre pour soutenir ce type d'économie. Les besoins croissants de services à la personne, avec le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie, sont en particulier porteurs.

➤ *La culture et le sport, facteur de cohésion*

Le dynamisme dont fait preuve le mouvement associatif, notamment dans le domaine du sport, est à encourager. Le territoire aquitain est attractif pour les pratiques sportives et dispose d'une structure de formation de sportifs de haut niveau. Le sport est un vecteur d'emplois directs et indirects et le secteur gagnerait à accroître sa professionnalisation.

## **Enjeux**

**Sur l'ensemble des territoires, les principaux enjeux concernent six thématiques : la pauvreté, l'activité économique, l'emploi et la formation, le logement, les services aux populations, les discriminations. Ils portent sur :**

1. Lutter contre la pauvreté dans une approche territoriale globale dans les territoires ruraux comme dans les territoires urbains, et en identifiant aussi les situations diffuses. Répondre aux nouvelles formes de pauvreté et d'isolement
2. Favoriser l'émergence d'activités nouvelles, en lien avec les atouts des territoires et les besoins recensés, ainsi que les activités socialement innovantes (responsabilité sociétale de l'entreprise, économie sociale et solidaire...). Réussir la mutation des territoires en difficulté économique (zones d'emploi du « couloir de la pauvreté »).
3. Développer une offre de formation en soutien aux filières porteuses des territoires, et les dispositifs d'accès à l'emploi en faveur des publics les plus en difficulté suivant le triptyque orientation/formation/accompagnement vers l'emploi.
4. Augmenter le parc locatif de logements sociaux. Accroître l'efficacité énergétique de l'habitat pour réduire la précarité énergétique et prendre en compte les préoccupations environnementales dans l'aménagement des espaces

---

<sup>54</sup> Source Insee, Recensement de la population de 2009 exploitation complémentaire au lieu de travail, selon la définition Insee des sphères présentielles et non présentielles à partir des activités de la Naf rev 2

<sup>55</sup> Source Insee, Clap ; champ : postes de travail au 31 décembre (hors intérimaires et postes annexes)

5. Développer les services aux populations, en intégrant une exigence d'efficacité, de qualité et de mutualisation. L'effort portera sur la mobilité, l'accès aux nouvelles technologies, la santé, la culture et le sport, et prendra en compte les besoins liés au vieillissement de la population
6. Lutter contre les discriminations de toute nature et favoriser l'intégration des populations immigrées et des gens du voyage

### **Orientations stratégiques**

#### ➤ Lutte contre la pauvreté

1. Mieux identifier les zones de pauvreté et les situations diffuses pour les réduire
2. Concevoir des projets intégrés d'organisation et de développement des territoires qui prennent en compte un ensemble de dimensions : ils doivent porter à la fois sur l'économie et l'emploi, l'aménagement des espaces, l'environnement et l'habitat et conduire à l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus fragiles

#### ➤ Intégration par l'emploi

3. Maintenir les activités économiques existantes et développer de nouvelles activités, notamment dans les services et l'économie verte. Dans les territoires ruraux, favoriser le développement économique en l'appuyant notamment sur la valorisation des ressources locales, sur l'accompagnement du vieillissement de la population et, plus largement, sur le développement de services aux personnes. Dans les territoires périurbains, la création d'activités économiques visera le développement d'emplois de proximité, économes en déplacements.
4. Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire
5. Assurer une meilleure maîtrise foncière et immobilière dans les quartiers urbains sensibles, en l'orientant vers le développement économique et les services

#### ➤ Formation et Insertion

6. Favoriser une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences) à l'échelle des territoires urbains et ruraux
7. Soutenir des projets innovants portant sur un chaînage complet « formation, insertion, emploi et activité » notamment autour des services à la personne et de l'économie verte. Multiplier les actions visant à sécuriser le parcours d'insertion des publics fragiles
8. Favoriser l'émergence d'une ingénierie de qualité (accompagnement, formation)
9. Sécuriser les parcours professionnels, notamment des travailleurs pauvres

#### ➤ Logement et insertion

10. Généraliser l'effort en matière d'efficacité énergétique des logements sociaux et de l'orientation environnementale des projets de rénovation urbaine, en veillant à leurs effets socio-économiques
11. Prévenir les risques de dégradation des zones pavillonnaires d'habitat social, en couronne périurbaine

#### ➤ Services à la population et insertion

12. Favoriser la mobilité des personnes en difficulté pour l'accès à la formation, à l'emploi, et aux services. Dans les territoires ruraux, concevoir des modalités de transports durables, adaptées notamment aux besoins des personnes âgées et des jeunes, et à leurs contraintes financières. Dans les territoires périurbains, anticiper les situations de précarité énergétique. Dans les quartiers urbains fragiles, faciliter la mobilité des personnes en liaison avec les PDU
13. Réduire la fracture numérique et développer l'usage des TIC. Dans les territoires ruraux, le développement des usages sera utile notamment pour pallier la désertification médicale (e-santé) et la disparition de services publics de proximité

14. Permettre l'accès de tous à des soins de qualité. Prendre en compte les besoins de services de soin de proximité liés au vieillissement de la population

15. Favoriser la structuration du paysage culturel et son développement, facteur de lien social, d'image et d'attractivité, pour les territoires isolés comme pour les quartiers sensibles ; développer des équipements pour accueillir des manifestations et activités culturelles, notamment dans les territoires périurbains

➤ Lutte contre les discriminations

16. Favoriser l'intégration des populations immigrées et des gens du voyage par l'insertion sur le marché du travail, l'accès aux services sociaux, de santé et d'éducation. Lutter contre toute discrimination, notamment la discrimination à l'embauche liée à l'origine ethnique et à l'adresse

### III. Déclinaison territoriale

Les enjeux ci-après sont caractéristiques du type de territoire

Approche territoriale	Enjeux
Quartiers fragilisés des territoires urbains	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gérer durablement les quartiers rénovés, notamment par la mise en place d'une gestion urbaine de proximité</li> <li>2. Prendre en compte les sites « oubliés » que sont les copropriétés dégradées, le parc de relogement « provisoire-durable », etc. et favoriser l'accès à un logement décent</li> <li>3. Lutter contre le décrochage et favoriser l'acquisition des compétences-clés</li> <li>4. Améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des jeunes</li> <li>5. Soutenir des projets culturels fondés sur la qualité artistique, la participation active des publics, la recherche de mixité, dans l'objectif d'infléchir l'image des quartiers</li> <li>6. Développer une approche plus individualisée des personnes par les services publics des quartiers, faciliter l'accès à l'information et aux droits</li> <li>7. Impliquer les usagers dans les actions qui les concernent</li> </ol>
Territoires ruraux et périurbains	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Favoriser l'accès aux services de base : alimentation, logement, santé, éducation, culture</li> <li>9. Accompagner les publics fragiles dans leur parcours vers l'emploi : actions d'insertion et d'autonomisation, accès au transport, aux services du numérique</li> <li>10. Améliorer la qualité de vie : développer les liens sociaux et la mobilité de proximité, structurer l'aide à domicile pour les personnes âgées, lutter contre l'habitat indigne</li> </ol>
Littoral	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Lutter contre la précarité induite par le travail saisonnier et améliorer l'accueil des saisonniers sur le littoral</li> <li>12. Favoriser l'accès aux vacances pour tous</li> <li>13. Développer un programme ambitieux visant à renforcer la mixité sociale tout en répondant aux objectifs de production de logements sociaux</li> </ol>

Massif pyrénéen	<p>14. Lutter contre la précarité induite par le travail saisonnier et améliorer l'accueil des saisonniers dans le massif pyrénéen</p> <p>15. Maintenir l'accès aux services de base</p>
Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière	<p>16. Elaborer conjointement les stratégies et les dispositifs de mise en œuvre commune qui permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'accès aux services de base : alimentation, logement, santé, éducation</li> <li>- accompagner les publics fragiles dans leur parcours vers l'emploi : actions d'insertion et d'autonomisation, soutien à l'économie sociale et solidaire, accès aux transports, TIC</li> <li>- améliorer la qualité de vie : développement du lien social et de la mobilité de proximité, structuration de l'aide à domicile pour les personnes âgées</li> </ul>

#### **IV. Prise en compte des priorités transversales**

Priorités transversales UE	Enjeux
Développement durable	
Protection de l'environnement	
Efficacité énergétique	
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	
Egalité hommes/femmes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser l'accès des femmes à un emploi durable et stable</li> <li>2. Favoriser la mixité, atténuer le caractère sexué des emplois/métiers, favoriser l'engagement des entreprises, soutenir l'insertion professionnelle des femmes</li> <li>3. Sensibiliser les acteurs de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle</li> <li>4. Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des mères isolées</li> <li>5. Disposer de statistiques par genre</li> </ol>
Egalité des chances	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Lutter contre le décrochage, favoriser l'acquisition des compétences-clés</li> <li>7. Intégrer durablement les jeunes sur le marché du travail et faciliter leur accès à un 1er emploi</li> <li>8. Favoriser l'insertion des publics aux faibles niveaux de qualification compte tenu de l'évolution des métiers et de l'élévation du niveau d'exigence de qualification</li> </ol>
Lutte contre les discriminations	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Réduire les discriminations de toute sorte dans l'accès à l'emploi et les conditions de travail, favoriser une plus grande diversité</li> </ol>

	<p>10. Soutenir l'économie sociale et solidaire</p> <p>11. Développer l'appui au modèle économique que représente l'économie sociale et solidaire</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### **V. Déclinaison par filières**

Approche filières	Enjeux
Agriculture, Agroalimentaire	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Valoriser les ressources locales pour soutenir l'emploi local</li><li>2. Accompagner les agriculteurs en situation difficile</li><li>3. Lutter contre la précarité induite par le travail saisonnier et améliorer l'accueil des saisonniers sur le territoire</li></ol>
Pêche	<ol style="list-style-type: none"><li>4. Lutter contre la précarité induite par le travail saisonnier et améliorer l'accueil des saisonniers sur le territoire</li></ol>





## 10. Objectif thématique 10

### Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

#### I. Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés

Parmi les enjeux du programme opérationnel national 2007-2013 du FSE, le développement des compétences par la formation tout au long de la vie et l'amélioration de la qualification occupe une bonne place. Il englobe le développement de l'apprentissage et de l'alternance, les stratégies globales de vieillissement actif visant l'emploi des seniors et une gestion plus efficace de la pyramide des âges dans les entreprises, dont le tutorat des jeunes actifs par des seniors. Il comprend aussi le développement de l'accès à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés, notamment dans les PME/PMI et le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

#### II. Enjeux pour l'Aquitaine pour 2014-2020

Le bilan contrasté de l'Aquitaine en termes de formation initiale, les besoins d'adaptation des compétences des salariés et des demandeurs d'emploi aux mutations économiques et technologiques appellent à cibler des enjeux en termes d'éducation et de formation tout au long de la vie. Source de compétences de la ressource en main d'œuvre, de compétitivité et d'adaptation au changement pour les entreprises, la formation est aussi, pour les individus, une composante essentielle d'épanouissement, d'insertion, d'employabilité durable et d'ouverture interculturelle.

La proportion de personnes de 25-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (38,6 % en 2008<sup>56</sup>) place l'Aquitaine au 7<sup>e</sup> rang des régions ayant le plus fort taux, cependant largement derrière l'Île-de-France, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes (de 44 % à 52 %). La cible fixée par Europe 2020, de 40 % pour le sous-groupe des 30 à 34 ans, semble accessible. A l'autre bout de la hiérarchie, le taux régional de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme (en 2008, 20,0 % n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme de rang supérieur<sup>57</sup>) est élevé, même si l'Aquitaine arrive au 8<sup>e</sup> rang des régions les mieux positionnées. La cible d'Europe 2020 en termes de décrochage scolaire (pour les 18-24 ans) est en effet de 10 %.

De fortes inégalités territoriales nuancent ces constats. La part des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur varie de 29 % en Dordogne à 35 % dans les Landes, hormis les départements de Gironde et des Pyrénées atlantiques, sièges d'universités. Le taux de sortie du système scolaire sans diplôme est le plus élevé dans le Lot-et-Garonne et en Dordogne (23 à 24 %) et le plus faible dans les Pyrénées atlantiques (15 %), hiérarchie proche de celle concernant les jeunes non insérés.

Les synergies que devrait permettre le futur acte III de la décentralisation dans les dispositifs de formation tout au long de la vie sont de nature à améliorer l'efficacité des actions. Par ailleurs, l'essor du numérique ouvre une voie vers le développement de nouveaux outils de formation.

---

<sup>56</sup> Source : Insee, recensement de la population

<sup>57</sup> Source : Insee, recensement de la population

### **2.1. Réduction du décrochage et promotion de l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire :**

L'Aquitaine a d'ores et déjà mis en place et éprouvé un dispositif régional d'accompagnement des jeunes en rupture de formation pour les aider à redéfinir leur projet professionnel. Les efforts menés méritent d'être poursuivis en promouvant des structures expérimentales telles que les micro-lycées. Ils méritent de se doubler d'un repérage en amont des jeunes en situation potentielle de décrochage scolaire, pour les réorienter le plus tôt possible.

Le développement de l'apprentissage, comme voie d'insertion professionnelle durable des jeunes, constitue aussi un atout important pour la région. D'importants travaux ont été menés afin d'accroître la qualité des enseignements, de permettre l'individualisation des parcours dans le but de réduire le taux de rupture des apprentis.

Le réseau des Pôles Relais – Formation, qui contribue à repérer les jeunes en décrochage et à les réorienter, assure un bon maillage du territoire régional.

Pour autant, les efforts menés pour lutter contre le décrochage sont freinés par le manque de moyens de la Mission générale d'insertion de l'Education nationale et par la complexité et le manque de lisibilité des dispositifs existants pour les jeunes et leurs parents, mais aussi pour les acteurs de l'insertion.

Le document de référence sur les objectifs régionaux en matière d'apprentissage est le CPRDFP.

### **2.2. Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'ouverture de l'enseignement supérieur, afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification :**

L'Aquitaine présente une part de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur cohérente avec son poids démographique. Pour autant, des marges de manœuvre existent pour accroître le niveau de qualification des jeunes générations. Riche, particulièrement d'universités développées et attractives, mais aussi d'un ensemble d'écoles supérieures, classes préparatoires, sections de techniciens supérieurs des lycées, ..., l'académie de Bordeaux accueille 107 500 étudiants à la rentrée 2010, ce qui la place au 10<sup>e</sup> rang des académies et au 8<sup>e</sup> rang des régions françaises. Entre les rentrées 2005 et 2010, la progression des effectifs est parmi les plus fortes des régions françaises (+ 4,1 %) <sup>58</sup>. Elle a été accompagnée par le CPER Etat-Région et par le plan Campus. Le projet Nouvelle université de Bordeaux, associe les universités Bordeaux 1, Bordeaux 2, Bordeaux 4, l'Institut d'études politiques et l'Institut polytechnique de Bordeaux. Le nombre d'étudiants ingénieurs a été multiplié par deux entre 2000 et 2011 même si, avec près de 4 000 étudiants, l'Aquitaine ne concentre encore que 3 % des effectifs nationaux. L'ouverture prochaine de l'Institut d'Optique Graduate School (IOGS), le regroupement d'écoles prestigieuses au sein de la Cité des ingénieurs, le développement de l'Aérocampus et la perspective d'extension de ce concept vers d'autres secteurs de l'économie (agroalimentaire, bois, cuir-luxe-art, métiers du goût) sont porteurs d'une poursuite de cette tendance d'accroissement des effectifs.

L'attractivité des universités de la région se traduit par le plus fort taux de province en termes d'inscription immédiate des bacheliers généraux à l'université (hors IUT) (près de 60 % en 2009). Néanmoins les filières scientifiques restent sous-représentées en Aquitaine comme en France et les doctorants rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle.

En France, 20 % des étudiants quittent l'enseignement supérieur sans diplôme, et les disparités sont importantes : les bacheliers de l'enseignement professionnel et technologique sont les plus concernés.

---

<sup>58</sup> Source : Publication de la DEPP « Atlas régional – Effectifs d'étudiants en 2010-2011 » sur le site [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

L'ouverture de l'enseignement supérieur à une part croissante de jeunes passe aussi par une amélioration continue des conditions d'accueil des étudiants. Des efforts importants ont été réalisés en matière de logement étudiant en Aquitaine, où la prise en charge du besoin a été initiée très tôt : l'offre de logements étudiants a augmenté de 37,5 %, passant de 7,2 à 10,2 places pour 1000 étudiants entre 2004 et 2011<sup>59</sup>. Ainsi l'offre gérée par le CROUS est bien supérieure dans la région à celle disponible au niveau national. Il en est de même pour la restauration universitaire.

Des partenariats ont déjà été mis en place entre l'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche, dans le cadre des 5 pôles de compétitivité labellisés (Aerospace Valley, Route des Lasers, Xylofutur, Avenia, AgriMip Sud-Ouest innovation) et des 27 clusters. Ils participent de l'excellence des unités d'enseignement impliquées, tout en renforçant les filières concernées.

### **2.3. Amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et amélioration de la pertinence des systèmes d'enseignement et de formation à l'égard des besoins du marché du travail :**

Cet objectif recouvre deux priorités :

➤ *Garantir à la population de la région un accès plus équitable à l'éducation, à la formation tout au long de la vie, à la validation des acquis de l'expérience et à la mise à niveau des aptitudes et des compétences, y compris en vue de garantir son vieillissement actif.*

L'offre de formation régionale, riche, diverse et bien répartie sur le territoire, complète le système éducatif pour constituer l'armature de l'éducation et la formation tout au long de la vie. Le développement des qualifications constitue une priorité autant pour les salariés que pour les demandeurs d'emploi. Une part croissante de ces derniers passés par un stage de formation professionnelle continue valident une qualification (67 % en 2011 contre 63 % en 2006), ce qui facilite leur intégration sur le marché du travail (69 % d'entre eux sont en emploi dans les 6 mois suivant la fin de leur formation). La sécurisation financière qui est offerte, à travers la mise en place par la Région d'un revenu social de formation, constitue un outil d'incitation à la formation tout au long de la vie : il a contribué à réduire le taux de rupture de stages de 11 % à 9 % en 4 ans<sup>60</sup>. La Validation des acquis de l'expérience (VAE) est par ailleurs un outil essentiel qui permet de sécuriser davantage le parcours professionnel et de valoriser les métiers. En Aquitaine, en 2011, plus de 5 000 dossiers de candidatures ont été jugés recevables<sup>61</sup>.

Des segments restent à améliorer. Dans le domaine de la formation par l'apprentissage de niveau I à III, l'Aquitaine est encore peu avancée et ne concentre que 3,2 % des effectifs nationaux, avec notamment une croissance du nombre d'étudiants en apprentissage préparant des diplômes de niveau « L » (licences professionnelles ou équivalent) plus faible qu'au niveau national. D'autre part, le retard de la région en matière de formation continue des salariés et les disparités d'accès selon la taille des entreprises restent une faiblesse.

L'offre de formation régionale apporte des réponses aux besoins des entreprises. Les outils de contractualisation avec les organisations professionnelles, tels que les contrats d'objectifs territoriaux (COT), garantissent pour partie cette orientation et méritent d'être étendus. En effet, les COT existants couvrent à peine 35 % des emplois salariés<sup>62</sup>. Ils sont complétés par les outils de GPEC territoriale, à caractère prospectif.

Des compétences transversales méritent d'être largement développées pour accompagner les mutations culturelles et technologiques en cours, notamment dans le domaine des TIC et du développement durable. Les TIC sont à la fois facteur d'adaptation professionnelle et d'insertion

---

<sup>59</sup> Cf. le diagnostic du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 2012

<sup>60</sup> Source : Conseil régional d'Aquitaine

<sup>61</sup> Cf. publication de la Direccte Aquitaine « Chiffres-clés Aquitaine 2011 »

<sup>62</sup> Source : Conseil régional d'Aquitaine

sociale à travers les réseaux sociaux, de même qu'outil de développement de la formation. En termes de développement durable, un prochain schéma régional des formations « croissance verte » précisera les axes de formation à mettre en place et développer. Enfin, les actions en direction du grand public qui visent à promouvoir les sciences sont également vectrices d'acculturation et d'attrait pour l'éducation et la formation dans ces domaines.

En termes de mise à niveau des compétences-clés, l'Aquitaine bénéficie d'une antériorité dans la mise en œuvre des dispositifs régionaux de lutte contre l'illettrisme, qu'elle a fait évoluer vers les attendus européens (compétences-clés).

La stratégie de mobilité internationale de la Région Aquitaine est innovante et reconnue comme telle. Ainsi, le dispositif Aquitaine Cap Mobilité destiné aux lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants ou jeunes hors statuts, démontre la volonté d'accompagner l'ensemble des publics lors d'une expérience à l'étranger. Concernant tout particulièrement les publics en apprentissage, formation professionnelle et demandeurs d'emploi, la mise à disposition des opérateurs d'une plate-forme d'accompagnement, cofinancée par le FSE depuis 2009, a permis de multiplier par trois les volumes de jeunes bénéficiaires. L'Aquitaine est inscrite dans des réseaux européens de mobilité des jeunes (ERY, FREREF ...), ce qui constitue également un atout. Les freins demeurent toutefois importants pour les publics de niveau de qualification inférieur ou égal à IV. L'accompagnement des jeunes et des familles, l'accroissement du nombre de structures relais sont nécessaires pour « faire de la mobilité la règle et non plus l'exception ».

Le soutien au bilinguisme et à l'apprentissage des langues basque et occitane dans le système éducatif permet de conforter et valoriser l'identité et les spécificités du territoire aquitain. Il favorise l'acquisition de compétences clés pour une meilleure insertion professionnelle. La mise en place de formations supérieures professionnalisantes concourt au développement des métiers liés au bilinguisme (journalisme, interprétariat, doublage de films...).

➤ Améliorer l'adéquation des systèmes d'éducation et de formation aux besoins des entreprises, notamment par le développement d'outils permettant l'anticipation des besoins en compétences, la capacité de réaction des systèmes d'éducation et de formation et l'orientation scolaire et professionnelle

Anticiper les besoins en compétences et identifier les nouvelles compétences à mobiliser pour les nouveaux emplois est essentiel pour orienter les adaptations des systèmes d'éducation et de formation. L'observatoire régional emploi-formation a vocation à éclairer les besoins prospectifs de compétences, comme la relation emploi-formation et d'outiller les réflexions partenariales avec les organisations professionnelles. Le schéma régional des formations « croissance verte » envisagé en Aquitaine est un exemple de démarche visant à identifier de nouvelles compétences pour de nouveaux emplois.

Une récente étude de l'Insee repère dorés et déjà des domaines professionnels susceptibles de faire l'objet d'importants recrutements à venir et/ou de besoins croissants de formation (métiers des services aux particuliers, mécanique-électricité-électronique, génie civil notamment). La relation formation-emploi est éminemment complexe (cf. l'article « l'indice de concentration : une clé pour analyser l'insertion professionnelle et évaluer les formations, par Jean Vincens-Université Toulouse I et Catherine Béduwé - CRM, dans le n°114 de la revue Formation emploi). Le décryptage de cette complexité mérite de progresser pour mieux évaluer les effets attendus des politiques à mener.

Des partenariats entre le secteur de l'éducation, de la formation et le monde de l'entreprise doivent être mis en place afin de permettre une planification plus efficace et efficiente de l'enseignement et de la formation.

De plus, des compétences transversales méritent d'être largement développées pour accompagner les mutations culturelles et technologiques en cours, notamment dans le domaine des TIC. Le numérique est en effet accélérateur de changement et démultiplicateur d'intelligence collective pour la

société de demain. Il est tout à la fois facteur d'adaptation professionnelle des actifs et outil de développement pédagogique de la formation. Les systèmes d'éducation et de formation doivent donc intégrer le numérique dans leurs pratiques pédagogiques pour les rendre plus actives, participatives, collaboratives et différenciées entre formés. Il convient donc d'investir dans l'apprentissage par le numérique et de développer des synergies entre les acteurs sur cette thématique afin d'irriguer l'ensemble des voies de formation : initiale, apprentissage, continue. Des initiatives sont à construire, telle une Agence régionale des formations par le numérique.

La promotion de la qualité et la dynamisation du changement dans l'ingénierie de formation sont indispensables pour améliorer qualitativement l'offre de formation.

### **Enjeux**

1. Réduire le décrochage (scolaire, universitaire, en apprentissage et en formation) et assurer l'égalité d'accès à une formation de qualité
2. Améliorer la qualité, l'efficacité et l'ouverture de l'enseignement supérieur, afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification
3. Faciliter l'accès pour tous les citoyens sur l'ensemble du territoire à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, afin d'améliorer le niveau des qualifications
4. Améliorer la mise en cohérence des systèmes d'enseignement et de formation avec les besoins du marché du travail et leurs évolutions
5. Améliorer la lisibilité du système d'orientation et sa capacité à concilier aspirations individuelles et besoins économiques

### **Orientations stratégiques**

#### ➤ Réduire le décrochage scolaire

1. Créer des dispositifs innovants de raccrochage dans les établissements scolaires,
2. Développer les dispositifs d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes de milieu modeste
3. Développer un service public de l'apprentissage

#### ➤ Efficacité de l'enseignement supérieur

4. Conforter l'ancrage sur le territoire de l'enseignement supérieur afin de ne pas aggraver les disparités territoriales
5. Développer, en particulier dans les filières majeures<sup>63</sup>, de nouvelles formations en réponse aux besoins en compétences des entreprises, notamment dans les sciences de l'ingénieur.

#### ➤ Formations tout au long de la vie

6. Moderniser et accroître les formations à travers la VAE, la formation continue des salariés et la formation des publics les plus fragiles
7. Développer de nouvelles formes d'accès à la formation, notamment numérique, accessibles pour tous, tout au long de la vie

---

<sup>(63)</sup> Aéronautique-espace, Agriculture, IAA, Bois, Énergies renouvelables, Chimie verte, Santé, TIC...

➤ Soutenir la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur, des centres de formation et de recherche, et des entreprises, notamment dans les filières économiques porteuses des territoires

8. Progresser dans la prospective des métiers et des besoins de formation
9. Favoriser l'alternance dans les formations et développer le tutorat interne aux entreprises et externe
10. Investir dans l'innovation pédagogique numérique au profit des 3 voies de formation
11. Favoriser la mobilité internationale des jeunes (lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants, jeunes porteurs d'un projet de solidarité)

➤ Orientation et formation

12. Favoriser les conditions d'une orientation choisie et d'évolution des choix : améliorer la connaissance individuelle des métiers et des formations, et développer la connaissance de soi. Activer et/ou développer des passerelles entre filières d'enseignement, ainsi qu'entre parcours d'apprentissage et offre de formation élargie
13. Relancer l'attractivité de certains métiers (production ...)

**III. Déclinaison territoriale**

Approche territoriale	Enjeux
Territoires urbains	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à une meilleure insertion urbaine des campus et à l'amélioration de la qualité de vie des étudiants</li> <li>2. Promouvoir la culture et la créativité, facteurs d'inclusion sociale et de développement économique</li> </ol> <p><u>Quartiers fragilisés :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Lutter contre le décrochage et favoriser l'acquisition des compétences de base</li> <li>4. Expérimenter et développer des projets visant à élever les qualifications des publics des quartiers, en lien avec l'offre d'emplois qualifiés</li> <li>5. Soutenir des projets innovants sur la chaîne « orientation, éducation, formation, insertion et emploi », notamment autour de l'économie verte et du numérique</li> <li>6. Développer des formes nouvelles d'alternance pour les publics les plus éloignés de l'emploi (chantiers écoles par exemple)</li> </ol>
Territoires ruraux et périurbains	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Assurer une égalité d'accès pour tous à une éducation et à une formation de qualité, adaptées à l'émergence de nouveaux métiers (numérique, économie verte...) et des besoins recensés (services à la personne notamment)</li> <li>8. Conforter l'implantation des enseignements et des formations sur les territoires</li> <li>9. Renforcer le lien entre éducation et formation d'une part, besoins du marché du travail d'autre part</li> <li>10. Lutter contre le décrochage scolaire et l'illettrisme</li> </ol>

	11. Favoriser l'accès à la culture
Littoral	<p>12. Développer des formations et des compétences adaptées aux besoins des espaces littoraux et des filières pêche et aquaculture</p> <p>13. Proposer des formations spécifiques aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux ostréiculteurs pour favoriser leur appropriation des TIC et des nouvelles pratiques environnementales</p> <p>14. Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs, aquaculteurs et ostréiculteurs</p> <p>15. Aider à la diversification ou à la reconversion des entreprises de ces secteurs</p>
Massif pyrénéen	16. Adapter l'offre de formation aux activités porteuses et à la pluriactivité
Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière	<p>17. Elaborer conjointement les stratégies et les dispositifs de mise en œuvre commune qui permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer une égalité d'accès pour tous à une éducation et une formation de qualité, adaptées à l'émergence de nouveaux métiers</li> <li>- renforcer le lien entre éducation et formation d'une part, besoins du marché du travail d'autre part</li> </ul> <p>18. favoriser l'accès à la culture, dans le respect du multiculturalisme</p>

#### **IV. Prise en compte des priorités transversales**

<b>Priorités transversales UE</b>	<b>Enjeux</b>
Développement durable	1. Développer un pilotage coordonné des différentes voies de formation
Protection de l'environnement	2. Promouvoir l'éducation à l'environnement à l'écocitoyenneté
Efficacité énergétique	
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	
Egalité hommes/femmes	<p>3. Au regard de la situation des femmes dans le système éducatif, dans la vie sociale et sur le marché du travail, s'attaquer à la lutte contre les inégalités de genre constitue l'opportunité de favoriser le développement économique, la réduction du chômage et de la pauvreté active</p> <p>4. Veiller à un accès équitable des hommes et des femmes à la formation professionnelle ; aux possibilités de reconversion professionnelle, d'évolution de carrière</p> <p>5. Disposer de statistiques par genre</p>

Egalité des chances	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Réduire le décrochage (scolaire, universitaire, en apprentissage et en formation) et assurer l'égalité d'accès à une formation de qualité</li> <li>7. Faciliter l'accès pour tous les citoyens sur l'ensemble du territoire à l'éducation</li> <li>8. Favoriser l'égalité d'accès à la formation. La réduction des inégalités d'accès aux formations impose de poursuivre les efforts en direction des chômeurs ainsi que des salariés des TPE/PME et des territoires dont le tissu est majoritairement composé de petites, voire de très petites entreprises.</li> <li>9. Equilibrer l'offre de formation sur les territoires ; proposer des dispositifs d'accompagnement spécifiques vers la formation pour les publics fragiles, population ROM, personnes issues de l'immigration</li> </ol>
Lutte contre les discriminations	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Développer la formation des publics les plus fragiles</li> </ol>

### V. Déclinaison par filières

Approche filières	Enjeux
Agriculture, Agroalimentaire	<p><u>Agriculture IAA</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conforter et valoriser l'enseignement agricole</li> <li>2. Développer la formation initiale et continue en lien avec les besoins de la filière</li> <li>3. Former les agriculteurs à des pratiques adaptées en termes de développement durable et de TIC</li> <li>4. Améliorer la lisibilité du système et valoriser les filières de formation agricoles</li> </ol> <p><u>Filière Forêt – Bois</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Adapter l'offre de formation (initiale et continue) aux besoins de la filière et aux perspectives d'emploi</li> </ol>
Pêche	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Développer des formations et des compétences adaptées aux besoins des filières pêche et aquaculture</li> <li>7. Proposer des formations spécifiques aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux ostréiculteurs pour favoriser leur appropriation des TIC et des nouvelles pratiques environnementales</li> <li>8. Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs, aquaculteurs et ostréiculteurs</li> <li>9. Aider à la diversification ou à la reconversion des entreprises de ces secteurs</li> <li>10. Proposer des formations spécifiques aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux ostréiculteurs pour favoriser leur appropriation des TIC et des nouvelles pratiques environnementales</li> <li>11. Aider à la diversification ou à la reconversion des entreprises de ces secteurs</li> </ol>



## 11. Déclinaison territoriale

Territoires urbains

### **I. Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés**

Dans son axe 4, le programme régional opérationnel FEDER 2007-2013 soutient d'une part les territoires en mutation, d'autre part le développement durable des quartiers sensibles. Au titre des territoires en mutation, il vise à diversifier l'activité économique, soutenir les PME et relancer l'emploi. En complément, le programme « emploi » soutenu par le FSE vise des démarches de requalification et de reclassement des salariés.

Le programme régional FEDER actuel appuie la mise en œuvre de projets de territoire en faveur des quartiers urbains en difficulté, en articulant leur revitalisation avec le développement durable de la ville ou de l'agglomération. Les objectifs visés concernent le soutien au développement économique, la maîtrise de l'énergie et l'attractivité des quartiers et s'appuient sur de nouvelles formes de gouvernance, associant collectivités publiques, secteur privé, associations et citoyens. Il est complété par le programme national FSE qui cible prioritairement les publics issus des quartiers urbains sensibles, tant en matière de formation en entreprises que d'accès à l'emploi ou de lutte contre l'exclusion.

### **II. Enjeux pour les territoires urbains pour 2014-2020**

Les territoires urbains sont concernés au premier chef par bon nombre des enjeux qui sont évoqués dans les fiches thématiques. S'y ajoutent deux enjeux territoriaux transverses qui leur sont propres :

- mieux articuler l'armature urbaine pour améliorer l'équilibre du territoire régional
- progresser vers une configuration et un fonctionnement de villes « durables ».

#### **2.1. Une armature urbaine à mieux articuler pour améliorer l'équilibre du territoire régional**

##### ➤ Bordeaux et le bi pôle Pau-Bayonne en tant que têtes de réseau

L'armature urbaine de l'Aquitaine est composée de 56 aires urbaines qui maillent le territoire, parmi lesquelles 12 grandes aires urbaines concentrent 73 % de la population régionale. L'étude de la Datar sur le fonctionnement et la caractérisation des systèmes urbains et métropolitains confirme l'organisation de cette armature en deux « systèmes interurbains » polarisés autour des centralités d'une part de Bordeaux au nord, d'autre part du bipôle de Pau et Bayonne au sud. L'aire urbaine de Bordeaux compte 1 115 000 habitants, soit un aquitain sur trois et le pôle urbain, en son sein, concentre 836 000 habitants, ce qui positionne Bordeaux à la 7<sup>e</sup> place des agglomérations françaises et à la 6<sup>e</sup> place des aires urbaines. Les aires urbaines de Pau et Bayonne totalisent ensemble plus de 500 000 habitants. L'étude de la Datar met en évidence les liens privilégiés existant entre ces aires urbaines « têtes de réseau » et les aires urbaines proches avec lesquelles elles sont interconnectées<sup>64</sup>. En Aquitaine, il s'agit de « villes

---

<sup>64</sup> Les liens d'interdépendances pris en compte dans l'étude de la Datar relèvent de 3 dimensions : la société mobile et de loisirs, société de la connaissance et de l'information et aspects économiques et financiers. Sept modalités d'échange ont été sélectionnées : mobilité domicile-travail, migrations résidentielles, système grande vitesse, liens

moyennes » proches et de villes plus éloignées, à environ 1h30 des pôles majeurs. Ainsi, le système interurbain de Bordeaux, à caractère monocentrique, englobe les aires urbaines de La-Teste-de-Buch-Arcachon, Libourne et Langon, en 2<sup>e</sup> couronne, avec lesquelles elle entretient des liens exclusifs, et Mont-de-Marsan, plus éloignée, à 1h15. Cette dernière entretient en effet un lien privilégié avec Bordeaux, au-delà de ses relations de proximité (Dax, Hagetmau en particulier). D'autres aires urbaines sont interconnectées avec Bordeaux tout en faisant aussi systèmes entre elles au sein de « systèmes urbains locaux » (SUL) : Agen/Villeneuve-sur-Lot/Marmande, Périgueux/Bergerac/Sarlat-la-Canéda, et également Angoulême/Cognac/Saintes/Royan en Poitou-Charentes. Pau et Bayonne, en dehors des échanges qu'elles nourrissent entre elles, ont des relations privilégiées avec Dax et Hendaye pour Bayonne, Oloron-Sainte-Marie, Orthez ainsi que Tarbes et Lourdes en Midi-Pyrénées pour Pau. Chacun des deux systèmes interurbains dépasse donc le périmètre régional.

Le système interurbain de Bordeaux présente un ensemble d'atouts. Bordeaux est connectée au total à 21 villes, à courte ou longue distance, par au moins 3 types de liens différents. Aux échanges migratoires résidentiels et d'actifs s'ajoutent des flux liés à la mobilité et aux loisirs, à l'économie ou encore à la recherche et la connaissance. Bordeaux entretient des échanges significatifs sur longue distance avec Paris et d'autres métropoles régionales, particulièrement avec Toulouse, Lyon, mais aussi Marseille-Aix, Nantes, Lille. Cette position s'appuie, comme le décrit l'étude de la Datar, sur la présence significative au sein de son système urbain local de services à forte intensité de connaissance et d'industries de haute technologie, associée à des coopérations scientifiques dans les secteurs innovants et à une bonne attractivité des étudiants Erasmus. L'aire urbaine de Bordeaux est par ailleurs une des aires métropolitaines françaises les plus dynamiques sur un plan démographique (+11,4 % entre 1999 et 2009), bénéficiant d'une forte attractivité. Elle affiche également un dynamisme économique soutenu. La dynamique de filières d'excellence telles que l'aéronautique et l'espace, les éco-industries, les biotechnologies, l'informatique de santé, et la présence de pôles de compétitivité et de clusters (Aerospace Valley, Xylofutur, Route des Lasers ...) y contribuent. Elle dispose d'un potentiel scientifique et d'enseignement supérieur d'excellence. De plus, Bordeaux engage des projets urbains structurants d'envergure : Bordeaux Euratlantique (opération d'intérêt national) qui vise à accompagner l'arrivée de la LGV SEA, Ecoparc, Bioparc, Opération Campus notamment. La notoriété internationale de la métropole bordelaise, fondée sur ses vignobles, son art de vivre et son patrimoine (classé patrimoine mondial de l'Unesco), est ainsi susceptible de se renforcer.

Bien que présentant un dynamisme certain au regard de sa taille, le système interurbain de Bordeaux n'atteint cependant pas la qualification de métropole de rang européen. Comparativement à d'autres métropoles régionales, le système bordelais pêche par une ouverture internationale relativement faible : il héberge peu de sièges de groupes internationaux et attire relativement peu d'investisseurs étrangers. Le défaut d'accessibilité qu'il présente aujourd'hui sera corrigé par la future LGV SEA et le GPSO, qui positionneront Bordeaux à 2 heures de Paris, 1h de Toulouse et Poitiers et 1h45 de Bilbao. La sous-représentation d'emplois stratégiques pénalise aussi la visibilité de Bordeaux à l'échelle européenne. En effet, en 2009, les emplois de cadres des « fonctions métropolitaines »<sup>65</sup>, plus spécifiquement présents dans les aires urbaines métropolitaines, ne représentent que 10,0 % des emplois de l'aire urbaine bordelaise et positionnent Bordeaux seulement au 11<sup>e</sup> rang des aires urbaines françaises. Cependant leur progression soutenue permet à Bordeaux de rattraper Marseille-Aix : les cadres de ces fonctions ne représentaient que 7,4 % des emplois en 1999.

---

établissement-siège dans les secteurs innovants, lien établissement-siège dans tous les secteurs d'activité, partenariats scientifiques européens, liens résidences principales-résidences secondaires.

<sup>65</sup> Les fonctions métropolitaines regroupent la conception-recherche, la gestion, les prestations intellectuelles, le commerce interentreprises, ou encore la culture et les loisirs.

Le système interurbain à double tête de Pau-Bayonne, plus modeste par son poids démographique et l'intensité des échanges, anime le sud de la région et une partie du piémont midi-pyrénéen. Il est marqué par de fortes identités culturelles, basque, béarnaise, et aussi landaise puisqu'il s'étend jusqu'à Dax, agglomération avec laquelle Bayonne surtout entretient des échanges nourris. En complément de son rôle interrégional dans le piémont pyrénéen, ce système interurbain joue un rôle transfrontalier pivot sur l'axe Sud Europe atlantique, que la LGV SEA et le GPSO d'une part, le projet d'eurocité basque Bayonne-San Sebastian d'autre part vont encore renforcer. Ce système interurbain se distingue surtout par des flux en termes de recherche et de tourisme. Les SUL de Pau et Bayonne présentent de nombreux atouts : une offre universitaire propre (Université de Pau et Pays de l'Adour, une grande école ESTIA dans l'agglomération bayonnaise), une présence significative dans des domaines d'excellence (l'aéronautique est caractéristique des deux SUL, les géosciences, la chimie analytique, les matériaux sont une spécificité de celui de Pau, la mode et le luxe, l'industrie de santé de celui de Bayonne). Des entreprises des deux SUL sont parties prenantes de pôles de compétitivité (Aerospace Valley, Xylofutur dans celui de Bayonne), et de clusters (Cluster Glisse sur la côte, AQUI O Thermes, cluster thermal basé à Dax, Uztartu, cluster agroalimentaire basé à Bayonne). Autre élément porteur : le réseau fibre optique de la plaque de Pau est le 1<sup>er</sup> en France par sa densité. Les deux SUL font figures de locomotives du sud aquitain, sans accéder à une réelle métropolisation de par leur taille. Ils affichent un dynamisme démographique soutenu, particulièrement remarquable pour l'aire urbaine de Bayonne (+ 11,5 % entre 1999 et 2009, + 9,2 % pour celle de Pau), et un développement économique important par rapport à leur poids démographique.

➤ Neuf autres grandes aires urbaines, de dynamique diverse, irriguent le territoire

En dehors de celles de Bordeaux, Bayonne et Pau, les 9 autres grandes aires urbaines qui maillent le territoire ont de 36 000 habitants pour Marmande, la plus petite, à 110 000 habitants pour Agen, la plus grande. En font partie Périgueux, Bergerac, Mont-de-Marsan, Dax, La-Teste-de-Buch-Arcachon, Villeneuve-sur-Lot, Libourne. Leurs pôles urbains animent des marchés locaux de l'emploi : ils sont tous à la tête de zones d'emploi, aux côtés de 2 pôles plus petits, ceux d'Oloron-Sainte-Marie et Sarlat-la-Canéda, qui polarisent aussi des espaces relativement autonomes. Les 9 grands pôles urbains sont aussi des pôles d'équipements majeurs et constituent des centres d'intermédiation avec les espaces ruraux qui les entourent, au sein desquels figurent des villes-relais de plus petite taille (Mourenx, Nérac, Aire-sur-l'Adour, Mussidan ...). Les pôles urbains font système dans leur proximité et contribuent à la dynamique d'ensemble de la région. Le dynamisme de chacun de ces systèmes locaux est cependant variable. Chacune des aires urbaines gagne de 6,4 % (Bergerac) à 13,1% (La Teste de Buch-Arcachon) de population entre 1999 et 2009. Le gain est réduit dans le SUL de Périgueux-Bergerac : il se limite à 7,3 %. On observe la même hiérarchie en termes d'évolution de l'emploi. La croissance de l'aire urbaine de Périgueux peine à compenser les difficultés du Bergeracois, tandis que le dynamisme retrouvé de l'aire urbaine d'Agen équilibre davantage les difficultés rencontrées dans les aires de Villeneuve-sur-Lot et Marmande. Ces deux dernières, ainsi que celle de Bergerac, en mutation suite à la fermeture d'établissements importants, se distinguent aussi par des revenus faibles et un taux de chômage élevé.

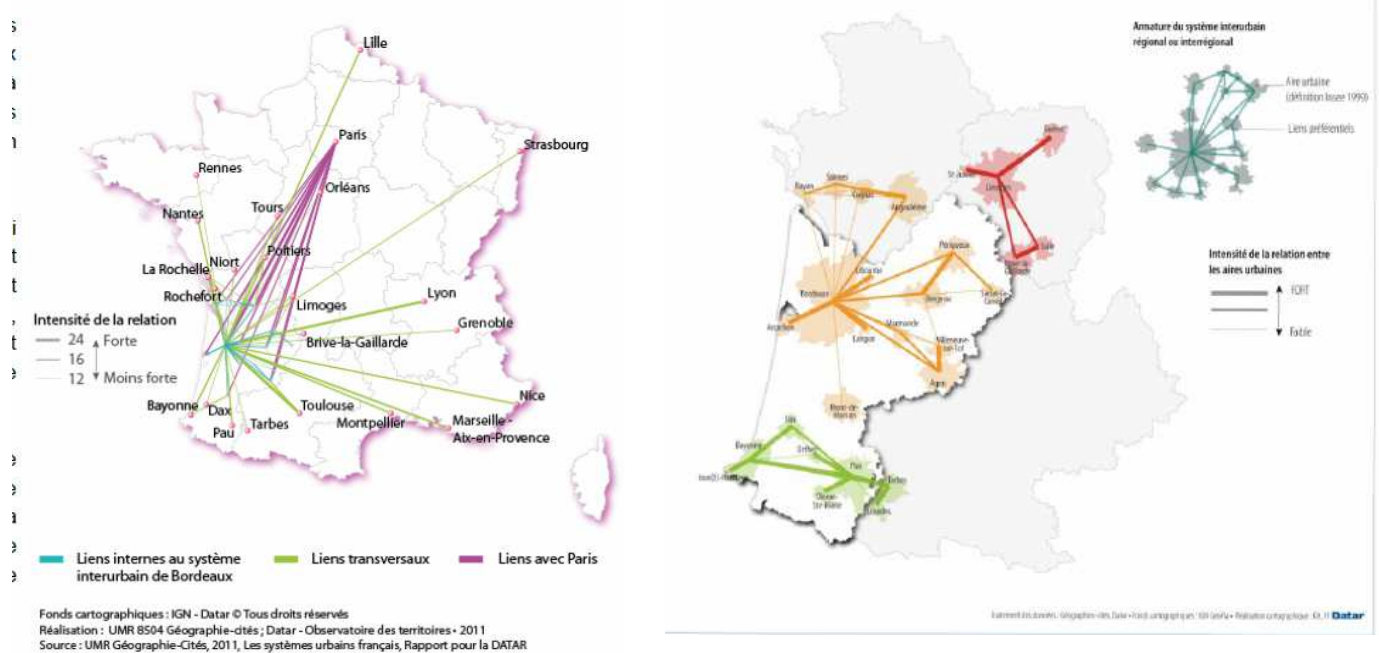
Le développement de ces 9 grandes aires urbaines aquitaines est favorisé par des liaisons routières rapides avec Bordeaux (autoroutes, voies rapides). Il en est de même pour Dax vers Bayonne, Tarbes et Lourdes vers Pau. Les liaisons ferroviaires TER ont été améliorées. Trois agglomérations disposent d'un aéroport pour les liaisons à longue distance, en complément des aéroports structurants de Bordeaux-Mérignac, Pau-Pyrénées et Bayonne-Anglet-Biarritz : Périgueux, Bergerac et Agen offrant des liaisons intérieures, celui de Bergerac étant ouvert à l'international (Europe du Nord). La future LGV et le GPSO sont de nature à encourager les flux non seulement entre les aires urbaines qui sont sur le tracé, mais

aussi avec les autres grandes aires urbaines de la région dans la mesure où des interconnexions avec les réseaux de transport locaux auront été conçues.

La dynamique économique de chacune d'entre elles est déterminante pour l'équilibre du territoire régional. Elle est le plus souvent fondée sur une économie présente, à l'exception de Marmande. Le renforcement des liens mis en évidence dans les systèmes interurbains de Bordeaux et Pau-Bayonne et l'affirmation de complémentarités et de synergies entre les 9 aires urbaines et les pôles moteurs serait aussi porteuse d'équilibre, en complément des liens qu'entretiennent chacune d'entre elles avec Paris voire avec des aires urbaines d'autres régions (ex : Agen avec Toulouse et Valence-d'Agen en Midi-Pyrénées ...). L'inscription plus large d'entreprises de ces territoires dans des pôles de compétitivité et des clusters constituerait aussi des opportunités pour améliorer la compétitivité territoriale, et contribuer à asseoir, aux côtés de Bordeaux, Pau et Bayonne, le poids de la région dans les réseaux économiques européens.

Grandes aires urbaines d'Aquitaine	Population 2009	Evolution population 1999-2009	Nombre d'emplois 2009	Evolution de l'emploi 1999-2009	Indicateur de chômage (en %)	Revenu médian par unité de consommation (en €)	Taux de création d'établissements en 2011 dans les activités marchandes hors agriculture (en %)
Bordeaux	1 114 857	11,4	492 586	22,9	7,6	20 131	18,6
Bayonne (partie française)	277 778	11,5	111 769	21,5	7,5	19 480	14,9
Pau	240 365	9,2	102 079	18,0	6,9	19 781	14,7
Agen	110 199	12,3	49 919	22,5	8,1	18 284	15,2
Périgueux	100 399	8,1	46 160	16,0	7,5	18 669	14,8
Bergerac	79 929	6,4	30 362	11,2	9,1	16 865	15,1
Mont-de-Marsan	68 580	11,8	32 380	19,1	7,1	19 006	15,5
Dax	63 304	16,4	26 697	16,7	9,2	18 591	16,2
La Teste-de-Buch - Arcachon	61 317	13,1	21 799	23,2	8,3	20 394	16,3
Villeneuve-sur-Lot	56 683	6,5	20 844	13,8	9,6	16 316	12,3
Libourne	36 150	8,8	22 424	15,1	9,6	17 483	13,8
Marmande	35 725	11,3	15 412	12,5	8,9	16 670	13,0

Sources : Insee, recensements de population 1999 et 2009 ; Insee-DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages ; INSEE, Démographie des entreprises et des établissements (REE-Sirène)



## **2.2. Progresser vers une configuration et un fonctionnement de villes « durables »**

Les territoires urbains, qui concentrent de plus en plus la population et l'emploi, sont confrontés à la durabilité de leur développement, tant dans leurs formes d'organisation que dans leurs échanges avec leur périphérie et dans leur empreinte écologique. Le défi est double. Il s'agit d'une part d'accueillir les populations en préservant le bien-être urbain et la cohésion sociale, tout en maîtrisant l'étalement urbain. Le second défi est de favoriser le développement économique tout en protégeant les ressources. Il suppose un développement intégré, articulant les politiques urbaines de transport, d'habitat, de développement économique et d'environnement, pour préserver les équilibres sociaux, économiques et environnementaux. Les modes de gouvernance sont tenus de s'adapter : associer les acteurs économiques comme les associations et les citoyens dans les diagnostics et les choix devient indispensable. Des démarches progressent à diverses échelles : Scot (et inter Scot en Gironde), PDU, PLU, PCET, éco-quartiers... La mise en cohérence transversale des politiques reste à parfaire. L'arrivée programmée de la LGV SEA et le futur GPSO apportent une dimension nouvelle à la réflexion, qui donne lieu à des anticipations : le projet Bordeaux Euratlantique, opération reconnue d'intérêt national, en est notamment la preuve. Le projet d'Eurocité Bayonne-San Sebastian prévoit aussi une coordination des politiques en termes de mobilité/déplacements et de développement durable à l'échelle de cette conurbation transfrontalière.

Les problématiques d'étalement urbain, d'adaptation de l'offre de transport et de cohésion sociale sont communes à l'ensemble des 12 grandes aires urbaines de la région, même si elles se posent avec une intensité variable. La croissance des aires urbaines se fait majoritairement dans les couronnes périurbaines, par densification, mais aussi par extension de leur périmètre. L'étalement urbain à l'œuvre impacte des terres agricoles, met en péril la biodiversité, accroît sensiblement les émissions de gaz à effet de serre en multipliant et allongeant les déplacements et en favorisant un habitat pavillonnaire plus consommateur d'énergie que l'habitat collectif. Il est particulièrement accusé dans les aires urbaines de Bordeaux et Bayonne où les gains de population sur la période 1999-2008<sup>66</sup> résultent autant de l'extension de leur périmètre que de densification, malgré des contraintes naturelles fortes pour Bayonne. L'impact démographique de l'extension est sensible aussi autour d'Agen, Mont-de-Marsan, Villeneuve-sur-Lot et Marmande.

La question de la couverture d'un territoire élargi en transports en commun se pose partout, pour permettre des déplacements aisés et faiblement polluants, et aussi prévenir les situations de précarité énergétique que menace de générer la hausse du prix des carburants. Au-delà de la couverture du pôle urbain, dont le périmètre lui-même peut s'élargir, il s'agit d'apporter des réponses aux habitants des couronnes périurbaines, viables et encourageant une densification des axes desservis. Plus globalement, les liens du pôle urbain avec la couronne périurbaine sont à reconsidérer en termes de déplacements et de mobilité, mais aussi en favorisant le développement économique du périurbain, en y préservant une agriculture de proximité, en identifiant les aménités qu'il apporte à la population des villes...

La cohésion sociale reste également une préoccupation de premier plan. Les disparités de niveau de revenus demeurent importantes, voire s'accroissent. La montée de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion touche les quartiers identifiés comme « sensibles » au sein des pôles urbains, mais devient aussi de plus en plus diffuse spatialement, avec la poussée du chômage et la mobilité des populations. Enrayer ces phénomènes suppose de les repérer le plus en amont possible et d'en intégrer la complexité. Diverses facettes des situations de précarité et de pauvreté sont à prendre en compte : l'aspect monétaire, mais aussi l'accès au logement, à l'emploi, à la santé, à l'éducation et la formation... A ce titre,

---

<sup>66</sup> Source : Insee Aquitaine, Le quatre pages n°195, octobre 2011, « En Aquitaine, 12 grandes aires urbaines structurent le territoire »

l'effort en faveur du parc de logements locatifs sociaux est incontournable. Ce parc reste en effet sous-représenté à l'échelle de la région (433 logements pour 10 000 habitants au 1<sup>e</sup> janvier 2010, contre 705 en France métropolitaine<sup>67</sup>). Et les initiatives pour lutter contre le décrochage scolaire et au-delà, soutenir la mobilité et l'employabilité, offrir de bonnes conditions de santé sont à soutenir.

Les quartiers les plus fragilisés au sein des agglomérations persistent et concentrent toujours les populations les plus en difficulté. Les écarts sociaux avec leur environnement proche se maintiennent voire s'accroissent alors même que d'importants projets de réhabilitation urbaine permettent de réduire le problème de stigmatisation spatiale, grâce à la mobilisation de fonds européens. Au sein de la région, des actions sont menées de façon spécifique, dans le cadre national de la politique de la ville, sur 83 quartiers, parmi lesquels 24 « zones urbaines sensibles ». Situés à Bordeaux, Agen, Périgueux, Bergerac, Bayonne, Hendaye, Pau, Mourenx et Mont-de-Marsan, ils totalisent 244 000 habitants en 2007, soit 7,8 % de la population régionale<sup>68</sup>. Le revenu médian par unité de consommation (équivalent adulte), de 1 020 € mensuels en 2005, y est inférieur de 25,3 % à celui des agglomérations concernées (1 365 €) et les personnes vivant dans un ménage à bas revenus y sont en proportion deux fois plus nombreuses. Ces quartiers sont aussi beaucoup plus touchés par le chômage, l'accès au logement y est plus difficile et la mixité sociale y est moindre : en 2006, l'indicateur de chômage est en moyenne de 14,8 % contre 9,3% dans les agglomérations concernées ; 78 % des salariés y sont ouvriers ou employés (67 % dans les agglomérations). Le logement social y est majoritaire, pour partie en logement HLM (45 % du parc de résidences principales contre 13 % dans les agglomérations englobantes), pour partie dans un parc privé social « de fait ».

Quelques quartiers, hors du zonage « politique de la ville » de 2004, donnent des signes inquiétants ; il convient d'y être attentif.

Les interventions à venir ont la double exigence de s'adapter à une nécessaire optimisation des synergies, étant donné le contexte budgétaire contraint, et aux évolutions des phénomènes de concentration et de diffusion des situations de précarité.

### **III- Enjeux thématiques pour les territoires urbains**

Les enjeux ci-après sont caractéristiques des territoires urbains ou s'imposent à eux. Ceux qui, en leur sein, relèvent particulièrement des quartiers fragilisés sont spécifiés en tant que tels.

OT 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1. Assurer la pérennité de l'offre déconcentrée de formation supérieure et de recherche (cf. les antennes des universités de Bordeaux et de l'UPPA à Périgueux, Agen, Dax, Mont-de-Marsan et Bayonne)
OT 2 : Améliorer l'utilisation, la qualité et l'accès aux TIC	2. Permettre un accès au THD pour tous, supprimer les zones blanches en HD 3. Favoriser le développement de services urbains intelligents (transports, énergie...) <u>Quartiers fragilisés :</u> 4. Développer les usages du numérique, facilitant les démarches

---

<sup>67</sup> Source : Dreal Aquitaine

<sup>68</sup> Cette donnée, comme celles qui suivent, sont extraites de l'étude de l'Insee Aquitaine, e-dossier n°3, avril 2011, « Quartiers prioritaires en Aquitaine : des quartiers fragiles, en situations diverses »

	d'orientation et de formation, notamment vis-à-vis des jeunes
OT 3 : Améliorer la compétitivité des PME	<p>5. Favoriser l'accueil d'entreprises en développant une politique globale de maîtrise du foncier, d'aménagement de parc d'activités et de réhabilitation de friches urbaines</p> <p><u>Quartiers fragilisés :</u></p> <p>6. Soutenir la création d'entreprises, en particulier des jeunes et des femmes, de la détection des projets à l'accueil et à l'orientation vers les réseaux professionnels et financiers compétents</p> <p>7. Soutenir la création d'activités socialement innovantes (RSE, ESS...)</p> <p>8. Créer des équipements d'accueil de la création d'entreprises (pépinières...)</p>
OT 4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs	<p>9. Généraliser les acquis du programme « efficacité énergétique des logements » et de l'orientation environnementale des projets de rénovation urbaine</p> <p>10. Promouvoir la ville sobre en CO2 en intégrant la baisse des émissions de GES dans l'urbanisme</p> <p>11. Maîtriser l'artificialisation des sols et l'étalement urbain</p> <p>12. Développer des modes de déplacements urbains sobres et doux, la multi modalité</p> <p>13. Optimiser les livraisons de marchandises en milieu urbain dense (logistique urbaine)</p> <p>14. Adapter les réseaux (chaleur, électricité...) à la hausse de la part des énergies renouvelables</p> <p>15. Restructurer les espaces productifs pour accueillir de nouvelles activités sans dégradation environnementale</p> <p>16. Valoriser les éco-quartiers et les éco-parcs d'activité</p> <p>17. Mobiliser tous les acteurs autour de l'enjeu de sobriété par une gouvernance partagée</p>
OT 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	<p>18. Investir dans les infrastructures nécessaires à la prévention des risques, en particulier d'inondation</p> <p>19. Prévoir une urbanisation adaptée</p> <p>20. Lutter contre le phénomène des îlots de chaleur</p>
OT 6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources	<p>21. Mettre en place des systèmes de gestion durable de l'eau et moderniser les équipements d'assainissement</p> <p>22. Protéger la ressource en eau, lutter contre le gaspillage et assurer la sécurité de l'approvisionnement</p> <p>23. Préserver et valoriser la biodiversité (trames vertes et bleues), les espaces naturels (nature en ville)</p> <p>24. Préserver les espaces agricoles et développer une agriculture durable et de proximité</p> <p>25. Améliorer la qualité de l'air (réduction des déplacements, modes</p>

	<p>durables et doux, nature en ville...)</p> <p>26. Inciter à la réduction et au tri des déchets (sensibiliser les usagers), moderniser les infrastructures de tri et de recyclage et développer l'économie circulaire</p> <p>27. Requalifier les zones urbaines dégradées en éco-quartiers</p> <p>28. Lutter contre l'étalement urbain</p> <p>29. Promouvoir le patrimoine culturel</p>
OT 7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentiels	<p>30. Fiabiliser les temps de déplacement en fluidifiant les trafics</p> <p>31. Développer des modes de transport sobres et des modes de déplacement alternatifs à la voiture (OT4 aussi)</p> <p>32. Développer l'intermodalité des transports urbains (OT4 aussi)</p> <p>33. Optimiser les livraisons de marchandises en milieu urbain dense (logistique urbaine) (OT4 aussi)</p> <p>34. Réduire les déplacements (télétravail, co-working)</p> <p>35. Anticiper les effets de l'arrivée de la LGV SEA : Tours-Bordeaux et GPSO</p> <p>36. Poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires intra régionales</p>
OT 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	<p>37. Faciliter la mobilité entre lieux de travail et quartiers de résidence (PDU)</p> <p><u>Quartiers fragilisés :</u></p> <p>38. Développer des activités économiques dans les quartiers et l'économie sociale et solidaire</p> <p>39. Améliorer l'efficacité des services d'accès à l'emploi</p> <p>40. Lutter contre le décrochage et l'exclusion du marché du travail, favoriser l'acquisition des compétences-clés ainsi que la mobilisation des publics les plus fragiles vers la qualification et vers l'emploi</p> <p>41. Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et les conditions de travail</p>
OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	<p>42. Développer la mixité sociale</p> <p>43. Développer l'offre locative sociale</p> <p>44. Faciliter l'insertion économique et sociale et l'accès à un logement adapté des gens du voyage</p> <p>45. Lutter contre la pauvreté dans une approche territoriale globale et en identifiant aussi les situations diffuses. Répondre aux nouvelles formes de pauvreté et d'isolement</p> <p><u>Quartiers fragilisés :</u></p> <p>46. Gérer durablement les quartiers rénovés, notamment par la mise en place d'une gestion urbaine de proximité</p> <p>47. Prendre en compte les sites « oubliés » que sont les copropriétés dégradées, le parc de relogement « provisoire-durable », etc. et favoriser l'accès à un logement décent</p> <p>48. Conforter les parcours des personnes aidées par un véritable</p>



	<p>accompagnement à la formation qualifiante et à l'emploi</p> <p>49. Lutter contre le décrochage et favoriser l'acquisition des compétences-clés</p> <p>50. Lutter contre la discrimination à l'embauche liée à l'origine ethnique et à l'adresse</p> <p>51. Améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des jeunes</p> <p>52. Développer une approche plus individualisée des personnes par les services publics des quartiers, faciliter l'accès à l'information et aux droits</p> <p>53. Soutenir des projets culturels fondés sur la qualité artistique, la participation active des publics, la recherche de mixité, dans l'objectif d'infléchir positivement l'image des quartiers</p> <p>54. Impliquer les usagers dans les actions qui les concernent</p> <p>55. Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)</p>
<p>OT 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie</p>	<p>56. Contribuer à une meilleure insertion urbaine des campus et à l'amélioration de la qualité de vie des étudiants</p> <p>57. Promouvoir la culture et la créativité, facteurs d'inclusion sociale et de développement économique</p> <p><u>Quartiers fragilisés :</u></p> <p>58. Réduire le décrochage</p> <p>59. Expérimenter et développer des projets visant à élever les qualifications des publics des quartiers, en lien avec l'offre d'emplois qualifiés</p> <p>60. Soutenir des projets innovants sur la chaîne « orientation, éducation, formation, insertion et emploi », notamment autour de l'économie verte et du numérique</p> <p>61. Développer des formes nouvelles d'alternance pour les publics les plus éloignés de l'emploi (chantiers écoles par exemple)</p>



Territoires ruraux et périurbains

### **I- Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés**

Face à des territoires ruraux attractifs en pleine mutation mais avec des dynamiques infrarégionales inégales, l'enjeu central pour la période 2007/2013 était de :

- soutenir l'attractivité des territoires infrarégionaux tant en termes de développement économique et d'emplois qu'en termes d'accompagnement économique et social (logement, services, environnement) ;
- diffuser cette attractivité incontestable que la région exerce au profit de l'ensemble de ses territoires en favorisant leur consolidation autour de pôles de développement qui allient urbain et rural et contribuent à réduire les déséquilibres démographiques et économiques.

Objectifs poursuivis : relever le défi économique pour conserver les activités diversifiées sur tout le territoire en articulation avec le FEADER et favoriser la diversification des activités économiques et des services et la relance de l'emploi dans les territoires en mutation en particulier les zones rurales les plus fragiles.

### **II - Enjeux pour l'Aquitaine sur la période 2014-2020<sup>69</sup>**

L'espace aquitain est occupé à 80 % par la forêt et l'agriculture ; il présente une faible densité de 78 h/km<sup>2</sup> contre 115 h/km<sup>2</sup> pour la France métropolitaine, en raison de l'importance des superficies boisées qui occupent à elles seules 43 % du territoire.

Plus du quart (27 %) des Aquitains vivent en milieu rural, défini par l'Insee comme les communes sans zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants. Mais l'Aquitaine est aussi maillée par un réseau de petites villes centres de proximité : Thiviers (24), Pauillac (33), Morcenx (40), Casteljaloux (47), Navarrenx (64) en sont des exemples. Ainsi les territoires ruraux sont-ils considérés au sens des « campagnes » que leur a donné la Datar en 2012<sup>70</sup> : les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine regroupant plus de 10 000 emplois. Les petites unités urbaines y sont intégrées de même que les couronnes périurbaines autour des grands pôles urbains qui entretiennent des relations quotidiennes avec eux tout en restant relativement peu denses.

Ainsi définis, les territoires ruraux et périurbains abritent 46 % de la population régionale et 34 % des emplois sur 90 % du territoire régional. Leur densité moyenne s'élève à 40 habitants au km<sup>2</sup><sup>71</sup>.

Ces territoires bénéficient d'une excellente image construite à partir des aménités traditionnelles (diversités paysagères, culturelles et patrimoniales, activités nautiques et de montagne...). Ils disposent de nombreux atouts, en particulier d'une croissance démographique soutenue et une économie diversifiée, mais avec de fortes disparités.

La croissance démographique place l'Aquitaine au 4<sup>e</sup> rang des régions françaises et la hausse de population résulte essentiellement d'un solde migratoire positif. Ces nouveaux habitants ne s'installent pas seulement sur le littoral et dans les pôles urbains mais aussi en milieu rural et périurbain, notamment à l'est de la région. Malgré ce dynamisme, la population est plus âgée que la moyenne nationale, un quart des aquitains ayant plus de 60 ans. Elle devrait vieillir plus rapidement.

L'économie diversifiée de ces territoires offre des emplois dans les domaines touristiques, agricoles et agroalimentaires, mais également dans certaines activités à haute valeur ajoutée telles que l'aéronautique (Marmande, Oloron-Sainte-Marie...) ou le luxe (Nontron). Les activités présentes – commerces de détail, artisanat, services à la personne, banques, administrations...- dédiées à la

---

<sup>69</sup> Insee – « 15 zones d'emplois plus ou moins armées face aux mutations économiques » juin 2012

<sup>70</sup> Datar : « La nouvelle typologie des campagnes françaises, des littoraux et de la montagne » in « Territoires en mouvement n°7 » février 2012

<sup>71</sup> Insee : Recensement 2009 – Traitement Conseil régional d'Aquitaine

population résidente ou de passage, dominant leurs économies et assurent des emplois non délocalisables et en progression.

L'agriculture et la forêt occupent une place majeure dans l'économie des territoires ruraux.

En matière agricole, la production est très diversifiée avec de nombreux signes de qualité. Le développement du bio et des circuits courts, en lien ou non avec l'agritourisme, permet d'accroître la valeur ajoutée des productions et de répondre aux attentes sociétales. Les industries agroalimentaires, éloignées des centres urbains, contribuent fortement à l'aménagement du territoire. Agriculture et IAA représentent un gisement d'emplois relativement peu sensible aux aléas conjoncturels et leurs offres ne sont pas toujours satisfaites (cf. leur demande de travailleurs saisonniers).

On assiste cependant à un recul du foncier agricole, en lien avec la crise du secteur et notamment de la viticulture : la perte annuelle moyenne s'élève depuis 10 ans à 96 200 ha, en particulier dans les zones périurbaines, et contribue à l'étalement urbain. Mitage de l'espace et conflits d'usages entre néo ruraux et agriculteurs nécessitent la mise en place d'outils au service d'une politique foncière volontariste.

De même le massif forestier (1<sup>er</sup> massif cultivé et certifié PEFC d'Europe) est à l'origine d'une filière sylvicole et industrielle importante (32 000 salariés en Aquitaine en 2008), dont les entreprises sont souvent situées en milieu rural. Elle représente aussi un fort potentiel de développement de la filière bois-énergie. Pour autant les projets d'investissement des forestiers sont affaiblis par les conséquences des tempêtes de 1999 et de 2009 ainsi que de la crise sanitaire. Ce qui, ajouté à l'extrême émiettement de la propriété forestière, fait craindre une concurrence du photovoltaïque, en développement au détriment de l'espace forestier.

De fortes disparités territoriales subsistent face aux mutations économiques et technologiques plus ou moins rapides et tous les territoires n'ont pas les mêmes potentialités, spécificités ou fragilités. En effet des déséquilibres infrarégionaux se creusent entre une zone littorale dynamique et attractive et un arc de pauvreté et de chômage de la pointe du Médoc jusqu'au Villeneuvois, en passant par le Libournais et l'Agenais, recoupant quatre zones d'emplois vulnérables, et englobant des secteurs ruraux et d'autres plus fortement urbanisés.

Les territoires ruraux aquitains sont donc d'une très grande diversité. A partir de la typologie des campagnes françaises de la Datar, ils peuvent être regroupés selon les 3 groupes suivants :

- **le littoral aquitain**, élément majeur de l'attractivité régionale, à forte croissance résidentielle et à forte économie présente et dont les activités sont diversifiées (glisse sur la côte, matériaux composites dans le Médoc...);
- **les territoires agricoles, sylvicoles et industriels en mutation** : sous faible influence urbaine, avec une activité agricole diversifiée à forte valeur ajoutée (nombreux signes de qualité), une industrie agroalimentaire et une filière bois contribuant fortement à l'aménagement du territoire et 2 pôles de compétitivité (Agrimip Sud-Ouest innovation, pôle interrégional Aquitaine-Midi-Pyrénées et Xylofutur). Ces territoires doivent s'adapter aux mutations économiques et technologiques en cours et maîtriser leur impact environnemental ;
- **les campagnes vieilles de très faible densité** : certaines d'entre elles connaissent un regain démographique du à l'arrivée de nouvelles populations alors que d'autres enregistrent toujours une baisse de population : la majorité des communes dans ce cas sont situées à l'est et au sud-est de la région. Vieillesse de la population, niveau de revenus parmi les plus faibles et accessibilité difficile caractérisent ces territoires qui ne profitent pas tous du renouvellement économique que permet l'émergence des activités résidentielles et touristiques ou la présence d'un tissu d'entreprises sur des niches d'activité porteuses (industrie du luxe au nord de la Dordogne, textile en Pyrénées Atlantiques par exemple).

Ainsi des déséquilibres démographiques et économiques toujours accentués nécessitent une prise en compte et des actions adaptées afin de préserver et de conforter la cohésion économique et sociale des territoires.

La diversité des problématiques et des situations appelle à privilégier pour chaque territoire une approche globale de son développement favorisant les synergies locales, porteuses d'initiatives et

d'innovation pour améliorer son attractivité et sa cohésion. Il est important de mettre en œuvre des projets intégrés d'organisation et de développement qui portent à la fois sur l'économie et l'emploi, l'aménagement des espaces, l'environnement, l'habitat et l'amélioration des conditions de vie des personnes en particulier des plus fragiles (jeunes et personnes âgées), l'accès aux nouvelles technologies, à la santé, à la culture. Ces projets de territoires sont sources d'innovation en termes de gestion de l'espace, de création d'activités dans des filières nouvelles, d'habitats économes en énergie, de déplacements, de culture. Une ingénierie de qualité est nécessaire pour faire émerger et mettre en œuvre ces projets.

L'Aquitaine est couverte par une mosaïque de 25 Pays et de 14 Groupes d'action locale Leader ; cependant un certain nombre de territoires de projet devront se recomposer en raison de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale. Par ailleurs la réforme territoriale et les contraintes budgétaires amèneront les collectivités à plus d'exigence, à mieux prioriser leurs projets et à affiner leur stratégie pour être en capacité de répondre aux nouvelles conditions d'attribution des fonds européens. La mobilisation de ces derniers permettra d'être ambitieux et innovant sur le plan technique comme sur le plan social et sera orientée dans le sens d'un meilleur équilibre entre compétitivité et cohésion sociale.

### **III- Enjeux thématiques pour les territoires ruraux et périurbains**

OT 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1. Assurer la pérennité de l'offre déconcentrée de formation supérieure et de recherche (cf. les antennes des universités de Bordeaux et de l'UPPA à Périgueux, Agen, Dax, Mont-de-Marsan et Bayonne)
OT 2 : Améliorer l'utilisation, la qualité et l'accès aux TIC	2. Renforcer l'appropriation des TIC par les entreprises et les citoyens 3. Développer les usages permettant de réduire la fracture territoriale, de maîtriser l'étalement urbain et les déplacements (télétravail, visioconférence...), de pallier la désertification médicale (e-santé) et la disparition des services publics de proximité, d'améliorer l'efficacité énergétique... 4. Généraliser l'accès au HD, avec montée en débit, et optimiser la desserte en THD sur les territoires définis
OT 3 : Améliorer la compétitivité des PME	5. Soutenir la diversification des exploitations agricoles : agritourisme, circuits courts... 6. Valoriser les ressources locales et les compétences des territoires 7. Développer l'économie présentielle (dont le tourisme, l'artisanat, les services...) 8. Renforcer la base productive des territoires (agriculture, forêt, industrie, artisanat...) 9. Maintenir l'agriculture en zone périurbaine 10. Favoriser le décloisonnement et le développement équilibré des principales filières : agriculture, tourisme, thermalisme, environnement... 11. Développer les circuits courts et de proximité 12. Diversifier les activités touristiques vers une orientation « nature-culture », moderniser les équipements

<p>OT 4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>13. Soutenir la création et la structuration de filières locales de production d'EnR</li> <li>14. Valoriser les ressources locales et développer les circuits de proximité</li> <li>15. Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel et tertiaire</li> <li>16. Développer le report modal du fret et des modes de transport passagers durables et alternatifs</li> <li>17. Réduire les déplacements par la mutualisation de services (maisons de santé, services publics...) et le recours aux TIC (e-santé, télétravail...)</li> <li>18. Mettre en place des stratégies et des outils de planification spatiale à des échelles cohérentes (Scot ruraux)</li> <li>19. Densifier les centres-bourgs et conforter les pôles de centralité que sont les petites villes, développer les quartiers autour des gares, les éco-quartiers</li> </ul>
<p>OT 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20. Réduire les impacts du changement climatique</li> <li>21. Réduire la vulnérabilité des territoires aux risques (naturels, technologiques, de santé...)</li> <li>22. Inciter les territoires à élaborer des stratégies de prévention et d'adaptation d'une part, de vigilance et d'alerte d'autre part</li> <li>23. Accompagner les acteurs économiques dans leur adaptation au changement climatique, notamment ceux de la filière forestière</li> </ul>
<p>OT 6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>24. Promouvoir une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement</li> <li>25. Développer l'éco-tourisme et l'agritourisme</li> <li>26. Valoriser, préserver et recycler les ressources naturelles</li> <li>27. Préserver la biodiversité et les espaces naturels</li> <li>28. Préserver les espaces naturels et agricoles dans les territoires ruraux et périurbains</li> <li>29. Lutter contre l'étalement urbain</li> <li>30. Promouvoir le patrimoine culturel</li> <li>31. Réduire et valoriser les déchets, améliorer la desserte en déchèteries</li> <li>32. Protéger la ressource en eau, lutter contre le gaspillage et assurer la sécurité de l'approvisionnement</li> </ul>
<p>OT 7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>33. Désenclaver les territoires isolés</li> <li>34. Poursuivre la modernisation des lignes régionales, des gares et pôles d'échanges, développer l'interopérabilité billettique (OT4 aussi)</li> <li>35. Intégrer les territoires dans les grands courants d'échanges européens, saisir l'opportunité de l'arrivée de la LGV</li> <li>36. Permettre l'accès de tous les territoires aux infrastructures et services</li> <li>37. Développer le report modal du fret et des modes de transport</li> </ul>

	passagers plus respectueux de l'environnement que la voiture individuelle (dont les modes de déplacements doux)
OT 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	<p>38. Combattre les inégalités territoriales et réussir la mutation des territoires en difficultés économiques</p> <p>39. Favoriser l'émergence d'activités nouvelles, en lien avec les atouts des territoires et les besoins recensés (économie présentielle notamment)</p> <p>40. Développer l'économie sociale et solidaire</p> <p>41. Développer une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises et des territoires et la diffusion de la GPEC/GTEC</p> <p>42. Lutter contre le décrochage et favoriser l'acquisition des compétences-clé</p> <p>43. Lever les freins à la mobilité des personnes (accès à la formation, à l'emploi, à la santé, aux services publics, au logement...), en particulier des jeunes, des seniors, des demandeurs d'emploi</p>
OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	<p>44. Favoriser l'accès aux services de base : alimentation, logement, santé, éducation, culture</p> <p>45. Lutter contre la pauvreté dans une approche territoriale globale et en identifiant aussi les situations diffuses. Répondre aux nouvelles formes de pauvreté et d'isolement</p> <p>46. Réduire la fracture énergétique</p> <p>47. Accompagner les publics fragiles dans leur parcours vers l'emploi : actions d'insertion et d'autonomisation, soutien à l'économie sociale et solidaire, accès aux transports, aux TIC</p> <p>48. Améliorer la qualité de vie : développement du lien social et de la mobilité de proximité, structuration de l'aide à domicile pour les personnes âgées, lutter contre l'habitat indigne</p>
OT 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	<p>49. Assurer une égalité d'accès pour tous à une éducation et une formation de qualité, adaptées à l'émergence de nouveaux métiers (TIC, croissance verte...)</p> <p>50. Conforter l'implantation des enseignements et des formations sur les territoires</p> <p>51. Renforcer le lien entre éducation et formation d'une part, besoins du marché du travail d'autre part</p> <p>52. Lutter contre le décrochage et l'illettrisme</p> <p>53. Favoriser l'accès à la culture</p>





Littoral

## **I. Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés**

Le littoral est inscrit au titre de l'axe 4 « Développer durablement les territoires spécifiques » Les objectifs affichés pour la période 2007-2013 sont la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels (notamment les grands sites littoraux), le développement d'activités économiques liées aux secteurs maritimes et la gestion des risques spécifiques, au premier chef les risques naturels d'érosion.

## **II. Enjeux pour l'Aquitaine sur la période 2014-2020**

La Région Aquitaine est largement ouverte sur sa façade atlantique : son littoral rassemble un grand nombre d'enjeux, de contraintes, d'atouts et d'opportunités pour le rayonnement régional.

Historiquement, le littoral aquitain a bénéficié d'un aménagement raisonné, en conjuguant respect de l'environnement et maintien du potentiel économique.

Sa position géographique, en fond du Golfe de Gascogne le confronte à des risques naturels forts (houle, vent, marées, tempêtes) et à des atteintes dues aux activités humaines et à la littoralisation des populations (pollutions diverses, menaces sur la qualité des eaux, occupation de l'espace et dégradation des rivages...).

Aujourd'hui, la Région Aquitaine est la seule région française à avoir réussi à fédérer les acteurs du littoral autour d'un projet de gestion intégrée des zones côtières reconnu au niveau européen comme exemplaire.

### **2.1. Une gestion intégrée du littoral :**

#### 2.1.1. Une organisation unique et exemplaire en Europe

##### ➤ Une gouvernance par trois entités complémentaires...

Le **GIP littoral** aquitain a été créé en 2006. Il regroupe l'Etat et les collectivités territoriales littorales aquitaines. Ses orientations sont traduites dans le **Plan de développement durable du littoral aquitain** (PDDLA), cadre stratégique de référence partagé par tous les acteurs pour la période 2007/2020.

L'**Observatoire de la Côte aquitaine** (OCA) est un centre de ressources et d'expertise. Aucun financement public relatif à la gestion du trait de côte ne peut s'effectuer sans son aval technique.

Le **Réseau de recherche littoral aquitain** (RRLA) qui fédère les organismes spécialisés dans la connaissance des milieux littoraux dans le but de mettre en place de grands projets de recherche et d'en faire connaître les résultats.

##### ➤ ... en partenariat avec le Conservatoire du littoral

Pour mieux préserver la Côte, le Conservatoire du littoral et le Conseil régional ont créé en partenariat une délégation aquitaine. Les interventions du Conservatoire tant en termes d'acquisition pour limiter l'urbanisation croissante que de gestion (travaux de réhabilitation) participent à la protection et à la valorisation d'espaces d'intérêt majeur.

#### 2.1.2. Une gestion intégrée des espaces littoraux

L'attractivité de ce territoire engendre une croissance démographique importante alimentée en grande majorité par l'arrivée de nouveaux résidents mais également par la pression touristique. Ainsi, au

cours des 30 dernières années, la population littorale a progressé deux fois plus vite que celle du reste de la région avec une forte accélération depuis 2006. Elle dépasse aujourd'hui les 450 000 habitants soit 14% de la population régionale. Cette dynamique s'accompagne d'un étalement urbain important qui intéresse notamment des communes rétro-littorales. C'est pourquoi, afin de préserver l'équilibre entre espaces aménagés et espaces naturels, le Plan de développement Durable du Littoral Aquitain (PPDLA), élaboré en concertation avec tous les acteurs publics pose les principes d'aménagement partagés qui vont servir de base d'action commune aux projets futurs (connaissance, préservation de l'environnement économie...)

La prochaine étape des travaux collectifs en Aquitaine va conduire à élaborer, sous l'égide du GIP Littoral, un Schéma d'organisation de l'espace, cadre de référence sur les questions de planification à l'échelle du littoral aquitain, qui élaborera des préconisations d'aménagement du territoire au regard des grands enjeux déterminés (économie, environnement, urbanisme, infrastructures ...). Il s'articulera avec les documents développés au niveau local (Scot, PLU...) dans lesquels les objectifs de développement durables sont appelés à se renforcer, ou régional (Directive territoriale d'aménagement et de développement durable proposée par l'Etat).

➤ La protection des écosystèmes marins et côtiers

Afin de mieux répondre aux nouveaux impératifs du Grenelle de la mer, une politique cohérente dans le domaine de la connaissance et de la gestion durable des milieux marins se met en place à travers :

- le développement des recherches et études appliquées sur les milieux marins en collaboration avec les milieux scientifiques : programme ERMMA (Environnement ressources des milieux marins aquitains) porté par le Centre de la mer de Biarritz, études réalisées par le Groupe d'étude de la faune marine d'Aquitaine...,
- la restauration des zones côtières (confortement des milieux dunaires, repopulation des zones marines proches), en mettant en œuvre des techniques de génie écologique,
- la synergie des travaux menés par des organismes publics ou privés et la mise en réseau des associations,
- l'élaboration d'une stratégie au niveau de la façade (gestion intégrée des zones côtières) conduite par le préfet maritime, articulée avec les objectifs en matière de masses d'eau marines (directive cadre sur l'eau),
- l'expérimentation sur la gestion littorale (bande côtière et zones rétro-littorale).

➤ Les projets de parcs naturels marins du Bassin d'Arcachon et de «l'Estuaire Gironde et Pertuis charentais »

La multiplicité des usages professionnels et récréatifs fragilise les équilibres naturels de ces espaces. Les deux parcs naturels marins auront pour ambition de concilier la préservation du milieu et le développement durable des activités humaines et économiques s'exerçant en mer et sur le littoral. Les enquêtes publiques se sont achevées en 2012 ; leur création est attendue.

➤ Le réseau d'espaces littoraux et maritimes protégés

Il s'agit notamment du réseau Natura 2000, des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des près salés d'Arès sur le bassin d'Arcachon. A noter également le projet de réserve naturelle marine sur le littoral basque.

➤ La qualité des eaux littorales

La qualité des eaux littorales, globalement bonne, est primordiale pour les cultures marines, la ressource halieutique et la baignade. Le maintien de cette qualité passe par l'amélioration du traitement des rejets urbains (pollution diffuse, bactériologique). Ainsi, la mise aux normes des réseaux d'assainissement doit permettre à terme à l'ensemble des stations littorales de pouvoir

bénéficier d'une meilleure qualité des eaux de baignade, atout déterminant pour les destinations touristiques, et de répondre aux critères de la directive « eaux de baignade ».

## **2.2. L'adaptation au changement climatique et la gestion des risques côtiers :**

### ➤ La bande côtière

La côte aquitaine présente 230 km de plages sableuses prolongées au sud par 30 km de côte rocheuse au niveau du Pays Basque. Les principaux risques littoraux concernent l'érosion du trait de côte et le déplacement des dunes de sable (recul annuel à certains endroits de 1 à 3 m de la côte sableuse et de 20 cm de la côte rocheuse). C'est pourquoi un suivi régulier des évolutions du milieu littoral est effectué. Une stratégie régionale de gestion du trait de côte aux horizons 2020-2040 a été finalisée par le GIP littoral en juin 2012. Un travail similaire vient de débuter concernant la submersion. Les services de l'Etat mettent en place un dispositif qui vise à la fois à renforcer le cadre réglementaire (PPR littoraux, règles d'urbanisme) et à développer des programmes de gestion du risque (PAPI, PRI...) en réponse à la Directive « inondations ».

L'augmentation probable de la fréquence et de l'intensité des tempêtes liée aux changements climatiques, facteurs d'érosion et de submersion, renforce ce besoin de suivi mais aussi d'approche stratégique pour définir collectivement les modes de gestion les plus adaptées durablement. L'un d'entre eux est la relocalisation. L'étude de sa faisabilité est en cours sur un nombre ciblé de sites tests dans le cadre de l'appel à projets ministériel sur la relocalisation des activités et des biens.

Après l'approbation de la stratégie régionale en 2012, les phases suivantes vont conduire à l'application locale des principes d'actions posés et validés par les décideurs publics. L'acceptabilité du risque par les acteurs et populations va devenir un enjeu fort, ainsi des axes d'accompagnement devront être proposés (information, formation, préparation à la gestion de crise...).

L'Aquitaine doit également afficher son savoir-faire en la matière en se donnant les moyens de constituer un pôle de référence en termes d'organisation et de traitement des risques en particulier et de la politique côtière en général en exportant ses compétences (projets européens...). L'interface Terre-mer doit être mise en avant (interactions avec les bassins fluviaux, impact des pratiques agricoles, forestières, industrielles en amont...). Enfin le volet recherche, voire recherche appliquée, devra être un élément fort à associer à cette politique littorale.

### ➤ La forêt

Le littoral aquitain est également particulièrement exposé aux risques d'incendies de forêt. En effet, son importante couverture forestière, attenante à la première forêt cultivée d'Europe (1,8 million d'ha), associée à une forte présence humaine lui valent d'être le siège de nombreux départs de feux ; les importants moyens mis en place permettent d'en maîtriser les impacts, mais la situation reste fragile (accès aux parcelles, enjeux touristiques...).

Très affectée par la tempête de 1999 (27 millions de m<sup>3</sup> détruits sur l'ensemble du Massif des Landes de Gascogne) et plus encore par celle de 2009 (37 millions de m<sup>3</sup> détruits, soit 593 000 ha), la forêt est également soumise à d'autres risques climatiques comme le gel, la sécheresse ou les attaques parasitaires.

Sur le littoral, la forêt, élément clé de la charpente écologique et paysagère, recouvre ainsi plusieurs enjeux liés au cadre de vie, à la qualité des paysages, à l'économie touristique, à la préservation des équilibres (qualité des eaux, biodiversité...).

### ➤ Les sites majeurs et les autres espaces naturels

Le littoral aquitain compte également des écosystèmes remarquables et des sites naturels reconnus (Dune du Pyla ou Pilat, Courant d'Huchet, Côte basque...). Mais à ces sites tout à fait exceptionnels il convient d'associer des espaces naturels plus diffus qui favorisent également la préservation des milieux et des espèces remarquables qu'il conviendra de protéger. Ces espaces naturels préservés qui composent plus des deux tiers du linéaire littoral sont un des atouts majeurs de l'attractivité aquitaine. Ils nécessitent d'être valorisés et leur accès doit être maîtrisé.

### **2.3. Les activités économiques et la croissance verte :**

La stratégie d'aménagement retenue s'inscrit dans un objectif de croissance verte, par la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel littoral dans une logique d'innovation économique et de création d'activités.

#### ➤ La pêche et l'aquaculture

Principalement artisanale et côtière à l'image de la pêche française, la pêche professionnelle régionale est marquée par la diversité de ses ports et des espèces exploitées (essentiellement espèces dites nobles : bar, sole merlu, céphalopodes...). Près de 6 500 tonnes de poissons sont ainsi vendues chaque année dans les deux criées d'Aquitaine (Arcachon et Saint-Jean-de-Luz), pour un montant de l'ordre de 30 millions d'euros, et les prix moyens de vente des produits de la pêche y sont en augmentation constante. Mais depuis quelques années, la dégradation de l'état de la ressource s'affirme comme une évidence. S'y ajoute aujourd'hui les incertitudes quant à son accès lors de la réforme de la PCP.

La flotte de pêche Aquitaine compte 260 navires, mais perd chaque année une petite partie de son effectif compte tenu des différents plans de sortie de flotte décidés par la Commission européenne.

L'aquaculture marine est majoritairement représentée sur le littoral par la conchyliculture, basée en quasi totalité sur le bassin d'Arcachon, 6<sup>e</sup> bassin ostréicole de France (production de 7 000 tonnes en 2009-2010)<sup>72</sup> et l'un des premiers centres producteurs de naissain naturel d'huîtres creuses au niveau national. On recense près de 300 entreprises conchylicoles dont 130 seulement emploient une main d'œuvre salariée. La filière génère 900 emplois directs, soit 600 Equivalents temps plein (ETP)<sup>73</sup>.

Mais aujourd'hui cette activité, source de richesse, de valorisation du milieu et de cohésion territoriale, est soumise à des difficultés liées à des fermetures sanitaires (*présence d'algues toxiques, dinophysis...*) et au phénomène de mortalité du naissain et des jeunes huîtres alors que des phénomènes attestant de déséquilibres préoccupants pour la qualité globale du milieu (régression des herbiers à zostères...) restent imparfaitement traités.

Ce contexte économique et environnemental rend nécessaire une vigilance accrue sur le milieu et la ressource ainsi que la modernisation et le renforcement de ces deux secteurs qui participent pleinement à l'aménagement du territoire et au maintien d'emplois permanents dans des communes littorales trop fortement dépendantes de l'activité touristique.

C'est pourquoi, les zones de pêche situées sur le bassin d'Arcachon et sur la région Sud des Landes/Pays basque, essentielles pour développement économique du littoral, ont été retenues dans le cadre d'un appel à projet européen (Axe 4 du FEP). Cette éligibilité constitue une opportunité de création de valeur ajoutée par la valorisation des productions locales, le développement de la pluriactivité et la diversification des activités économiques.

Quant à l'ostréiculture, l'appui technique, le soutien à l'innovation et aux investissements et l'aide aux projets structurants sont les axes majeurs d'intervention pour son maintien et son développement.

#### ➤ Le tourisme

L'Aquitaine est la 5<sup>e</sup> région française pour la fréquentation touristique et le littoral en est la destination estivale principale. Sa côte concentre annuellement près de la moitié des 95 millions de nuitées et des 15 millions de séjours comptabilisés. La prise en compte du caractère paysager exceptionnel et des défis du littoral aquitain par les pouvoirs publics (MIACA - Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine), qui avait le double objectif de densifier les espaces urbains et de conserver de vastes espaces de nature, a permis d'éviter les désordres irréversibles qui ont touché d'autres littoraux.

Aujourd'hui, dans un contexte de plus en plus concurrentiel et afin de répondre aux attentes de la clientèle, la Côte aquitaine se doit d'adapter et de requalifier une offre touristique parfois vieillissante.

---

<sup>72</sup> Comité national de conchyliculture – saison 2009-2010

<sup>73</sup> Enquête aquaculture 2009 DPMA/BSPA

Cette adaptation aux nouvelles pratiques de vacances se conjugue avec la nécessité de maintenir la dimension durable du territoire littoral. En la matière, le renforcement des mobilités douces, le développement de stations littorales animées à l'année, l'accès maîtrisé des sites sensibles et la valorisation d'un écotourisme dans l'arrière-pays peuvent devenir des enjeux à développer en complément de l'offre balnéaire.

➤ Les filières nautisme et glisse

La filière nautisme durable est composée majoritairement d'un ensemble de petites unités qui regroupent les activités de fabrication, de réparation et d'entretien. Forte de quelque 3 000 emplois, c'est avant tout une filière artisanale. Pour être compétitive face aux évolutions actuelles et futures du marché, cette filière doit développer des programmes d'innovation et améliorer son organisation pour acquérir et mutualiser les compétences et intégrer des technologies propres telles que les moteurs hybrides ou la pile à combustion. Les installations nécessaires au développement de cette activité doivent trouver leur place dans l'aménagement du littoral.

La filière glisse en Aquitaine représente globalement quelque 3 000 emplois et les sièges sociaux européens des 6 leaders mondiaux de ce secteur s'y sont implantés. Labellisé « grappe d'entreprises », le cluster glisse Eurosima a pour principal objectif de maintenir et de conforter durablement la position de leadership mondial de l'Aquitaine (après l'Australie et la Californie) face aux nouveaux concurrents que sont l'Espagne et le Portugal.

➤ Les énergies marines renouvelables

La production d'énergies renouvelables est un enjeu pour le littoral aquitain. Ainsi, dans l'objectif de définir une stratégie régionale de développement des énergies marines renouvelables une étude concernant les potentialités sur la façade atlantique a été réalisée (courant, houle, éolien, biomasse, gradient thermique et de salinité). Elle laisse présager de réelles capacités de production sur certaines technologies ciblées en prenant en compte leur possible impact sur l'environnement et les autres activités économiques.

➤ L'accompagnement des saisonniers

Pour faire face à l'afflux estival de clientèle, 25 000 saisonniers occupent un emploi sur le littoral aquitain de mai à septembre. Pour permettre à ces publics de travailler de manière plus pérenne, l'objectif sera de faciliter l'accès de ces travailleurs ponctuels à la formation afin de renforcer leur employabilité. Cette diversification de leurs compétences est un atout indispensable pour la recherche d'activités complémentaires.

La recherche de solutions de logement (hébergement collectif, chambres chez l'habitant, construction et rénovation de logement à caractère social, etc.), ainsi qu'une meilleure information des saisonniers et des professionnels, via, notamment, les maisons des saisonniers, permettra également d'améliorer les conditions de vie et de travail ainsi que de renforcer l'attractivité de ces métiers indispensables au bon fonctionnement de l'économie littorale.

### **III- Enjeux thématiques pour le littoral**

<p><u>OT 1</u> : Renforcer la connaissance, la recherche, le développement technologique et l'innovation</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Développer les liens entre recherche, transfert de technologie et acteurs économiques.</li><li>2. Renforcer la coordination et les synergies entre recherche littorale et recherche marine</li><li>3. Développer l'acquisition et les transferts de connaissance auprès des acteurs de l'aménagement et du développement des espaces littoraux et maritimes</li></ol>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><u>OT 2</u> : Améliorer l'utilisation, la qualité et l'accès aux TIC</p>	<p>4. Développer l'usage des technologies de l'information dans le secteur de l'aquaculture et de la pêche</p> <p>5. Mettre en réseau, mutualiser et partager les connaissances avec l'ensemble des usagers de l'espace littoral et notamment des professionnels.</p>
<p><u>OT 3</u> : Améliorer la compétitivité des PME</p>	<p>6. Améliorer la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture par la structuration des filières, l'organisation du marché, le développement des produits à forte valeur ajoutée et les démarches de qualité</p> <p>7. Développer une offre touristique modernisée et durable</p> <p>8. Conforter les filières économiques liées au littoral (plaisance, nautisme, glisse...)</p> <p>9. Développer les capacités d'accueil des entreprises dans un objectif d'équilibre entre les activités de production et celles liées à l'économie résidentielle (services à la personne par exemple)</p>
<p><u>OT 4</u> : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs</p>	<p>10. Définir une stratégie de développement des énergies marines en concertation avec les usagers de la mer et du littoral</p> <p>11. Accompagner les entreprises de la pêche et de l'aquaculture dans des démarches d'économies d'énergie</p> <p>12. Renforcer les modes de déplacement alternatifs et doux (schéma directeur vélo du littoral...)</p> <p>13. Renforcer la planification et l'urbanisme (villes plus denses, lien avec les transports en commun...) pour limiter les déplacements et les consommations d'énergie</p>
<p><u>OT 5</u> : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques</p>	<p>14. Mettre en oeuvre une stratégie régionale visant à définir les actions à envisager face au recul du trait de côte et de la submersion marine : hiérarchiser les sites prioritaires d'intervention</p> <p>15. Réévaluer le risque d'une fréquence accrue des tempêtes et celui lié à l'élévation relative du niveau de la mer, et les intégrer dans l'aménagement du littoral.</p> <p>16. Accompagner les acteurs économiques dans leur adaptation au changement climatique, notamment ceux de la filière forestière</p>
<p><u>OT 6</u> : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources</p>	<p>17. Préserver la qualité de l'environnement des espaces côtiers et marins.</p> <p>18. Valoriser les espaces et sites naturels</p> <p>19. Aboutir à une vision partagée de l'organisation de l'espace visant à préserver durablement l'équilibre entre espaces aménagés, espaces d'activités et espaces naturels</p> <p>20. Limiter l'étalement urbain et juguler la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers</p> <p>21. Renforcer la dimension durable et innovante de l'offre touristique</p>
<p><u>OT 7</u> : Promouvoir le transport durable et</p>	<p>22. Connecter le littoral au réseau grande vitesse</p>

<p>supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentiels</p>	<p>23. Optimiser l'accès au Ter aquitain et la connexion aux transports collectifs urbains et interurbains 24. Développer les transports durables 25. Favoriser l'intermodalité, notamment train/vélo 26. Articuler les offres de transport et l'organisation des territoires</p>
<p><u>OT 8</u> : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre</p>	<p>27. Faciliter l'accès à la formation des travailleurs saisonniers, mettre en place des formations adaptées et renforcer leur employabilité (diversification des compétences, allongement des périodes d'emplois) 28. Diversifier les activités de pêche (pescatourisme..) et les autres secteurs liés à la proximité de la mer 29. Favoriser les démarches concertées de développement touristique territorial sur le littoral</p>
<p><u>OT 9</u> : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté</p>	<p>30. Lutter contre la précarité induite par le travail saisonnier et améliorer l'accueil des saisonniers sur le territoire 31. Favoriser l'accès aux vacances pour tous. 32. Développer un programme ambitieux visant à renforcer la mixité sociale tout en répondant aux objectifs de production de logements sociaux.</p>
<p><u>OT 10</u> : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie</p>	<p>33. Développer des formations et des compétences adaptées aux besoins des espaces littoraux et des filières pêche et aquaculture 34. Proposer des formations spécifiques aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux ostréiculteurs pour favoriser leur appropriation des TIC et des nouvelles pratiques environnementales 35. Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs, aquaculteurs et ostréiculteurs 36. Aider à la diversification ou à la reconversion des entreprises de ces secteurs</p>





## Massif pyrénéen

### I. Enjeux identifiés par les diagnostics territoriaux passés

Le Schéma de Massif 2007-2013 définissait quatre axes stratégiques : viser une gestion environnementale et patrimoniale exemplaire, tirer parti de toutes les dimensions des Pyrénées (dimension européenne et transfrontalière), accroître la valeur ajoutée produite dans le massif, enfin valoriser la diversité locale. Il avait également identifié quatre conditions de réussite : rénover les gouvernances, promouvoir l'innovation, généraliser le management environnemental, et développer la formation et l'ingénierie de projet.

### II. Enjeux pour le Massif pyrénéen sur la période 2014-2020

Le Massif des Pyrénées s'étend sur 3 Etats : l'Espagne, la France et Andorre. Côté français, il couvre, entièrement ou partiellement, 1 183 communes et 88 EPCI, répartis sur 6 Départements et 3 Régions. La barrière linguistique et culturelle reste un frein au développement des coopérations transfrontalières.

Les réflexions actuellement menées dans le cadre de l'actualisation du Schéma de Massif mettent l'accent sur plusieurs enjeux, parmi lesquels un enjeu de gouvernance. Ils ne sont pas propres à la partie Aquitaine de la chaîne, mais au Massif en tant qu'entité couverte par trois régions françaises : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, et en tant qu'entité transfrontalière. La partie Aquitaine, entre Pays basque et Béarn, présente cependant quelques spécificités. En termes de configuration, elle est composée de moyenne montagne et de piémont.

#### Carte du Massif pyrénéen



Source : APEM

A la différence des autres massifs, le Massif pyrénéen ne contient aucun pôle urbain majeur. Mais les principaux pôles urbains situés à proximité (Toulouse, Perpignan, et dans la partie occidentale Biarritz-Bayonne et Pau) contribuent à un regain d'attractivité du Massif sur les 10 dernières années.

Malgré une légère croissance démographique, due aux seuls flux migratoires, la densité moyenne de population reste faible comparée aux autres massifs (28,3h/km<sup>2</sup>).

#### 2.1. L'économie du Massif

L'économie pyrénéenne s'appuie sur un important tissu de micro-entreprises. En 2009 les artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent 10,4 % des emplois pour 7,4 % en Aquitaine. L'enjeu de l'installation-transmission est crucial, en particulier pour les entreprises que dirigent les plus

âgés d'entre eux, relativement nombreux. Il en est de même pour les exploitations agricoles qui sont essentielles à la vitalité du territoire.

Le tourisme pèse un poids très important dans l'économie des Pyrénées et reste le secteur qui génère le plus de rentrées financières en provenance de l'extérieur du Massif. La part des revenus des Pyrénéens liée à l'activité touristique est estimée à 34%.

Des risques importants pèsent sur ce secteur : si certains étaient déjà identifiés dans le Schéma de Massif 2006, d'autres sont apparus depuis, notamment ceux liés à la crise économique aiguë en Espagne. Le secteur est confronté à des vulnérabilités à

la fois climatiques, financières et concurrentielles. Sa diversification devient indispensable pour lui donner un nouveau souffle et faire face au réchauffement climatique déjà sensible, qui peut aussi constituer une opportunité. Une mutation vers un tourisme nature/culture, cohérente avec la contrainte climatique et les nouvelles pratiques de consommation, apparaît une orientation stratégique au vu de la richesse des paysages, des ressources naturelles et du patrimoine culturel de la chaîne pyrénéenne.

L'agriculture demeure génératrice de trois fois plus d'emplois que dans les Alpes. Le secteur agro-alimentaire présent sur le territoire s'appuie fréquemment sur les produits des exploitations agricoles locales. Pour autant, l'enjeu reste l'augmentation de la valeur ajoutée produite, encore trop faible. Des labels et signes de qualité ont été créés. Il s'agit désormais de caractériser une offre agro-alimentaire de premier plan. La montée en charge du cluster basque Uztartu peut être émulative.

La filière bois rencontre des difficultés structurelles et reste peu tournée vers les secteurs de l'éco-construction et du bois-énergie. Bien que diversifiées, les forêts pyrénéennes sont difficilement accessibles et en grande partie sous-exploitées, alors qu'elles couvrent plus de 44 % du versant français de la chaîne. L'économie forestière y est menacée, avec une diminution accélérée du nombre des exploitants forestiers et scieries entre 2005 et 2010. La question de sa réorganisation se pose.

Les installations hydroélectriques positionnent le Massif dans la production d'énergies renouvelables. Une diversification des sources d'énergie mérite d'être envisagée : outre le bois-énergie déjà évoqué, le solaire constitue probablement une autre opportunité.

Les activités de services devront s'adapter, en particulier au vieillissement déjà avancé de la population (en 2009, 13,6 % ont 75 ans ou +, 18,1 % ont de 60 à 74 ans), et maintenir de l'activité en irriguant y compris des vallées dont l'attractivité a été mise à mal par un déclin industriel. Elles seront à penser en lien avec les conditions d'accessibilité, de logement et de services.

## **2.2. L'emploi, l'inclusion sociale et la formation**

Le Massif a gagné des actifs et des emplois entre 1999 et 2009. Le taux de chômage reste toutefois élevé par rapport à celui enregistré dans les autres Massifs français (11,6 % en 2009 au sens du recensement de population) et masque des disparités territoriales.

Le niveau de formation des actifs reste une préoccupation. Bien qu'il s'élève, la part de la population non scolarisée ne disposant d'aucun diplôme qualifiant reste supérieure à la moyenne régionale (38,8 % en 2009).

L'offre de formation reste sectorielle alors que la pluriactivité est courante dans un territoire où l'emploi saisonnier et le temps partiel sont répandus.

La disparition de services de base se poursuit, mais des initiatives locales visent à maintenir un accès à ces services (Maisons de services publics, Points publics en milieu rural, Points multiservices).

### **2.3 Les transports dans le Massif**

Dans l'attente du projet ferroviaire européen de Traversée Centrale des Pyrénées, il n'existe pas d'accès transfrontalier moderne et écologique le long des 500 km de la chaîne. Les impacts que sont susceptibles d'avoir la LGV et le GPSO sur la fréquentation du territoire, notamment de la partie aquitaine du Massif méritent d'être anticipés. Le Massif dispose par ailleurs d'une bonne desserte aéroportuaire. En matière de transport de marchandises, le projet de réouverture de la ligne transfrontalière Pau-Canfranc est de nature à favoriser du report modal de la route vers le ferroviaire dans la partie occidentale du Massif.

Les déplacements de proximité restent une difficulté, du moins pour des populations fragiles et/ou non motorisées : non seulement pour les personnes âgées dans l'accès aux équipements et services, ce peut aussi être un frein pour des jeunes dans l'accès à l'emploi et à la formation.

### **2.4. Le déploiement et les usages des TIC**

La mobilisation des acteurs publics du territoire a permis de résorber les zones blanches en téléphonie mobile, mais les évolutions technologiques nécessitent de nouveaux investissements pour couvrir le territoire avec un réseau 4G. Le passage à la TNT a été correctement géré mais le réaménagement des fréquences TNT prévu en 2013 aura pour conséquence l'apparition de zones non couvertes et la nécessité d'aménagements supplémentaires.

Le développement des TIC offre des opportunités pour améliorer l'accès aux soins en zones de montagne (e-santé), aux services administratifs, au télétravail, à la formation...

### **2.5. L'environnement et le changement climatique**

Les évolutions climatiques actuelles et à venir ont justifié la création d'un Observatoire pyrénéen du changement climatique (OPCC) : le rapport du GIEC de 2007 a en effet identifié les zones montagneuses comme des espaces particulièrement sensibles aux changements climatiques et le Massif des Pyrénées comme représentatif des enjeux climatiques majeurs en zone de montagne. Cet outil alimente les réflexions prospectives en cours sur l'adaptation du territoire au changement climatique. Les études compilées par l'OPCC pointent une menace d'accroissement des risques naturels (notamment érosion, incendie). Les menaces portent aussi sur la biodiversité et impactent les activités économiques, en particulier le tourisme et l'agro-pastoralisme.

Le patrimoine naturel et paysager du Massif est protégé à travers plusieurs dispositifs territoriaux (Parcs, zones Natura 2000, etc.) qui couvrent un tiers des Pyrénées. Une stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité a été approuvée en janvier 2012.

Le Massif, en tant que pourvoyeur d'aménités, retrouve un certain dynamisme démographique en attirant des populations des agglomérations voisines, qui ainsi s'étalent. Dans le même temps, cet étalement doit être maîtrisé pour réduire les impacts environnementaux sur la montagne. Cela passe par l'établissement de liens de réciprocité nouveaux entre Massif et agglomérations voisines.

### **2.6. La gouvernance**

Dans le cadre des réflexions en cours en vue de la révision du Schéma de Massif, le Comité de Massif propose de faire évoluer le Massif et ses outils de gouvernance, afin de doter la politique de Massif de la maîtrise d'ouvrage qui lui fait actuellement défaut, et de lui donner les moyens d'observation, de pilotage et de travail nécessaires à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet pyrénéen.

Au vu des relations actuelles entre villes et montagne (étalement urbain et déplacements domicile-travail, loisirs et tourisme...), des liens de gouvernance doivent être développés.

## II. Les enjeux pour le massif pyrénéen :

Objectifs thématiques	Enjeux Massif pyrénéen
<u>OT1</u> : renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer la capitalisation des savoir-faire, la veille technologique, l'ingénierie de projet</li> <li>2. Développer les infrastructures, les services et les usages des TIC comme facteur d'accessibilité du Massif</li> </ol>
<u>OT 2</u> : Améliorer l'utilisation, la qualité et l'accès aux TIC	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Développer la desserte en haut débit, les services et les usages associés (services en ligne, e-santé, télétravail...)</li> </ol>
<u>OT 3</u> : Améliorer la compétitivité des PME	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Préserver un territoire vivant et pluriactif avec un ensemble diversifié d'activités</li> <li>5. Faciliter l'installation et la transmission d'activités, leur adaptation, leur développement et leur modernisation, notamment dans les domaines les plus vulnérables, forêt, tourisme, agriculture, artisanat en particulier</li> <li>6. Favoriser le décloisonnement et le développement équilibré des principales filières : agriculture, tourisme, environnement, thermalisme, pastoralisme...</li> <li>7. Valoriser les produits agricoles et forestiers et développer les circuits courts et de proximité</li> <li>8. Diversifier les activités touristiques vers une orientation « nature-culture », moderniser les équipements, notamment des stations d'altitude</li> <li>9. Améliorer la maîtrise du foncier dans les vallées (cf. leur morcellement)</li> </ol>
<u>OT 4</u> : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Développer et diversifier la production locale d'énergie renouvelables</li> <li>11. Valoriser les ressources locales et développer les circuits courts et de proximité</li> <li>12. Développer les transports collectifs</li> </ol>
<u>OT 5</u> : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	<ol style="list-style-type: none"> <li>13. Définir les actions de prévention et de gestion des risques liés au changement climatique (érosion, incendies...)</li> <li>14. Accompagner les acteurs économiques dans leur adaptation au changement climatique, notamment ceux de la filière forestière</li> </ol>
<u>OT 6</u> : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources	<ol style="list-style-type: none"> <li>15. Défendre un patrimoine naturel exceptionnel de l'impact des activités humaines</li> </ol>
<u>OT 7</u> : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets	<ol style="list-style-type: none"> <li>16. Favoriser le report modal du fret de marchandises (réouverture de la ligne Pau-Canfranc)</li> </ol>

d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentiels	
<u>OT 8</u> : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	17. Faciliter l'accès à la formation des travailleurs saisonniers afin de renforcer leur employabilité (diversification des compétences)
<u>OT 9</u> : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	18. Lutter contre la précarité induite par le travail saisonnier 19. Maintenir l'accès aux services de base
<u>OT 10</u> : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	20. Adapter l'offre de formation aux activités porteuses et à la pluriactivité



Territoires de coopération interrégionale et transfrontalière

## **I - Enjeux pour l'Aquitaine sur la période 2014-2020**

L'Aquitaine est fortement impliquée dans des actions et des programmes de coopération interrégionale, le terme étant pris dans son acception la plus large, pour les raisons suivantes :

Des politiques nationales « anciennes » qui l'ont conduite à travailler avec les régions voisines – politique de la montagne sur les Pyrénées, politique de bassin versant Adour-Garonne, et plus récentes autour du pôle de compétitivité « Aerospace Valley ».

Une situation géographique frontalière avec l'Espagne, l'intégrant dans les politiques communautaires dès les années 1980 : Plan Grand Sud-ouest, Programme Spécial Adapté, Programme intégré méditerranéen.

L'apparition des programmes de coopération transfrontalière et transnationale dans le cadre des premières générations de programmes de la politique de cohésion, conduisant le Conseil régional d'Aquitaine à conclure des accords de coopération avec les trois Communautés autonomes espagnoles : Euskadi, Navarre et Aragon.

Ces politiques ont permis de faire apparaître une capacité de travail des autorités publiques dans des dispositifs de coopération interrégionale, ainsi qu'une capacité à mobiliser des opérateurs privés ou assimilés dans les actions promues au titre de ces dispositifs partenariaux.

Des dispositifs de pilotage ont ainsi été constitués, fondés généralement sur un principe de partenariat. Ils permettent de mettre en œuvre ces coopérations, y compris en essayant d'introduire de la cohérence entre les différents programmes ou dispositifs (ex. du PO régional FEDER Aquitaine et du volet interrégional Massif Pyrénées logé dans le PO régional FEDER de Midi-Pyrénées, lien entre ces PO et le PO de coopération transfrontalière ou les PO de coopération transnationale).

Des accords de coopération ont par ailleurs été passés entre le conseil régional d'Aquitaine et d'autres régions européennes : Land de Hesse en Allemagne, Emilie-Romagne en Italie, Galati en Roumanie et Wielkopolska en Pologne.

Enfin, le Conseil régional en partenariat avec des opérateurs économiques, notamment de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, a accompagné la mise en place d'associations de régions de productions viticoles, arboricoles, tabacoles et forestières.

Dans cet ensemble de politiques, le volet de coopération entre la Région Aquitaine et les Communautés autonomes espagnoles a pris une ampleur réelle pour trois raisons essentielles :

- Ces régions se situent sur un des grands axes de circulation européenne Nord-Sud et présentent ensemble une difficulté dans ce corridor : franchissement des Pyrénées difficile, avec peu d'alternatives de passage,
- Elles partagent des territoires fragiles (montagne et littoral), avec des problèmes identiques de déprise démographique sur la montagne et, inversement, d'augmentation forte sur les côtes,
- Elles connaissent enfin des niveaux de développement comparables en termes de PIB, avec des caractéristiques qui permettent de travailler sur des complémentarités, dans les domaines industriels, de la recherche et de l'innovation, de la formation et de l'enseignement (notamment supérieur), du développement touristique et culturel (sites et patrimoine).

Le développement des activités de coopération s'est traduit par une structuration institutionnelle marquée :

- Convention de coopération entre le Conseil régional d'Aquitaine et les trois Communautés Autonomes d'Euskadi, Navarre et Aragon, avec mise en place de dispositifs financiers pour accompagner les projets de coopération
- Gestion du programme d'initiative communautaire (2000/2006) Interreg III A France-Espagne par le Conseil régional d'Aquitaine et gestion du Programme opérationnel de coopération transfrontalière Espagne – France – Andorre (Poctefa)
- Deux groupements européens de coopération territoriale (GECT), d'une part entre la Communauté autonome d'Euskadi et la Région Aquitaine, d'autre part entre la Communauté autonome d'Aragon et le Département des Pyrénées-Atlantiques<sup>74</sup>
- Deux groupements européens d'intérêt économique (GEIE), d'une part entre les CCI de Bayonne et de Guipuzcoa, d'autre part, entre l'agglomération Côte basque-Adour, la Diputacion de Guipuzcoa, la ville de San Sebastian, le consorcio<sup>75</sup> transfrontalier Bidassoa – Txingudi et la Communauté de communes Sud Pays basque, ces cinq entités constituant l'Eurocité basque Bayonne – San Sebastian
- « Consorcio » entre Hendaye, Irun et Fontarrabie
- « Consorcio » de la Communauté de travail des Pyrénées (CTP) entre les régions frontalières des Pyrénées : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Euskadi, Navarre, Aragon et Catalogne
- De son côté et de par sa situation géographique, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques a naturellement intégré la dimension transfrontalière dans ses actions de coopération transfrontalière, grâce à des conventions de coopérations bilatérales pluriannuelles avec la Diputacion Foral de Gipuzkoa (groupes de travail sur le social, le sport, la santé...) et avec le Gouvernement de Navarre (relations dans les domaines du sport, des échanges entre collégiens, des EnR, des IAA...), et par des mesures de soutien de proximité aux acteurs du territoire départemental engagés dans des projets transfrontaliers (une trentaine d'initiatives financées chaque année),

-----

Les autorités publiques de cet ensemble géographique participent aussi aux travaux de pilotage des programmes plus larges que sont les programmes européens de coopération transnationale (Espace atlantique et Sud-ouest européen) et au sein d'entités existant au niveau de l'Union Européenne (Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM), Association des régions frontalières européennes (ARFE), etc.), renforçant ainsi leurs relations. A ce titre l'implication dans l'élaboration d'une stratégie atlantique reconnue par la Commission européenne témoigne de la dynamique créée autour des problématiques littorales et maritimes.

L'identification des thèmes de coopération entre régions françaises et entre régions françaises et étrangères, les pratiques existantes et la structuration des autorités publiques et des acteurs socio-économiques amènent à penser que l'Aquitaine continuera à s'impliquer fortement dans les actions de coopération. Celles-ci devront être envisagées à différents niveaux et sur l'ensemble des programmes de la politique de cohésion européenne : « Investissement pour la croissance et l'emploi » et « Coopération territoriale européenne ».

---

<sup>74</sup> Par exemple, dans le cadre du GECT Espace Pourtalet, construction d'un centre de déneigement transfrontalier au col du Pourtalet

<sup>75</sup> Groupements d'entités relevant du droit public espagnol



## II - Enjeux thématiques

<p><u>OT 1</u> : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les coopérations entre centres de recherche, centres technologiques pour augmenter les résultats des politiques menées en matière de recherche</li> <li>2. Contribuer à la construction de clusters interrégionaux par l'insertion dans ces clusters des dispositifs conjoints de recherche et de transfert de technologie</li> <li>3. Soutenir la recherche et l'innovation technologique, marketing/design, sociale, organisationnelle, territoriale...permettant de renforcer des liens sur les territoires et d'atténuer les effets de concurrence sur ces territoires limitrophes</li> </ol>
<p><u>OT 2</u> : Améliorer l'utilisation, la qualité et l'accès aux TIC</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Développer les usages permettant de réduire la fracture territoriale, de maîtriser l'étalement urbain et les déplacements (télétravail, visioconférence, co-voiturage...), de pallier la désertification et la disparition des services publics de proximité (e-administration, e-santé, e-enseignement...),</li> <li>5. Généraliser l'accès au HD, avec montée en débit, et optimiser la desserte en THD sur les territoires définis</li> </ol>
<p><u>OT 3</u> : Améliorer la compétitivité des PME</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Soutenir la création, la transmission et la reprise d'entreprise, ainsi que les structures d'accompagnement pouvant intervenir de manière transfrontalière</li> <li>7. Développer les modèles de l'économie sociale et solidaire et des circuits courts</li> <li>8. Favoriser l'intégration de l'innovation, sous toutes ses formes, dans l'entreprise (financement, organisation, techniques, moyens humains...)</li> <li>9. Valoriser les ressources locales des territoires</li> <li>10. Elever le niveau technologique des entreprises des territoires de coopération, et favoriser leurs capacités d'accès à de nouveaux marchés</li> </ol>
<p><u>OT 4</u> : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Soutenir la création et la structuration de filières locales de production d'énergies renouvelables</li> <li>12. Valoriser les ressources locales et développer les circuits courts</li> <li>13. Améliorer la performance énergétique de l'habitat ancien</li> <li>14. Développer le report modal du fret et des modes de transport passagers plus respectueux de l'environnement que la voiture individuelle</li> <li>15. Réduire les déplacements par la mutualisation de services (maisons de santé, services publics...) et le recours aux TIC (e-santé, télétravail ...)</li> </ol>

<p><u>OT 5</u> : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques</p>	<p>16. Promouvoir les recherches en commun (en incluant si possible les recherches en cours) et en diffuser les résultats, notamment sur la connaissance des impacts du changement climatique</p> <p>17. Construire des stratégies et des dispositifs communs (prévention et d'adaptation d'une part, de vigilance et d'alerte d'autre part permettant de réduire en commun la vulnérabilité des territoires aux risques (naturels, technologiques, de santé...))</p>
<p><u>OT 6</u> : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources</p>	<p>18. Elaborer conjointement les stratégies et les dispositifs de mise en œuvre commune qui permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement</li> <li>- développer l'éco-tourisme</li> <li>- valoriser, préserver et recycler les ressources naturelles</li> <li>- préserver la biodiversité et les espaces naturels</li> <li>- promouvoir le patrimoine culturel</li> <li>- réduire et valoriser les déchets, améliorer la desserte en déchèteries</li> </ul> <p>19. protéger la ressource en eau, lutter contre le gaspillage et assurer la sécurité de l'approvisionnement</p>
<p><u>OT 7</u> : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentiels</p>	<p>20. Intégrer les territoires dans les grands courants d'échanges européens</p> <p>21. Permettre l'accès de tous les territoires aux infrastructures et services</p> <p>22. Développer le report modal du fret et des modes de transport passagers plus respectueux de l'environnement (dont les modes de déplacements doux)</p>
<p><u>OT 8</u> : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre</p>	<p>23. Connaître le marché du travail sur les zones interrégionales, transfrontalières, et déterminer ainsi les actions de soutien à mettre en place pour accompagner la mobilité de la main d'œuvre,</p> <p>24. Mettre en place des dispositifs d'accompagnement nécessaires pour lever les freins à la mobilité des personnes (accès à la formation, à l'emploi, à la santé, aux services publics, au logement...), en particulier des jeunes, des seniors, des demandeurs d'emploi</p> <p>25. Favoriser l'émergence d'activités nouvelles, en lien avec les atouts sur les territoires transfrontaliers et les besoins recensés</p> <p>26. Développer une offre de formation conjointe adaptée aux besoins des entreprises et des territoires</p>
<p><u>OT 9</u> : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté</p>	<p>27. Elaborer conjointement les stratégies et les dispositifs de mise en œuvre commune qui permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'accès aux services de base : alimentation, logement, santé, éducation</li> <li>- accompagner les publics fragiles dans leur parcours vers l'emploi : actions d'insertion et d'autonomisation, soutien à l'économie sociale et solidaire, accès aux transports, TIC</li> <li>- améliorer la qualité de vie : développement du lien social et</li> </ul>

	de la mobilité de proximité, structuration de l'aide à domicile pour les personnes âgées
<u>OT 10</u> : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	<p>28. Elaborer conjointement les stratégies et les dispositifs de mise en œuvre commune qui permettront de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- assurer une égalité d'accès pour tous à une éducation et une formation de qualité, adaptées à l'émergence de nouveaux métiers</li><li>- renforcer le lien entre éducation et formation d'une part, besoins du marché du travail d'autre part</li><li>- favoriser l'accès à la culture, dans le respect du multiculturalisme</li></ul>



## 12. Déclinaison par filières

### Filières Agriculture-IAA-Forêt

L'agriculture et la forêt avec 80% du territoire aquitain, occupent une place majeure dans l'économie régionale. En termes de valeur ajoutée, l'Aquitaine est au 2<sup>e</sup> rang des régions agricoles françaises, derrière Champagne-Ardenne. Elle est la 1<sup>re</sup> région pour les exportations et pour la qualité de son agriculture attestée par le nombre de ses productions labellisées (1<sup>er</sup> rang national). Sa production est de nature végétale pour les deux tiers. Elle occupe une place de leader dans plusieurs domaines : première région mondiale pour les vins d'appellation et les palmipèdes gras, elle est au premier rang des régions maïsicoles européennes.

D'après les résultats du Recensement Agricole 2010, l'Aquitaine demeure leader de l'emploi agricole. Elle pèse à elle seule 10 % de l'emploi agricole français, soit 74 000 UTA (unité de travail annuel) devant les Pays de la Loire. En 2010, plus de 73 900 personnes travaillent en Aquitaine, dont 63 600 dans des moyennes et grandes exploitations

Cependant, en l'espace de 10 ans, parallèlement à la diminution de la SAU et du nombre des exploitations, la région a perdu 21 % de ses emplois en agriculture dont 10 % de salariés permanents et 17 % de saisonniers. A l'inverse, le travail fourni par les ETA (entreprises de travaux agricoles) et CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) augmente de 45 % sur la même période. Une partie des travaux confiés auparavant aux saisonniers est ainsi effectuée par ces prestataires de service, en pleine expansion. L'Aquitaine emploie un sixième du volume de travail des ETA et CUMA de la France entière.

La baisse du nombre d'actifs familiaux est liée pour partie à celle du nombre d'exploitations. Par ailleurs, ils travaillent de plus en plus en dehors de l'exploitation. En 2010, 18% des conjoints et autres actifs familiaux, hors coexploitants, ont une activité extérieure à l'exploitation. Les chefs et coexploitants fournissent ainsi plus de 80 % du travail familial. La moitié des chefs ont 52 ans ou plus. Les exploitants de moins de 40 ans sont plus nombreux dans le sud de l'Aquitaine. Deux tiers d'entre eux consacrent un plein temps à leur activité, contre la moitié pour les chefs plus âgés. Ces résultats confirment un enjeu fort de préservation de la ressource humaine en agriculture, avec un besoin de renouvellement des chefs d'exploitation et de nombreux postes de salariés à pourvoir.

On observe en effet des difficultés de recrutement, notamment de la main d'œuvre qualifiée, alors que le nombre d'élèves de l'enseignement agricole stagne.

La viticulture reste la première consommatrice de main-d'œuvre extérieure, presque deux tiers des effectifs. Les cultures spécialisées (viticulture, maraîchage, horticulture, fruits) emploient huit salariés extérieurs sur dix (permanents et saisonniers).

Le massif forestier (1<sup>er</sup> massif cultivé et certifié PEFC d'Europe) est à l'origine d'une filière sylvicole et industrielle importante (32 000 salariés en Aquitaine en 2008), dont les entreprises sont souvent situées en milieu rural et participent fortement au maintien de la cohésion territoriale.

Enfin, le secteur de la transformation agroalimentaire (30 000 emplois en 2010) valorise et assure les débouchés de l'agriculture de qualité régionale. Son ancrage territorial, proche des lieux de production, joue un rôle essentiel en termes d'aménagement équilibré du territoire.

## I- Enjeux par objectif thématique

Agriculture-IAA-Forêt	Enjeux
<p><u>OT 1</u> : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer les échanges entre acteurs de la recherche et des filières (animation, expérimentation, transfert de connaissance)</li> <li>2. Accompagner l'intégration de l'innovation dans les projets de développement</li> </ol> <p><u>Agriculture IAA</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Orienter les thèmes de recherche sur les nouveaux défis (production durable, changement climatique, nutrition-santé...), en lien avec la notion de rentabilité des exploitations et des entreprises</li> <li>4. Soutenir les recherches sur la santé animale et végétale, en articulation avec les travaux nationaux</li> </ol> <p><u>Filière Forêt – Bois</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Encourager la coopération scientifique à l'échelle européenne autour du concept de forêt cultivée</li> <li>6. Anticiper les risques biotiques et abiotiques et diminuer l'exposition des forêts</li> </ol>
<p><u>OT 2</u> : Améliorer l'utilisation, la qualité et l'accès aux TIC</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Améliorer l'efficacité environnementale des filières (gestion de l'eau et de l'énergie, circuits de proximité, transports...)</li> <li>8. Développer la vente en ligne et d'autres usages innovants</li> <li>9. Développer les technologies embarquées (agriculture de précision)</li> <li>10. Développer les SIG sur Internet, à l'échelle des parcelles et au service des territoires</li> <li>11. Améliorer les performances des filières (traçabilité, coûts, logistique...)</li> <li>12. Moderniser et renforcer la compétitivité de filières positionnées sur des marchés concurrentiels (mise sur le marché électronique)</li> </ol> <p><u>Filière Forêt – Bois</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>13. Evaluer la ressource et la modéliser</li> <li>14. Evaluer et diminuer les risques par l'utilisation des TIC (GIP ATEGRI)</li> <li>15. Améliorer la chaîne logistique dans la filière bois.</li> <li>16. Mutualiser les informations et favoriser le transfert de données entre acteurs</li> </ol>
<p><u>OT 3</u> : Améliorer la compétitivité des PME</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>17. Structurer les filières de l'amont à l'aval et favoriser les démarches collectives</li> </ol> <p><u>Agriculture IAA</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>18. Maintenir et améliorer la productivité des exploitations agricoles</li> <li>19. Renforcer et valoriser la qualité des produits agricoles et</li> </ol>

	<p>agroalimentaires</p> <p>20. Renforcer l'expertise des exploitations agricoles et des PME agroalimentaires, notamment sur les performances économiques et environnementales.</p> <p>21. Développer les parts de marché des IAA sur le plan national et à l'export : adapter les produits en conséquence et développer des marques fortes</p> <p>22. Renforcer le segment identitaire des SIQO en adaptant la communication aux attentes environnementales et durables des consommateurs</p> <p>23. Soutenir les alliances entre producteurs agricoles</p> <p>24. Soutenir le développement d'activités nouvelles dans les exploitations (circuits de proximité, agriculture biologique, agritourisme, production d'EnR...)</p> <p><u>Filière Forêt – Bois</u></p> <p>25. Développer l'usage du bois dans les nouveaux marchés (habitat, énergie...)</p> <p>26. Conforter la compétitivité des TPE et PME de la filière qui offre des emplois en milieu rural</p> <p>27. Accompagner les démarches de certification (gestion durable des forêts/PEFC) et de normalisation des produits bois</p> <p>28. Conforter les marchés actuels et anticiper les marchés de demain</p> <p>29. Développer une marque collective pour le bois du Sud-ouest</p>
<p><u>OT 4</u> : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs</p>	<p><u>Agriculture IAA</u></p> <p>30. Développer la certification environnementale des exploitations ainsi que l'agriculture bio et les démarches d'économie d'énergie</p> <p>31. Améliorer la performance énergétique des exploitations en développant notamment les circuits de proximité</p> <p>32. Développer la production d'énergies renouvelables d'origine agricole</p> <p>33. Réduire l'impact environnemental des IAA</p> <p>34. Favoriser l'autonomie énergétique et en intrants des exploitations</p> <p><u>Filière Forêt – Bois</u></p> <p>35. Assurer le reboisement de la forêt très affectée par les tempêtes Klaus en 2009 et Xynthia en 2010</p> <p>36. Encourager l'usage du bois matériau et du bois énergie tout en organisant et régulant une forêt multi-usages (production, puits de carbone, aménités, usages récréatifs...)</p>
<p><u>OT 5</u> : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques</p>	<p><u>Agriculture IAA</u></p> <p>37. Accompagner les filières agricoles dans la maîtrise des risques climatiques, sanitaires et économiques</p> <p>38. Evaluer les conséquences du changement climatique sur l'organisation de la production et de la rentabilité des exploitations</p> <p>39. Concevoir un système assurantiel adapté au contexte agricole</p> <p><u>Filière Forêt - Bois</u></p> <p>40. Anticiper et évaluer les risques dans un contexte de changement</p>

	<p>climatique</p> <p>41. Conforter la mobilisation des acteurs (Etat, collectivités, SDIS, DFCI...) autour d'outils partagés (GIP ATEGERI)</p> <p>42. Renforcer la prévention des risques afin d'améliorer la protection des forêts (incendies, ravageurs,...)</p> <p>43. Concevoir un système assurantiel adapté au contexte forestier</p> <p>44. Poursuivre les recherches entreprises dans les 2 filières pour adapter la ressource au changement climatique (ex : travaux de l'INRA, de l'ISVV...)</p>
<p><u>OT 6</u> : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources</p>	<p><u>Agriculture IAA</u></p> <p>45. Améliorer le respect environnemental des pratiques agricoles</p> <p>46. Développer l'agriculture biologique et la certification environnementale</p> <p>47. Réduire et sécuriser l'utilisation des substances chimiques dans les productions (enjeu de santé publique)</p> <p>48. Préserver les espaces naturels et agricoles dans les territoires périurbains et ruraux (maîtrise de la pression foncière)</p> <p>49. Protéger la ressource en eau, lutter contre le gaspillage et assurer la sécurité de l'approvisionnement</p> <p>50. Identifier les leviers permettant de produire et de protéger la biodiversité</p> <p><u>Filière Forêt – Bois</u></p> <p>51. Reconnaître le rôle des forêts en matière environnementale (carbone, biodiversité, régulation des eaux...)</p> <p>52. Protéger et valoriser cette composante majeure de l'espace aquitain (forêt multi usages)</p> <p>53. Reconstituer le potentiel forestier après par les tempêtes Klaus en 2009 et Xynthia en 2010</p> <p>54. Identifier les leviers permettant de maintenir et d'améliorer la biodiversité</p>
<p><u>OT 7</u> : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentiels</p>	
<p><u>OT 8</u> : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre</p>	<p>55. Développer et professionnaliser la gestion des ressources humaines</p> <p>56. Encourager les formes d'emploi partagé</p> <p><u>Agriculture IAA</u></p> <p>57. Renforcer l'attractivité des métiers des filières agricoles et agroalimentaires, afin de mieux répondre à leurs besoins</p> <p>58. Faciliter l'accès à la formation des salariés agricoles (permanents et saisonniers), mettre en place des formations adaptées et renforcer leur employabilité (diversification des compétences, allongement des périodes d'emploi)</p>



	<p>59. Favoriser l'installation d'agriculteurs et la reprise d'exploitations</p> <p>60. Accompagner la transmission et la création d'entreprises dans les IAA</p> <p>61. Maintenir l'activité des petites structures sur les territoires spécifiques</p> <p><u>Filière Forêt - Bois</u></p> <p>62. Développer l'employabilité et la polyvalence</p> <p>63. Développer les compétences professionnelles par la qualification</p>
<p><u>OT 9</u> : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté</p>	<p>64. Lutter contre la précarité induite par le travail saisonnier et améliorer l'accueil des saisonniers sur le territoire</p> <p>65. Accompagner les agriculteurs en situation difficile</p>
<p><u>OT 10</u> : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie</p>	<p><u>Agriculture IAA</u></p> <p>66. Conforter et valoriser l'enseignement agricole</p> <p>67. Développer la formation initiale et continue en lien avec les besoins de la filière</p> <p>68. Former les agriculteurs à des pratiques adaptées en termes de développement durable et de TIC</p> <p>69. Améliorer la lisibilité du système et valoriser les filières de formation agricoles</p> <p><u>Filière Forêt – Bois</u></p> <p>70. Adapter l'offre de formation (initiale et continue) aux besoins de la filière et aux perspectives d'emploi.</p>



## Filière Pêche, Aquaculture

Principalement artisanale et côtière à l'image de la pêche française, la pêche maritime régionale est marquée par la diversité de ses ports et des espèces exploitées (essentiellement espèces dites nobles : bar, sole, merlu, céphalopodes...). Près de 6 500 tonnes de poissons sont ainsi vendues chaque année dans les deux criées d'Aquitaine (Arcachon et Saint-Jean-de-Luz), pour un montant de l'ordre de 30 millions d'euros, et les prix moyens de vente des produits de la pêche y sont en augmentation constante. Mais depuis quelques années, la dégradation de l'état de la ressource s'affirme comme une évidence. S'y ajoute aujourd'hui les incertitudes quant à son accès lors de la réforme de la PCP. La flotte de pêche aquitaine compte 260 navires, mais perd chaque année une petite partie de son effectif compte tenu des différents plans de sortie de flotte décidés par la Commission européenne.

La pêche fluvio - estuarienne pour sa part s'exerce notamment dans les deux bassins versants de l'Adour et de la Gironde. Cette pêcherie exploite principalement les poissons migrateurs, espèces dont la valorisation prend toute sa dimension dans le cadre de la gastronomie traditionnelle régionale (lamproie, anguilles/civelles, aloses ...). La pêche fluvio-estuarienne en Aquitaine comme en France, traverse des difficultés importantes dues notamment à la raréfaction de la ressource, à la dégradation de la qualité des eaux et du milieu, et aux difficultés d'accès aux frayères qui ont largement impacté le cycle et la reproduction des poissons migrateurs.

L'aquaculture marine aquitaine est majoritairement représentée par la conchyliculture, basée en quasi totalité sur le bassin d'Arcachon, 6<sup>e</sup> bassin ostréicole de France (production de 7 000 tonnes en 2009-2010) et l'un des premiers centres producteurs de naissain naturel d'huîtres creuses au niveau national. On recense près de 300 entreprises conchylocoles dont 130 seulement emploient une main d'œuvre salariée. La filière génère 900 emplois directs, soit 600 ETP. Mais aujourd'hui cette activité, source de richesse, de valorisation du milieu et de cohésion territoriale, est soumise à des difficultés liées à des fermetures sanitaires (présence d'algues toxiques, dinophysis...) et au phénomène de mortalité du naissain et des jeunes huîtres alors que des phénomènes attestant de déséquilibres préoccupants pour la qualité globale du milieu (régression des herbiers à zostères...) restent imparfaitement traités.

L'Aquitaine est surtout la première région piscicole pour l'élevage des salmonidés, et pionnière pour l'élevage et la sauvegarde de l'esturgeon (70% de la production nationale). La production de salmonidés est estimée à 9 000 tonnes pour 130 sites et génère un chiffre d'affaires de 80 millions d'euros. C'est une filière agroalimentaire à part entière qui représente en Aquitaine environ 1 400 emplois avec l'activité de transformation.

### **I – Enjeux pour la filière Pêche - Aquaculture**

Pêche - aquaculture	Enjeux
OT 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Soutenir la recherche sur la qualité des eaux et la santé animale</li><li>2. Améliorer les connaissances sur le milieu et la ressource et leur diffusion en favorisant le partenariat entre professionnels et scientifiques</li><li>3. Renforcer la coordination et les synergies entre recherche littorale et recherche marine.</li><li>4. Encourager la recherche sur l'amélioration de l'efficacité énergétique</li></ol>

	des bateaux et la sélectivité des engins de pêche.
<u>OT 2</u> : Améliorer l'utilisation, la qualité et l'accès aux TIC	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Promouvoir l'utilisation des TIC dans les échanges entre les différents maillons des filières pêche et aquaculture</li> <li>6. Développer la vente en ligne et d'autres usages innovants</li> <li>7. Evaluer les ressources halieutiques et les modéliser</li> <li>8. Mettre en réseau, mutualiser et partager les connaissances intéressant ces filières</li> </ol>
<u>OT 3</u> : Améliorer la compétitivité des PME	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Améliorer la compétitivité de la pêche et de l'aquaculture par la structuration des filières, l'organisation du marché, le développement des produits à forte valeur ajoutée et les démarches de qualité</li> <li>10. Aider à l'installation des jeunes et accompagner le développement des entreprises (diagnostics, suivis, conseils....)</li> <li>11. Moderniser la flotte (qualité, hygiène, amélioration des conditions de travail, sécurité...) et les moyens de production</li> <li>12. Assurer la promotion des métiers et des produits de la pêche et de l'aquaculture</li> <li>13. Soutenir la diversification des activités</li> </ol>
<u>OT 4</u> : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs	<ol style="list-style-type: none"> <li>14. Accompagner les entreprises de la pêche et de l'aquaculture dans des démarches d'économies d'énergie (remotorisation des navires avec des technologies modernes plus économes)</li> </ol>
<u>OT 5</u> : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	<ol style="list-style-type: none"> <li>15. Accompagner les filières pêche et aquaculture dans la maîtrise des risques climatiques, sanitaires et économiques</li> </ol>
<u>OT 6</u> : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources	<ol style="list-style-type: none"> <li>16. Garantir le bon état écologique des eaux continentales et marines</li> <li>17. Améliorer le suivi et la connaissance de la ressource et de son exploitation afin de promouvoir une pêche toujours plus responsable</li> <li>18. Encourager les bonnes pratiques du point de vue environnemental</li> <li>19. Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans les pratiques d'élevage</li> <li>20. Impliquer l'ensemble des usagers de l'espace littoral dans une gestion environnementale concertée du milieu marin</li> </ol>
<u>OT 7</u> : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentiels	

<p><u>OT 8</u> : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre</p>	<p>21. Renforcer l'attractivité des métiers de la pêche et de l'aquaculture</p> <p>22. Favoriser le renouvellement des générations : aides à l'installation et à la transmission des entreprises</p> <p>23. Diversifier les activités de pêche (pescatourisme...)</p>
<p><u>OT 9</u> : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté</p>	<p>24. Lutter contre la précarité induite par le travail saisonnier et améliorer l'accueil des saisonniers sur le territoire</p>
<p><u>OT 10</u> : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie</p>	<p>25. Développer des formations et des compétences adaptées aux besoins des filières pêche et aquaculture</p> <p>26. Proposer des formations spécifiques aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux ostréiculteurs pour favoriser leur appropriation des TIC et des nouvelles pratiques environnementales</p> <p>27. Accompagner l'installation des jeunes pêcheurs, aquaculteurs et ostréiculteurs</p> <p>28. Aider à la diversification ou à la reconversion des entreprises de ces secteurs</p> <p>29. Proposer des formations spécifiques aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux ostréiculteurs pour favoriser leur appropriation des TIC et des nouvelles pratiques environnementales</p> <p>30. Aider à la diversification ou à la reconversion des entreprises de ces secteurs</p>



## Contexte international et national 1

« Une idée, relativement neuve il y a dix ans, s'est ainsi progressivement imposée : l'idée selon laquelle il convenait de penser les politiques territoriales d'abord comme des politiques destinées à favoriser la création de ressources et de richesses nouvelles et non plus comme des politiques d'affectation ou de réaffectation de ressources et de richesses données ».

Pierre Veltz, « Des lieux et des liens, Essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation », Ed de L'aube, 2012

## Contexte

Le contexte actuel est marqué par trois grands faits marquants, dont la région aura à tenir compte pour rester sur la scène européenne, au même titre que les autres régions européennes. Il s'agit d'un processus de mondialisation et de globalisation de l'économie, du processus de métropolisation et du développement de la crise de la dette en Europe.

Le processus de mondialisation<sup>76</sup> et de globalisation<sup>77</sup> accroît la compétition entre les territoires et les recompose, conduit à des délocalisations et favorise le processus de métropolisation. Pour être dans la compétition, les villes grossissent, agrégeant les compétences.

La mondialisation accélère donc l'urbanisation et les processus de métropolisation. Les activités économiques et notamment la technologie se concentrent dans les grandes agglomérations et les grandes agglomérations sont connectées entre elles. Les cartes du développement sont rebattues entre les villes, leurs hinterlands et les territoires ruraux. Les effets de la métropolisation sont complexes, d'un côté positif en créant un espace compétitif, attractif et dynamique mais d'un autre côté négatif en fragilisant les territoires hors la métropole. L'Aquitaine, avec les projets de Bordeaux métropole millionnaire et le projet métropolitain de la Communauté urbaine de Bordeaux est une région concernée par le processus de métropolisation.

Dans un contexte de libéralisation et de globalisation financière non contrôlée, la crise des années 2007-2009 est d'abord une crise bancaire et financière, provoquée par des innovations hasardeuses. La crise a conduit à une dégradation sans précédent des finances publiques. Puis, pour les marchés financiers et les institutions internationales, la question essentielle est devenue celle des déficits et des dettes publics. A partir de 2009, les marchés financiers ont eu des doutes sur la soutenabilité des finances publiques et ont réclamé de fortes réductions des déficits budgétaires : crise des dettes souveraines, crise de la dette européenne.

En Europe et en France, nous sommes donc dans un contexte de crise de la dette et la crise amène le gouvernement à réduire les budgets de l'État et des collectivités territoriales. Au-delà du fléchissement des dépenses publiques et sociales, ce sont les puissants effets redistributifs des budgets publics sur le territoire qui seront amoindris<sup>78</sup>. La cohésion sociale risque se dégrader et les inégalités augmenter.

---

<sup>76</sup> Fait référence à la deuxième mondialisation ou mondialisation contemporaine, portée par les État-nations où plus aucun lieu ne peut être considéré comme hors du monde.

<sup>77</sup> Au sens d'économie globale, fait référence à l'espace supranational, global ; espace de relations et d'échanges en dehors de toute référence aux frontières nationales où interagissent des acteurs non-étatiques, entreprises, ONG, réseaux, grâce aux nouvelles technologies

<sup>78</sup> L'Aquitaine est source de 4,5% des richesses (Produit intérieur brut) créées en France (métropolitaine,) mais dispose de 5% du revenu disponible brut national (Source Insee, Comptes régionaux 2009)

A ces trois faits marquants relatifs au contexte international et européen s'ajoute un contexte proprement national. La mise en œuvre annoncée pour 2013 de l'acte III de la décentralisation va permettre là aussi de redistribuer les cartes entre les acteurs locaux et d'initier des modes de gouvernance renouvelés.

## Constats

L'Aquitaine fait partie du groupe des régions dites « plus développées » dont le Produit intérieur brut (PIB) par habitant<sup>79</sup> est supérieur à 90% de la moyenne de l'Europe des 27.

D'autres indicateurs peuvent conforter le relatif bon maintien de l'Aquitaine : taux de croissance de la population parmi les élevés de France témoignant de l'attractivité de la région, dynamique de l'emploi sur la période 2002-2006<sup>80</sup> très positive et, comme les régions du sud, l'Aquitaine a moins souffert de la crise initiée en 2008 que les autres régions avec des pertes d'emploi de l'ordre de 2 à 3%, un taux de pauvreté légèrement inférieur à la moyenne de France métropolitaine. L'activité de la région, orientée vers le tertiaire et très diversifiée, a un effet protecteur.

Au-delà de ce constat très global, deux phénomènes moins favorables doivent être notés : l'un commun à toutes les régions françaises, le second spécifique à l'Aquitaine.

Comparée à la moyenne observée dans l'Europe des 27, la dynamique de la richesse créée, mesurée par le PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat pour le rendre comparable avec les autres régions européennes, est sur une tendance de moyen terme, 2000-2009, décroissante. Cette tendance est commune à toutes les régions françaises. Pour l'Aquitaine, le PIB par habitant était supérieur en début de période à la moyenne de l'Europe des 27 (6% au-dessus en 2002), en 2009, il est inférieur de 4%.

Le second phénomène concerne la répartition des hommes et des activités vue à un niveau infrarégional. Pour la plupart des indicateurs, l'Aquitaine se situe entre le 5<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup> rang et le 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> rang. Cette situation « moyenne » recouvre une réalité territoriale contrastée entre d'une part les départements du littoral avec les agglomérations bordelaise au nord et Côte basque-adour au sud et les départements ruraux à l'est de la région. Les diagnostics menés par les partenaires font également ressortir des fractures sociale, numérique et économique entre les agglomérations urbaines dynamiques et des espaces ruraux particulièrement touchés par la crise (des taux de pauvreté et des taux de chômage nettement supérieurs). En Aquitaine, un vaste couloir reliant la pointe du Médoc à Agen se distingue par un taux de bénéficiaires du RSA particulièrement élevé. Composée de villes et d'espace ruraux, cette zone englobe une grande partie du Lot-et-Garonne, l'ouest de la Dordogne, le nord et l'est de la Gironde. Elle correspond aux cinq zones d'emploi régional où le taux de chômage fin 2010 est le plus élevé, dépassant 10,9% de la population. Dans ces territoires à forte activité agricole, la situation économique se détériore. Bien évidemment, la situation est loin d'être aussi tranchée et les pôles urbains des moyennes et grandes aires urbaines accueillent 57% de la population aquitaine et 55% de la population pauvre<sup>81</sup>.

Pour maintenir sa position et sa cohésion, l'Aquitaine dispose de deux atouts essentiels. Premièrement, les acteurs sont fortement mobilisés et cela se traduit sur le terrain en milieu urbain comme en milieu rural par un tissu associatif dense. En second lieu, le dynamisme et l'excellence académique régionale ont permis à l'Aquitaine de remporter l'un des plus forts taux de succès au Programme investissement d'avenir, la mettant ainsi en place pour se positionner fortement sur les hautes technologies de pointe.

---

<sup>79</sup> en standard de pouvoir d'achat, source Eurostat, mars 2012

<sup>80</sup> Salarié marchand entre 2002 et 2006

<sup>81</sup> Source Insee, Recensement de la population 2008, Revenu disponible localisé 2008 et zonage en aires urbaines 2010.



Les principales faiblesses sont également au nombre de deux. La population de l'Aquitaine est vieillissante, et d'une façon plus prononcée qu'au niveau national. La part des plus de 75 ans est supérieure à 12,5% dans 6 zones d'emploi sur 15 (comparé à 8,8% en France métropolitaine), les classant dans les 45 premières zones d'emploi enregistrant les parts les plus élevées (sur 321 zones d'emploi). La plupart de ces zones d'emploi au vieillissement de la population marquée sont caractérisées par une sphère agricole importante. D'une façon générale, l'Agriculture est une activité spécifique à l'Aquitaine : 10% de l'emploi agricole français se situe dans la région avec des problématiques spécifiques, dont celle due au vieillissement des chefs d'exploitation<sup>82</sup>. La seconde faiblesse se situe dans son tissu d'entreprises composé, à l'image de la majorité des régions françaises, d'unités de petite et moyenne taille, dont les dirigeants sont plutôt âgés<sup>83</sup>. Ces facteurs ne favorisent ni l'introduction des innovations technologique ou non technologiques ni l'ouverture aux marchés internationaux.

La principale opportunité pour le développement économique est l'arrivée de la ligne à grande vitesse Sud Europe atlantique (LGV SEA) en 2017, mettant Bordeaux à deux heures de Paris. De plus, si le Grand projet du sud ouest (GPSO) reliant en LGV Bordeaux à Toulouse, d'une part, et Bordeaux à la frontière espagnole, d'autre part est confirmé, d'autres villes aquitaines seront directement concernées, Bayonne, Agen ainsi que des points de connexion intermédiaire (Captieux, Marmande). Des études ont montré que les territoires qui ont su recueillir des retombées économiques favorables liées à cette nouvelle infrastructure étaient ceux qui, avant l'arrivée de la LGV, disposaient de stratégies de développement. Les infrastructures ne font pas le développement. De plus, la grande vitesse accélère le processus de métropolisation.

Aux menaces d'atteinte à la cohésion sociale en raison des processus de globalisation de l'économie, de métropolisation à l'œuvre et de crise de la dette, menaces décrites ci-dessus, il convient d'ajouter les menaces qui pèsent sur notre environnement en raison du changement climatique mais aussi de la pression démographique (4e rang national pour la croissance de la population) et touristique (5e rang national en termes de nuitées). L'Aquitaine est une région particulièrement exposée aux risques naturels, inondations, tempêtes, érosion de ses 275 km de littoral, feux de forêts ; aléas qui ne sont pas sans lien avec le changement climatique. L'Aquitaine est aussi exposée aux risques technologiques (3e rang national en matière de sites Seveso à haut risque).

---

<sup>82</sup> Selon le recensement agricole de 2010, 43% des chefs d'exploitation ont 52 ans ou plus. En 2000, ils n'étaient que 35%.

<sup>83</sup> Selon le recensement de la population de 2009 (Insee), 20,6% de la population ayant déclaré la profession « artisan, commerçant et chef d'entreprise » a plus de 55 ans, comparé à 12,5% dans l'ensemble de la population active.

Les indicateurs Europe 2020						
<b>Taux d'emploi pour la tranche d'âge 20-64 ans</b>						
		Objectif	75			
	Femmes et hommes	EU27	68,6	✓	(2011)	
		France	68,7	✓	(2011)	
		Aquitaine	68,5			
	Femmes	EU27	62,2	✓	(2011)	
		France	64,1	✓	(2011)	
		Aquitaine	65,1			
	Hommes	EU27	75	✓	(2011)	
		France	73,4	✓	(2011)	
		Aquitaine	72,1			
<b>Dépense intérieure brute de R&amp;D (DIRD)</b>						
	% PIB	Objectif	3			
		EU27	2,01	✓	(2009)	
		France	2,26	✓	(2009)	
		Aquitaine	1,54	✓	(2009)	
<b>Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie</b>						
	en %	Objectif	23		scénario 1	
		Objectif	30		scénario 2	
		EU27	12,5	✓	(2010)	
		France	12,9	✓	(2010)	
		Aquitaine	16,1		(2008)(1)	
<i>(1) Source SOeS comparé à 11,4% pour la France selon la même source</i>						
<b>Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation</b>						
	% de la population entre 18-24 ans	Objectif				9,5
	Total	EU27	16,7		(2011)(2)	13.5 indicateurs clés (3)
		France	15,9	✓	(2011)	12.0
		Sud-Ouest	16,7	✓	(2011)	
	Femmes	EU27	17,4	✓	(2011)	11.6 indicateurs clés (3)
		France	16,5	✓	(2011)	10.2
		Sud-Ouest	16,7	✓	(2011)	
	Hommes	EU27	16	✓	(2011)	15.3 indicateurs clés (3)
		France	15,2	✓	(2011)	13.9
		Sud-Ouest	16,6	✓	(2011)	
<i>(2) Source Eurostat -Jeunes âgés de 18-24 ans, sans emploi et ne participant pas à l'éducation et à la formation, par région NUTS 1 et par sexe (taux NEET) (à partir de 2000) [edat_lfse_22]</i>						
<i>(3) en divergence avec les indicateurs clés Europe2020 -</i>						
<i><a href="http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe_2020_indicators/headline_indicators">http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe_2020_indicators/headline_indicators</a></i>						
<b>Personnes à risque de pauvreté après transferts sociaux</b>						
	% de la population totale	EU27	16,3	✓	(2009)	
		France	13,5	✓	(2009)(4)	
		Aquitaine	12,9	✓	(2009)(5)	
<i>(4) source Insee (5) Estimation Eurostat identique à la source Insee</i>						
<i>Sauf indications contraires, toutes les proviennent du site d'Eurostat :</i>						
<i><a href="http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/region_cities/regional_statistics/database">http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/region_cities/regional_statistics/database</a></i>						

## Repères sur l'Aquitaine 1

### L'Aquitaine

#### Un vaste espace qui connaît une forte attractivité

##### Une région vaste caractérisée par une faible densité

Avec un territoire de 41 300 km<sup>2</sup> aussi vaste que la Belgique ou les Pays - Bas, l'Aquitaine se présente comme l'une des plus vastes régions de France (3e rang).

Sa population qui atteint 3,26 millions habitants au 1er janvier 2011, place l'Aquitaine au 6e rang national.

L'Aquitaine se situe ainsi parmi les régions les moins densément peuplées de France avec 79 hab./km<sup>2</sup> en raison de l'importance des superficies boisées qui occupent 43% du territoire. Ainsi, la densité passe de 10 hab./km<sup>2</sup> dans certaines parties des Pyrénées, à 500 hab./km<sup>2</sup> dans les communes littorales de la Côte Basque et du sud des Landes. La région offre encore de grandes disponibilités foncières, mais ces dernières tendent à se raréfier dans les zones les plus attractives et cette tendance constitue un enjeu primordial en termes d'aménagement du territoire.

##### De nouveaux habitants toujours nombreux

L'attractivité de l'Aquitaine ne se dément pas et depuis le début de la décennie son dynamisme démographique s'accélère (3<sup>e</sup> rang national derrière Languedoc - Roussillon et Midi-Pyrénées). Depuis 1999, la population régionale progresse de 1% par an en moyenne contre 0,6% en France métropolitaine. L'apport migratoire reste le moteur essentiel de cette croissance, même si l'excédent naturel s'accroît légèrement sur la dernière période.

En douze ans, l'Aquitaine a ainsi gagné 325 000 habitants et d'ici 2040, en supposant que les tendances démographiques récentes se maintiennent, sa population augmentera de 20% pour atteindre 3,88 millions d'habitants. Elle serait alors au premier rang des régions françaises pour le solde migratoire annuel moyen attendu sur la période 2007-2040.

Plus de la moitié des nouveaux Aquitains est âgée de 30 à 59 ans. Le tiers des migrants a moins de 45 ans avec une surreprésentation des 30 à 39 ans et un bilan migratoire positif pour les 5-14 ans, leurs enfants.

##### Une pyramide des âges caractéristique des régions du sud de la France

L'arrivée de ces classes d'âges relativement jeunes est cependant insuffisante pour entamer les grandes tendances démographiques, plus particulièrement le vieillissement de la population.

Les jeunes de moins de 20 ans sont moins nombreux que les Aquitains de plus de 60 ans. Ils représentent 22,5% des Aquitains contre 26% pour les seniors. A l'inverse, en France, ils représentent près du quart de la population (24,5%) contre 22,9% pour les plus de 60 ans. Le vieillissement de la population va se poursuivre entretenu par le glissement vers le haut de la pyramide des âges des dernières générations nombreuses d'après-guerre.

Ainsi d'ici une trentaine d'années, sous le double effet d'un vieillissement endogène et exogène, plus du tiers des aquitains (35%) auraient au moins 60 ans et 17% de la population appartiendraient au quatrième âge.

## **Métropolisation et littoralisation des populations**

En lien avec l'attractivité de la région, l'urbanisation se poursuit avec une progression plus rapide à l'ouest qu'à l'est, et l'espace littoral attire de plus en plus de résidents. Elle se prolonge aussi le long des grands axes de communication intensifiant des « linéaires urbains ».

Plus de huit Aquitains sur dix vivent dans un espace sous influence urbaine au sens des relations domicile-travail, et douze grandes aires urbaines structurent le territoire. Elles regroupent aujourd'hui 73% de la population régionale sur 38,5% du territoire aquitain. Ce sont les couronnes de ces grands pôles qui profitent le plus de cet essor. Leur population s'est en effet accrue d'un cinquième entre 1999 et 2009, une croissance qui s'opère sous un double effet d'extension territoriale et de densification.

De plus, tous les territoires, qu'ils soient sous influence urbaine ou non, bénéficient de l'essor démographique aquitain. Ainsi, mais dans une moindre mesure, la population des communes isolées, hors influence des villes progressent de 4,5%.

## **Des atouts économiques dans une conjoncture morose**

### **Un PIB en croissance plus rapide qu'au niveau national**

Avec un PIB en valeur de 86 637 M€ soit 4,5% du PIB de la France métropolitaine, l'Aquitaine se situe toujours au 6<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines. Il dépasse depuis 2006 celui de la moyenne de la France métropolitaine<sup>84</sup>, même si l'écart de performance tend à se réduire.

En 2010, l'Aquitaine est au premier rang des régions les plus dynamiques. En effet, prolongeant une tendance favorable observée depuis plus d'une décennie, le PIB aquitain a crû de 3,1% entre 2009 et 2010 contre 2,3% pour la France métropolitaine et 2,5% pour la province.

De même, la productivité apparente du travail, mesurée par le ratio Pib/emploi évolue plus favorablement en Aquitaine qu'en moyenne en province. Après s'être stabilisée en 2009 en raison de la crise alors qu'elle baissait en province, les premiers résultats de 2010 semblent traduire à nouveau une croissance de productivité, mais un rapprochement entre la tendance régionale et la tendance nationale s'opère.

### **Une croissance de l'emploi salarié structurellement meilleure qu'au plan national**

En 2010, après avoir mieux résisté que d'autres à la crise de 2008 - 2009, l'emploi salariés aquitain renouait avec la croissance avec une progression de 0,9% (0,5% pour la moyenne nationale). En 2011, dans un climat attentiste, l'emploi salarié marchand hors intérim n'enregistrait qu'une faible hausse de 0,2% due en particulier à la baisse de 1,1% de la construction. Les informations disponibles sur le 1<sup>er</sup> semestre 2012 font état d'une stagnation des effectifs salariés.

### **Une croissance de l'emploi salarié tertiaire supérieure à celle de la France**

Le tertiaire aquitain génère les  $\frac{3}{4}$  de la valeur ajoutée régionale. Ses principales activités - administration publique, santé, action sociale, commerce de détail et éducation - concentrent près de la moitié des salariés du secteur, en Aquitaine comme en France.

En Aquitaine, comme dans l'ensemble des régions, le tertiaire reste le plus gros pourvoyeur d'emploi. 117 700 postes salariés ont ainsi été créés en 10 ans, soit une croissance de 13,3% supérieure à celle de la moyenne de la France métropolitaine (9,9%).

---

<sup>84</sup> France métropolitaine : France hors DOM/TOM, y compris la région Ile-de-France

### **Un chômage aggravé par les effets de la crise**

Conséquence de la crise économique et financière le chômage est reparti à la hausse en Aquitaine comme en France à partir de septembre 2009. Mais depuis février 2010, la progression régionale du nombre de demandeurs d'emploi a été globalement supérieure à celle de la moyenne nationale.

En octobre 2012, 14,6% des demandeurs d'emploi de catégories ABC ont moins de 25 ans, 21,4% ont plus de 50 ans et 36,8% sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an, comparé à respectivement 15,1%, 21,3% et 38,7% en France métropolitaine<sup>85</sup>.

Depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2011, le taux de chômage aquitain (au sens du BIT) est d'un niveau comparable à celui de la France métropolitaine. 9,8% de la population active régionale est sans emploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2012 contre 9,7% pour l'ensemble national.

### **Une création d'entreprise dynamique**

L'Aquitaine se caractérise par son dynamisme en matière de création d'entreprises, avec 29 500 créations en 2011. Elle occupe le 5<sup>e</sup> rang national tant par le nombre que par le taux de création. Dans un contexte économique défavorable, l'année 2011 est marquée par un net recul des créations d'entreprises en Aquitaine (-9%) moins élevé cependant que ceux enregistrés au niveau national (-11,9 %) et en province (-12,1 %). Ces résultats sont liés à la baisse des créations d'auto-entreprises. Ce retrait touche tous les secteurs d'activités à l'exception des services aux particuliers.

En Aquitaine, la moitié des entreprises nouvelles exercent une activité de services, en grande majorité de services aux entreprises, et une création sur cinq s'établit dans le commerce. 17 % des nouvelles immatriculations relèvent de la construction et 5 % de l'industrie.

En 2009, 65% des entreprises créées en 2006 existaient toujours, et les chances de survie étaient plus élevées chez les repreneurs que chez les créateurs, dans l'industrie que dans le reste de l'économie.

### **Une agriculture et des industries agroalimentaires puissantes et de qualité**

L'agriculture et la forêt avec 80% du territoire occupent une place majeure en Aquitaine : fournisseurs d'emploi et facteurs de valorisation du territoire tant du point de vue économique que paysager.

L'Aquitaine est au 2<sup>e</sup> rang des régions françaises en termes de valeur ajoutée agricole et occupe la 1<sup>e</sup> place pour les exportations et la qualité de son agriculture comme en témoigne le nombre de ses productions labellisées. Sa production est aux 2/3 végétale. Elle occupe une place de leader dans plusieurs domaines : première région mondiale pour les vins d'appellation et les palmipèdes gras, elle est au premier rang des régions de maïsicultures européennes. Mais à l'instar des autres régions françaises, la déprise agricole se poursuit et entre 2000 et 2010, parallèlement à la diminution de la SAU, l'emploi agricole a chuté de 21%.

L'agriculture est à l'origine d'une industrie agroalimentaire puissante qui emploie 28 000 salariés en 2010. Ces entreprises jouent un rôle essentiel dans le développement et la valorisation des filières agricoles locales dont elles assurent plus des 2/3 de la valeur des débouchés. Leur présence dans des zones éloignées des grands pôles urbains participe également à la structuration de l'espace économique régional.

La pêche n'a pas en Aquitaine la même importance que dans d'autres régions littorales. Près de 6 500 tonnes de poissons (essentiellement espèces dites nobles : bar, sole, merlu, céphalopodes...) sont vendues chaque année dans les deux criées d'Aquitaine (Arcachon et Saint-Jean-de-Luz) pour

---

<sup>85</sup> Données CVS, source Direccte Aquitaine, Direction régionale Pôle emploi Aquitaine et Dares-Indicateurs, novembre 2012, n°87

un montant de l'ordre de 30 millions d'euros. L'Aquitaine contribue pour moins de 3% des quantités débarquées et pour moins de 4% de la valeur des ventes sur les criées françaises.

L'Aquitaine est également la première région piscicole pour l'élevage des salmonidés, et pionnière pour l'élevage et la sauvegarde de l'esturgeon (70% de la production nationale). C'est une filière agroalimentaire à part entière qui représente en Aquitaine environ 1 400 emplois y compris l'activité de transformation.

L'aquaculture marine aquitaine est majoritairement représentée par la conchyliculture, basée en quasi totalité sur le bassin d'Arcachon, 6<sup>e</sup> bassin ostréicole de France (production de 7 000 tonnes en 2009-2010) et l'un des premiers centres producteurs de naissain naturel d'huîtres creuses au niveau national. Il fait face depuis plusieurs années à différentes crises d'ordre climatique et biologique.

L'Aquitaine est la région la plus boisée de la France métropolitaine et de l'ouest de l'Europe. C'est surtout la 1<sup>ère</sup> forêt cultivée européenne. Elle constitue le 1<sup>er</sup> maillon d'une filière industrielle et de service qui lui confère le rôle de leader national pour le secteur bois-papier.

En l'espace de 10 ans, la forêt aquitaine a subi deux tempêtes majeures en 1999 et plus encore en 2009 au cours de laquelle 40 millions de m<sup>3</sup> de bois sont tombés à terre (600 000 hectares touchés). Elle est également soumise à d'autres adversités comme les incendies, le gel ou les attaques parasitaires.

### **Une industrie en pleine évolution et moins vulnérable**

L'industrie occupe une place relativement moins importante dans l'économie de l'Aquitaine que dans celle d'autres régions françaises en raison d'une forte dominance de l'économie présentielle. Elle comptait 144 000 salariés au 31 décembre 2010 soit 12,5% du total régional (13,8% pour la France métropolitaine). Il est notable que l'industrie aquitaine a mieux résisté que l'industrie de la France métropolitaine au mouvement de repli des effectifs industriels au cours des dix dernières années (respectivement -12,0% et -19,1%).

Elle se caractérise par la présence de filières puissantes et d'activités nouvelles à forte valeur ajoutée. Aux filières de haute et moyenne technologie (aéronautique, espace et défense, chimie, pharmacie et matériaux), ou traditionnelles (agroalimentaires, bois-papier) s'ajoutent des activités innovantes à fort potentiel : laser, photonique, énergies nouvelles, chimie verte, santé, TIC...

L'Aquitaine est dotée de vingt-deux clusters et cinq pôles de compétitivité labellisés : "Aerospace Valley", pôle mondial commun à l'Aquitaine et à Midi-Pyrénées, premier pôle aéronautique et spatial d'Europe; "Route des lasers" le plus grand laser du monde, qui induit la construction d'une filière complète de la recherche à l'industrie; "Xylofutur" sur de nouvelles utilisations du bois; "Avenia", pour un usage du sous-sol à des fins de diversification énergétique et de responsabilité environnementale et « Agrimip Sud-Ouest Innovation », acteur de référence en matière d'innovation pour l'agriculture et l'agro-industrie, qui fédère en son sein l'Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Elle compte également 27 pôles d'excellence rurale labellisés entre 2006 et 2010.

Le tissu industriel est diversifié mais les trois filières leader de l'économie régionale, l'industrie agro-alimentaire le secteur aéronautique et spatial et la filière bois-papier-imprimerie concentrent près de la moitié des salariés de l'industrie (44,5%).

### **Un commerce extérieur spécialisé**

En 2011, l'Aquitaine occupe la 12<sup>e</sup> place des régions exportatrices avec 13 335 millions d'euros (3,3% du total national).

Son commerce extérieur se caractérise par une forte spécialisation sectorielle autour de quelques grands pôles industriels : industries alimentaires, construction aéronautique et spatiale, produits chimiques et pharmaceutiques.

L'Aquitaine est ainsi la première région française pour les exportations de produits du travail du bois la seconde pour les ventes à l'étranger de boissons, vins essentiellement, de papier cartons et de produits à base de légumes. C'est également la 3<sup>e</sup> région française exportatrice pour la construction aéronautique et spatiale.

L'Espagne est le premier pays partenaire de la région à l'export comme à l'import, et l'Aquitaine est la 4<sup>e</sup> région française exportatrice vers les Etats-Unis.

### **Une région touristique**

Avec 101 millions de nuitées en 2011, dont 81% générés par des touristes extra-régionaux, l'Aquitaine est la 5<sup>e</sup> région française pour la fréquentation touristique et 26% de la clientèle de l'hôtellerie classée et de l'hôtellerie de plein air est étrangère. L'Aquitaine est aussi au 3<sup>e</sup> rang national en termes d'agritourisme avec plus de 2 300 exploitations adhérentes à un réseau de qualité.

L'Aquitaine est également la 2<sup>e</sup> région thermale française pour le nombre de curistes (93 000 en 2011) et la 5<sup>e</sup> par le nombre d'établissements.

Les activités liées au tourisme emploient 48 600 salariés en moyenne sur l'année, soit 7% de l'emploi salariés aquitain, et un emploi sur deux relève de l'hôtellerie et de la restauration. Principalement situés sur le littoral, ils se caractérisent par une forte saisonnalité.

### **Des compétences de haut niveau en matière scientifique, technologique et de formation**

#### **Une offre de formation supérieure diversifiée et de qualité**

L'académie de Bordeaux comptait 109 440 étudiants à la rentrée 2011, dont les deux tiers inscrits à l'université, ce qui la place au 10<sup>e</sup> rang des académies et au 8<sup>e</sup> rang des régions françaises.

Entre 2005 et 2010 la progression des effectifs de 4,1% met l'Aquitaine parmi les régions les plus dynamiques et cette attractivité se traduit également par le plus fort taux de province pour l'inscription immédiate (près de 60%) des bacheliers généraux à l'université (hors IUT). L'université de Bordeaux fait d'ailleurs partie des universités les mieux classées par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. : Bordeaux Montesquieu (droit, sciences économiques et de gestion) et Victor Segalen (sciences de la vie, sciences de la santé, sciences de l'homme) se placent respectivement aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rang des universités françaises.

Les écoles d'ingénieurs sont moins présentes que dans d'autres grandes régions universitaires et l'Aquitaine ne concentre que 3% des effectifs nationaux (9<sup>e</sup> rang régional). Mais leur nombre qui atteint 4 200 élèves toutes formations confondues, a été multiplié par deux entre 2000 et 2011. L'ouverture prochaine de l'Institut d'Optique Graduate School (IOGS), le regroupement des écoles dépendant de l'université au sein de la Cité des ingénieurs, le développement de l'Aérocampus et la perspective d'extension de ce concept vers d'autres secteurs de l'économie vont contribuer à l'accroissement des effectifs.

#### **Une excellence académique**

En 2009, les dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) des administrations publiques et des entreprises s'élèvent à 1,3 milliard d'euros hors secteur de la Défense qui constitue un domaine important de recherche en Aquitaine. L'Aquitaine représente 3,1% de la DIRD nationale et 5,1% de celle des régions de province et comme dans la plupart des régions, les dépenses du secteur privé (63% des dépenses de R&D totales) sont supérieures à celles des administrations.

Les dépenses de R&D en Aquitaine ne représentent en 2009 que 1,5% du PIB (11<sup>e</sup> rang national) contre 1,8% pour la province et 2,2% pour la France métropolitaine. Mais cette intensité en R&D est

minorée puisque les budgets de recherche affectés au complexe militaro-industriel ne sont pas publiés

En 2009, 13 300 personnes sont impliquées dans les travaux de R&D (7<sup>e</sup> rang national) dont 7 500 chercheurs, soit 3,2 % des effectifs nationaux. Ils relèvent, pour plus de la moitié (58%) du secteur public. Avec une croissance moyenne des effectifs de R&D de 1,25% depuis 2000 l'Aquitaine fait mieux que la plupart des autres régions françaises.

Le potentiel de recherche aquitain est diversifié et les principaux domaines d'excellence concernent les secteurs de la chimie-matériaux, de l'optique laser, des sciences de la santé (neurosciences, oncologie, cardiologie) des sciences de l'environnement (bois, vigne et vin, eau-littoral), des sciences et technologies de l'information et des sciences humaines et sociales.

Les acteurs aquitains de la recherche se sont en particulier mobilisés avec succès dans le cadre du programme « Investissement d'avenir ». Avec 44 projets retenus et 893 M€ obtenus, l'Aquitaine et l'Université de Bordeaux ont obtenu l'un des meilleurs taux de succès dans des domaines d'importance majeure pour l'économie de demain (5<sup>e</sup> rang national)<sup>86</sup>.

## **Un patrimoine environnemental et culturel remarquables**

### **Des paysages variés, des espaces naturels protégés, un environnement à protéger**

Du littoral à la montagne en passant par les zones humides, les cours d'eau, la forêt et le bocage, l'Aquitaine présente toute une gamme de milieux contrastés, avec une faune riche et une flore rare et diversifiée. Elle dispose de deux parcs naturels régionaux, celui des Landes de Gascogne et celui du Périgord-Limousin, créés respectivement en 1970 et en 1998, et la création d'un parc naturel régional dans le Médoc est en projet. Le parc national des Pyrénées s'étend pour sa part sur la chaîne montagneuse des Pyrénées-Atlantiques aux Hautes-Pyrénées. D'autres espaces faisant également l'objet d'une protection réglementaire sont protégés.

L'Aquitaine se caractérise également par la richesse de ses milieux aquatiques, de ses sites naturels reconnus (dune du Pilat, marais d'Orx, courant d'Huchet, Côte basque...) et d'espaces naturels plus diffus mais non moins remarquables. Les Contrats Aquitaine Nature, le réseau Natura 2000 ou encore les deux projets de création de parc naturels marins du « Bassin d'Arcachon » et de "l'Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais" sont des outils performants de protection de l'environnement.

En 2010, la bonne qualité des eaux de baignade en eau douce d'Aquitaine est majoritairement reconnue. Il en est de même pour l'eau de mer pour 90% des points de surveillance. De plus, aucun d'eux ne met en évidence une mauvaise qualité des eaux.

La qualité de l'air dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants a été jugée bonne ou très bonne sur 76% de l'année 2011 dans celle de Bayonne-Anglet-Biarritz, 71% dans celle de Pau et 67% dans celle de Bordeaux. Sur ces trois agglomérations, les émissions de monoxyde de carbone diminuent régulièrement depuis 2000. Par contre, la concentration en ozone est en constante augmentation depuis 2006.

### **Une région soumise aux risques naturels, industriels et technologiques**

L'Aquitaine est particulièrement soumise aux risques naturels, notamment les inondations, en raison de son réseau hydrographique, et les feux de forêts (1,8 million d'hectares soit 44 % du territoire régional et 12% du territoire national boisé. Mais son littoral atlantique l'expose aussi aux risques d'érosion des côtes et de submersion et ses falaises aux mouvements de terrain. En Aquitaine, en 2011, plus de 450 communes sont dotées d'un Plan de prévention des risques approuvé pour le risque inondations, soit 1,3 million d'habitants concernés, et 200 communes le sont pour le risque mouvements de terrain (410 000 habitants).

---

<sup>86</sup> Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche



Quant aux risques industriels ou technologiques, l'Aquitaine compte, en 2010, près de 2 400 installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Parmi celles-ci, une cinquantaine sont considérées à hauts risques et une trentaine à risques moindres, toutes entrant dans le champ de la directive Seveso2. Vingt autres installations présentant un risque majeur ont trait à l'activité nucléaire, au stockage souterrain de gaz naturel et aux retenues d'eau des barrages et réservoirs artificiels.

### **Un patrimoine culturel remarquable**

Troisième région française au titre des monuments historiques, l'Aquitaine est riche de quelque 2 800 édifices protégés très divers (bastides, châteaux, grottes, villas remarquables...). Les 2/3 d'entre eux sont répartis entre la Dordogne et la Gironde qui se classe pour sa part au 2<sup>e</sup> rang des départements français pour la richesse de son patrimoine.

Cinq ensembles sont en outre inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : les sites archéologiques de la vallée de la Vézère, 18 étapes du chemin de Saint - Jacques de Compostelle, la Juridiction de Saint - Emilion, la ville de Bordeaux et le verrou de l'estuaire, comprenant la Citadelle de Blaye, le Fort Pâté et le Fort Médoc à Cussac-Médoc.

### **Des infrastructures de communication en développement**

Région frontalière et maritime, l'Aquitaine bénéficie d'une ouverture et d'une position stratégique au sein de l'Europe. Sa position au centre de l'Arc Atlantique lui permet de jouer un rôle d'interface entre l'Europe du sud et l'Europe du nord, car elle se situe au cœur de l'un des deux grands couloirs de fret nationaux.

Elle tend donc naturellement à jouer le rôle de plateforme internationale d'échanges et de transit entre la Péninsule Ibérique et l'Europe du Nord et de l'Est car elle dispose de véritables portes d'entrées terrestres et maritimes qui lui confèrent une position stratégique sur le corridor Nord - Sud.

Le choix modal de report de marchandises de la route vers le ferroviaire (réalisation de l'autoroute ferroviaire) et le maritime (Grand Port Maritime de Bordeaux, 6<sup>ème</sup> port français par le volume de son trafic, et Bayonne, au 5<sup>ème</sup> rang national pour le trafic ferroviaire) revêt ainsi une importance particulière en Aquitaine car la route supporte le passage d'un trafic international parmi les plus chargés d'Europe, avec un déséquilibre modal important. 2% seulement de ce trafic se font en effet, par fer, contre 68% par la route (8 500 camions/jour à la frontière espagnole dont les trois quarts en transit).

Le transport ferroviaire de passagers connaît en Aquitaine un fort développement. Ainsi entre 2003 et 2011, la fréquentation des Ter a progressé de plus de 55% et un trafic de 20 millions de passagers est attendu dès 2017 avec la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux qui mettra la capitale régionale à 2h de Paris. La réalisation de cette infrastructure et son prolongement en 2020 vers Toulouse et l'Espagne insérera la région dans le réseau européen de la grande vitesse.

La présence d'infrastructures aéroportuaires structurantes avec l'aéroport international de Bordeaux-Mérignac et les 5 aéroports régionaux intègre l'Aquitaine dans les grands courants d'échanges européens et mondiaux. En plein essor, le trafic aérien de voyageurs s'est ainsi accru de 14,8% entre 2005 et 2010 contre 8,2% pour la France métropolitaine.

La desserte routière de l'Aquitaine a été complétée au cours des dernières années par la réalisation des liaisons autoroutières Bordeaux – Lyon (A89) en 2006 et Langon - Pau (A65) en 2010. L'aménagement à 2X3 voies de l'A63 reliant l'agglomération bordelaise à la frontière espagnole dans l'objectif de fluidifier les échanges et d'améliorer la sécurité sur cet axe des plus chargés renforcera le réseau des infrastructures rapides.

Enfin, l'Aquitaine est de mieux en mieux connectée et en 2011, 89% de la population sur 64% du territoire régional sont couverts par une offre internet haut débit (2Mbits/s et plus). L'intégration du

numérique dans les entreprises s'accélère avec 88% des PME et 65% des TPE connectées à ce réseau. Quant à la téléphonie mobile, le taux de couverture de l'Aquitaine a connu un fort développement passant de 63% en 2010 à 83% en 2011.

## Conditions de réalisation 1

### Les acteurs aquitains sont mobilisés pour contribuer à la stratégie Aquitaine 2020

#### Ce document a été réalisé d'avril à novembre 2012 en trois phases

1. D'avril à juillet 2012 : une phase d'élaboration en interne au sein des services de l'État (ont notamment contribué les services suivants : Dreal, Draaf, Direccte, DIRM, Drac, DRJSCS)
2. De Juillet au 20 septembre : une phase collaborative entre les services de l'État et les services du conseil régional
3. Du 20 septembre à fin novembre : ouverture du partenariat à toutes les collectivités territoriales et d'une façon générale aux acteurs et décideurs locaux

#### Quelques dates clés :

13 avril:	Lancement du comité de pilotage État ; installation de trois groupes de travail
17 juillet :	Appel à contribution cosigné par MM. le Préfet de région et le Président du Conseil régional, ouvert aux collectivités locales et partenariales. La date d'envoi des contributions a été fixée au 20 septembre 2012. Au total, 19 contributions ont été reçues (liste ci-dessous).
11 octobre :	point d'étape au comité de suivi des fonds européens à Marmande
6 novembre	Séminaire sur une journée à la Maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux : environ 130 participants répartis en trois ateliers le matin et en plénière l'après-midi. Les participants font partie du comité de suivi des fonds européens et/ou du comité des exécutifs régional.
16 novembre	Rencontre avec les 5 conseils généraux d'Aquitaine
27 novembre :	Rencontre avec les Communautés d'agglomération d'Aquitaine

Dans le document, il faut comprendre les mots « partenaires » ou « partenariat » comme représentant les acteurs qui se sont mobilisés au travers d'une contribution écrite et/ou présents au séminaire du 6 novembre.



Séminaire sur le Diagnostic territorial stratégique Ateliers de concertation

-----  
Mardi 6 novembre 2012 de 9 h30 à 17h00  
Maison de la Promotion Sociale  
33370 Artigues-près-Bordeaux

-----  
Liste des contributions des partenaires  
-----

Chambre de commerce et d'industrie de région Aquitaine (CCIR)  
Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine  
Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine (CMARA)  
Communauté d'agglomération Côte basque adour (ACBA)  
Communauté d'agglomération périgourdine (CAP)  
Communauté urbaine de Bordeaux (Cub)  
Conseil économique, social et environnemental de la région Aquitaine (Ceser)  
Conseil général de la Dordogne  
Conseil général de Lot-et-Garonne  
Contribution commune aux cinq Conseils généraux (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques)  
GIP Littoral aquitain  
Le grand Dax Communauté d'agglomération  
Le Marsan Agglomération  
Mairie de Bordeaux  
Pau Porte des Pyrénées – Communauté d'agglomération (PPP)  
Réseau des acteurs du numérique coordonné par l'Agence Europe communication (AEC)  
Réseau des Pays d'Aquitaine coordonné par le GIP Pays et quartiers d'Aquitaine (PQA)  
Union régionale des Plie d'Aquitaine

Par ailleurs, nous avons tenu compte de diagnostics établis par d'autres institutions :

Association des chambres d'agriculture des Pyrénées  
DATAR - Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées  
Direction de la recherche technologique du Commissariat à l'énergie atomique

## Précisions éditoriales 1

Le Diagnostic territorial stratégique (DTS) a pour objet d'alimenter la stratégie développée dans le futur accord de partenariat national, au regard des orientations communautaires (onze objectifs thématiques auxquels s'ajoutent des approches territoriales et par filière pour l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et la pêche). Les contributions régionales feront ensuite l'objet d'une synthèse nationale, dans l'optique de l'élaboration de l'accord de partenariat, en cours de négociation entre la France et l'Union européenne.

La circulaire de la Datar du 16 juillet 2012 a fixé le cadre dans lequel élaborer le DTS. Chacune des fiches qui le composent comporte une analyse de la situation de la région et de ses territoires, au vu des indicateurs structurels et conjoncturels disponibles, des études existantes et des points de vue de ses acteurs. Une deuxième partie met en évidence les enjeux qui se posent à la région, ce qu'elle peut gagner ou perdre au cours des années à venir compte tenu de sa situation et du contexte dans lequel elle évolue. Une troisième partie dégage des orientations stratégiques, pistes d'actions à mener pour réussir.

Compte tenu des délais impartis, le partenariat aquitain a privilégié l'analyse des enjeux. A ce stade, la hiérarchie implicite qui se dégage des enjeux est provisoire. Les partenaires se réservent le droit de retravailler leur priorisation ainsi que l'analyse détaillée des orientations stratégiques lors de la phase suivante de négociation des programmes opérationnels, dans le cadre d'une concertation élargie.

Les partenaires ont également opté pour l'élaboration d'un document qui dépasse quelquefois les seules orientations thématiques communautaires. L'objectif est de donner une vision d'ensemble des enjeux qui se posent à l'Aquitaine à l'horizon 2020, au regard du diagnostic qu'il pose sur sa situation et son évolution à venir. Cet exercice servira ainsi de cadre de référence général et partagé pour d'autres exercices de contractualisation : contrat de projets État-Région, contrats de pays, contrats d'agglomération, etc... Ultérieurement, il sera envisagé une appropriation par tous du DTS ainsi que sa mise à jour de façon dynamique, au plus près de la publication des études, bilans et autres diagnostics, en temps réel, en quelque sorte.

Le choix a également été fait, pour chaque fiche thématique, d'analyser l'ensemble des déterminants du sujet traité. Certains items indispensables à la compréhension de plusieurs objectifs thématiques sont ainsi traités à plusieurs reprises. Le but recherché est de donner au lecteur une analyse complète pour chaque objectif thématique.

**Merci de votre attention**